



Projet de Contrat de plan Etat- Région (CPER) de Guadeloupe

2015-2020



I - PREAMBULE

ENTRE

L'Etat, représenté, par Monsieur Jacques BILLANT, Préfet de la Région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe

ET

La Région Guadeloupe, représentée par Monsieur Victorin LUREL, Président du Conseil Régional de la Guadeloupe,

ET

Le Département Guadeloupe, représentée par Monsieur Jacques GILLOT, Président du Conseil Général de la Guadeloupe,

Vu la loi n°46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements français la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane française ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales ;

Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement du territoire modifiée ;

Vu le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le mandat de négociation transmis par le Premier Ministre au Préfet de région le 5 décembre 2014 ;

Vu la délibération du conseil régional en date du autorisant son président à signer les documents relatifs au CPER 2015-2020.

Vu la délibération du conseil général en date du autorisant son président à signer les documents relatifs au CPER 2015-2020.

Il est convenu :

- d'arrêter pour les six années à venir un plan de développement de la Guadeloupe à partir d'une stratégie telle que présentée ci-après ;

- de réaliser durant la période de mise en œuvre du CPER 2015-2020 et sur la base de cette

stratégie le plan d'actions tel qu'il est prévu par le présent contrat ;

- d'inscrire chaque année, pour l'Etat en Loi de finances, pour la Région à son budget, pour le Département à son budget, les crédits nécessaires à l'engagement et au paiement des subventions qui seront affectées aux opérations retenues en application des mesures inscrites au présent contrat ;

- de procéder, si nécessaire, par avenant au présent contrat, aux modifications justifiées par la mise en œuvre du plan d'actions ;

Les montants respectifs des engagements de ce contrat de plan sont de :

- 149 733 000 € pour l'Etat.
- 149 733 000 € pour la Région.
- 32 416 252 € pour le Département

Les actions permettant d'atteindre ces objectifs sont décrites dans la partie « fiches actions ».

Le Préfet

Le Président du Conseil
Régional

Le Président du Conseil
Général

Jacques BILLANT

Victorin LUREL

Jacques GILLOT

SOMMAIRE

La stratégie régionale	page 5
Fiches actions	page 24
Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations	page 25
Thématique 2 : Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales	page 65
Thématique 3 : Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)	page 73
Thématique 4 : Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence	page 86
Thématique 5 : Cohésion sociale et employabilité	page 90
Thématique 6 : Prise en compte des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le CPER 2015-2020 de la Guadeloupe	page 102
Thématique 7 : Mobilité	page 104
Thématique 8 : Numérique	page 113
Dispositif de mise en œuvre et de suivi	page 118
Synthèse financière	page 122
Annexes	page 124

LA STRATEGIE REGIONALE

THEMATIQUE 1 :

Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations

Axe stratégique 1 : l'ampleur et la complexité des défis à relever par la Guadeloupe, le besoin de lisibilité de l'action publique pour le citoyen, imposent de clarifier, simplifier et renforcer les capacités institutionnelles et administratives du territoire.

La mise en place de nouvelles intercommunalités sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen est une opportunité pour améliorer et moderniser le fonctionnement du dispositif institutionnel.

Il s'agira de favoriser la mutualisation de la gouvernance, notamment dans le domaine de l'eau et des déchets mais aussi des transports, afin d'assurer une cohérence globale des politiques et une rationalisation des moyens, y compris budgétaires et financiers.

L'appui et le conseil seront renforcés pour la mise en œuvre de nouveaux partenariats, la conduite du changement, la professionnalisation des personnels, l'émergence de pratiques innovantes ou simplificatrices, la capacité à impliquer le citoyen dans la vie publique.

Axe stratégique 2 : la Guadeloupe doit achever la modernisation de ses services publics pour garantir la santé de sa population, protéger son environnement et se donner les moyens d'un développement durable.

Malgré de réels efforts et un début encourageant de redressement, la situation de la production et la distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées n'est pas acceptable au regard des règles sanitaires et des besoins de développement : de nombreuses communes souffrent d'un manque chronique d'eau potable, généralisé en période de Carême ; d'importants rejets polluants sont dus aux défaillances ou l'absence de station d'épuration et à l'insuffisance des réseaux de collecte des eaux usées ; des équipements essentiels de tri, de recyclage et de traitement des déchets restent encore à réaliser. Ces insuffisances ont été signalées par l'Union européenne et le risque de contentieux demeure (assainissement, déchets).

La production et la distribution de l'eau potable devront être sécurisées en quantité et en qualité. Les investissements seront poursuivis pour améliorer le rendement des réseaux (stockage, réduction des fuites, etc.) et satisfaire les besoins de l'ensemble de la population (traitement, distribution, optimisation de la gestion, amélioration de la connaissance de la ressource). La réforme du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG), née du protocole d'accord du 21 décembre 2014, permettra de renforcer la gouvernance de l'eau.

Le travail de mise aux normes des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement sera poursuivi selon les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et en priorisant les actions du plan assainissement 2012-2018. La mise en place effective de services publics d'assainissement sera soutenue.

La révision et la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) et du plan régional de gestion et d'élimination des déchets dangereux (PREGEDD) devront être accélérées, avec la réalisation de quais de transfert, la création ou la modernisation de déchetteries, les unités de tri et de traitement des déchets, etc. La réalisation du projet de plate-forme multi-filières de la Gabarre reste une priorité absolue. Le travail de sensibilisation, de formation et d'amélioration de la connaissance sera poursuivi pour limiter la production de déchets, développer le tri sélectif et l'économie circulaire et soutenir les filières de valorisation locales.

Sur l'ensemble de ces sujets, la priorité sera accordée aux investissements permettant de satisfaire aux

normes européennes.

Axe stratégique 3 : l'éducation restera une priorité de développement de la Guadeloupe en permettant l'accès pour tous à l'enseignement, à la culture et au sport, grâce à des équipements équitablement répartis sur le territoire. Des pôles d'excellence constitueront le fer de lance de cette politique et contribueront au rayonnement international de l'archipel.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles devra s'affirmer en tant que lieu d'excellence caribéen, s'appuyant sur un fort ancrage territorial, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus. Cela suppose la poursuite des programmes de restructuration et de modernisation des sites de Fouillole et de l'IUFM, avec notamment la réalisation de la Maison de la vie universitaire et celle de la réussite. L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs nouveaux usages dans l'enseignement, la problématique des risques et l'intégration de clauses sociales, seront prises en compte dans ces opérations immobilières.

La Guadeloupe, terre de champions, reconnue pour sa richesse patrimoniale et culturelle, disposant d'un pôle universitaire engagé dans des coopérations internationales, présente un potentiel certain pour asseoir son développement. Cependant, la situation réelle est marquée par de grandes inégalités sur le territoire et dans la population et des lacunes en matière d'infrastructures modernes. Il conviendra donc de mettre en place des équipements de proximité dans les domaines du sport et de la culture, s'inscrivant dans une recherche de mutualisation et de fonctionnement en réseau autour de pôles de références.

Le CREPS devra achever sa restructuration et compléter ses équipements (hébergement, gymnase, pôle arts martiaux, etc.) pour s'établir comme deuxième pôle national de développement du sport de haut niveau et tenir son rôle dans la préparation des JO de 2016. La qualité de ses équipements interviendra aussi dans réussite de la cité scolaire d'excellence.

La réhabilitation du Centre des Arts de Pointe à Pitre et la construction du Mémorial Acte, contribueront au rayonnement international de la Guadeloupe. La prise en compte du patrimoine naturel, architectural et urbain constituera également un atout de développement.

Axe stratégique 4 : la protection de la population et du territoire vis-à-vis des risques naturels, tout particulièrement ceux liés au risque sismique et au changement climatique, restera une priorité.

La Guadeloupe est exposée à de nombreux risques naturels qui affectent l'ensemble de sa population et de ses activités. La préoccupation sismique est récente mais prégnante, avec les deux tiers des constructions qui ne répondent pas aux normes parasismiques. Même si un effort significatif a été engagé sur les équipements publics, (centres de secours, écoles, etc.), le travail de confortement qui reste à conduire est considérable. Autre sujet de préoccupation, le changement climatique, conjugué à l'exhaussement du niveau des océans amplifie les risques cycloniques, de submersion marine et la fréquence des phénomènes pluvieux intenses.

La protection vis-à-vis du risque sismique reste une priorité. Seront soutenus les confortements ou les reconstructions des établissements scolaires, des bâtiments de gestion de crise (centre de secours, de commandement, hôpitaux, etc.). Une attention particulière sera portée à la préservation des bâtiments patrimoniaux et aux équipements culturels et sportifs. Les actions de sensibilisation et de prévention seront poursuivies.

L'adaptation de la population et du territoire aux effets du changement climatique sera renforcée. La connaissance des phénomènes attendus sera développée et consolidée par la mise en place d'observatoires « énergie-climat » et la réalisation d'études de vulnérabilité. Les investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une bonne résilience aux catastrophes naturelles seront encouragés, notamment dans le cadre des programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI).

Axe stratégique 5 : une connexion numérique à haut et très haut débit (HD et THD) compétitive sera mise à disposition des particuliers et des entreprises.

Des progrès considérables ont été enregistrés sur les périodes 2000-2006 et 2007-2013 en matière d'infrastructures numériques (second câble sous-marin, réseau de desserte Mediaserv, Sainte-Anne THD, etc.).

Toutefois, la Guadeloupe accuse toujours du retard par rapport à la métropole : il reste encore des zones blanches, le prix de la bande passante demeure élevé et la part de la population disposant du très haut débit n'atteint que 6 %.

Il s'agira de mettre à la disposition des particuliers et des entreprises une connexion à haut et très haut débit dans des conditions de qualité, de sécurité et de prix similaires à ceux de la métropole. Cela passera par la finalisation de la couverture HD et le démarrage de la couverture THD, conformément au « Plan France très haut débit » et au schéma directeur d'aménagement numérique de la région Guadeloupe, adopté en octobre 2013, et par le déploiement d'équipements structurants au service des entreprises permettant le développement des usages numériques.

THEMATIQUE 2 :

Aménagement urbain durable

Axe stratégique 1 : les opérations de rénovation urbaine dans l'agglomération centre seront poursuivies et complétées par les projets inscrits au nouveau programme de rénovation urbaine.

Les projets financés au titre de la politique de rénovation urbaine et les opérations de résorption de l'habitat insalubre commencent à avoir des résultats tangibles sur la qualité de vie des habitants et, par ricochet, sur le rayonnement de l'agglomération pointoise.

Il reste néanmoins d'importants besoins à satisfaire, qui étaient évalués par le schéma d'aménagement régional (SAR) en juin 2011 à 5 000 logements au titre de l'habitat insalubre, 25 000 logements au titre du renouvellement urbain et 15 000 logements neufs à l'horizon 2030.

Il s'agira donc, au titre du CPER 2015-2020, d'achever les programmes de rénovation urbaine en cours et d'engager les premières phases des opérations qui auront été retenues dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, qui aura pour objectif de conduire des opérations plus ambitieuses sur un nombre plus limité de quartiers.

Axe stratégique 2 : la politique de revitalisation et de densification des bourgs sera soutenue, avec un objectif de maîtrise de la consommation de l'espace par l'urbanisation.

L'organisation urbaine en Guadeloupe est le fruit d'une longue histoire dont les évolutions les plus récentes sont une désaffectation des centres bourgs, le développement d'un habitat collectif stéréotypé, aujourd'hui dégradé, le maintien de poches d'habitat insalubre sans droit d'usage sur le foncier et le développement rapide d'une urbanisation pavillonnaire diffuse le long des voiries, aux dépens des espaces agricoles et naturels.

Avec un objectif partagé de maîtrise de la consommation d'espace par l'urbanisation, l'Etat et la Région encouragent les politiques de revitalisation et de densification des bourgs, de renouvellement urbain, de développement d'équipements et d'espaces publics de qualité et de renforcement de l'attractivité commerciale et culturelle des bourgs, en cohérence avec le développement des réseaux de transports collectifs et d'autres modes de déplacement doux.

Une attention particulière pourra être portée à la requalification des anciens sites industriels, en y inscrivant la place de la culture et de la qualité architecturale. La réalisation de plans de gestion, d'interprétation de l'état des milieux et la mise en sécurité des sites pourront être soutenues.

Il importera de privilégier l'insertion d'entreprises et d'activités culturelles au sein des dents creuses, des friches industrielles, ainsi que la constitution de véritables espaces publics susceptibles de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la revitalisation économique des centres-villes et pouvant servir d'espaces d'expression culturelle et artistique.

THÉMATIQUE 3 :

Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)

Axe stratégique 1 : l'exceptionnelle biodiversité de la Guadeloupe, fragilisée par l'activité anthropique, devra être mieux prise en compte dans les projets d'aménagement pour répondre à l'enjeu national de transition écologique.

Reconnues comme l'un des 34 « points chauds » mondiaux pour la biodiversité, les îles de la Caraïbe abritent une grande concentration d'espèces, dont certaines sont endémiques, et une exceptionnelle diversité de milieux naturels. Dans cet ensemble, la variété des conditions liées à la géologie, au relief, au climat et au caractère insulaire de la Guadeloupe se traduit par une extraordinaire richesse biologique et paysagère au sein d'un espace morcelé en milieux terrestres et marins très divers.

Les menaces qui pèsent sur les biotopes guadeloupéens se traduisent par d'importantes mesures de protection et par la plus grande densité d'aires protégées de l'Outre-Mer qui, avec les inventaires et les labels, recouvrent près de 20 % de la surface totale de l'archipel. Néanmoins, des marges de progrès existent, notamment dans le domaine de la connaissance des milieux, de la structuration du réseau des acteurs de la protection de la biodiversité ou des aménagements d'accueil sur les sites naturels.

Il s'agira de promouvoir, de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, les actions qui visent toutes les dimensions de la biodiversité (ordinaire et remarquable) et qui concourent à la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement, en particulier pour rétablir les corridors écologiques, mettre en œuvre les trames vertes et bleues, les plans nationaux d'actions de protection des espèces emblématiques et les plans de gestion des espaces protégés, les actions de la charte de territoire du Parc national, ainsi que les opérations permettant de valoriser le patrimoine paysager en prenant en compte les recommandations de l'atlas des paysages.

Les projets qui permettent d'enrayer l'érosion de la biodiversité des espèces seront favorisés : réintroduction du lamantin, opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.. Seront également privilégiées les actions de lutte contre le risque de destruction des habitats et les projets qui visent à réduire les sources de pollution, notamment via la sensibilisation des institutions et du public à la valeur patrimoniale de la biodiversité.

Les actions devront contribuer à la production de connaissances solides, récentes, renforcées et suffisantes pour pouvoir déterminer des priorités en termes d'intervention, élaborer des actions opérationnelles efficaces et cohérentes, trouver de nouveaux outils d'intervention et éclairer les prises de décision susceptibles d'impacter le patrimoine naturel. La biodiversité devra, dans cette optique, être envisagée selon une définition large : biodiversité « remarquable » ou biodiversité « ordinaire » y compris dans les zones urbanisées, les sols, les composantes géologiques, les milieux tant continentaux que marins. Les aspects fonctionnement et services rendus par les écosystèmes devront être systématiquement abordés dans les études menées.

Il s'agira, enfin, de renforcer le tissu d'acteurs existants et potentiels, de créer des outils de planification, de gestion et d'aide à la décision pour les élus locaux et les décideurs publics afin d'améliorer la gouvernance territoriale en matière de biodiversité. Seront également soutenus les projets encourageant les conversions professionnelles en faveur de la transition écologique, et notamment les actions de formation dont le financement pourra être supporté par le FSE. La coopération régionale pourra contribuer à améliorer l'état de la biodiversité en Guadeloupe et plus largement dans la Caraïbe.

Axe stratégique 2 : encore fortement dépendante des énergies fossiles, la Guadeloupe s'engagera résolument vers l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Au cours des deux dernières décennies, la Guadeloupe a connu une forte progression de sa consommation énergétique, en particulier électrique, avec pour conséquence une augmentation de sa dépendance énergétique.

L'augmentation récente de la part du charbon dans la production d'électricité tend à annuler, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, les efforts liés à la maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, tous secteurs confondus, les émissions par habitant de CO₂ en Guadeloupe augmentent.

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est de 17 %. Un effort très conséquent doit donc être réalisé pour atteindre les objectifs du plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE) : 50 % en 2020, 75 % en 2030 et l'autonomie énergétique en 2050.

Les transports sont le premier secteur consommateur d'énergie avec 59 % de l'énergie finale consommée en 2011.

La transition énergétique engagée par la collectivité régionale dans le cadre du PRERURE sera poursuivie et renforcée.

Afin de promouvoir l'efficacité énergétique, les actions devront intégrer la nécessité de réaliser des économies d'énergie via les leviers les plus efficaces que sont les politiques d'urbanisme, de transport et du bâtiment. Elles devront contribuer à réduire l'impact énergétique et environnemental de la ville, par exemple, en intégrant ces préoccupations au niveau des documents d'urbanisme, des opérations d'aménagement urbain, des politiques de déplacements, de l'habitat et du tertiaire. Il s'agira d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments et de favoriser la réalisation de bâtiments exemplaires d'un point de vue énergétique et environnemental. Les actions engagées devront contribuer à poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs professionnels du bâtiment dans la prise en compte des enjeux de la construction et de la rénovation énergétiquement performante. Enfin, elles devront stimuler la réflexion sur l'émergence d'une ingénierie financière innovante, destinée à faciliter l'intégration de la performance énergétique dans les projets.

Le soutien au développement de toutes les formes de production et d'utilisation des énergies renouvelables sera recherché, notamment par l'animation territoriale et la sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics et privés. Dans la continuité du soutien apporté par le conseil régional à l'installation de chauffe-eaux solaires individuels chez les particuliers, le CPER s'attachera à promouvoir le développement des systèmes de production collective d'eau chaude sanitaire à partir de l'énergie solaire et l'émergence de réseaux de distribution de froid (et/ou de chaleur) à l'échelle de zones urbaines ou d'activités. En cohérence avec le développement de sources de production d'électricité d'origine renouvelable, il s'agira de contribuer à l'installation de solutions technologiques de gestion active et intelligente des réseaux et équipements (*smart grids*, systèmes de stockage d'électricité ...).

La prise en charge des enjeux énergétiques et climatiques par les territoires devra être encouragée. Il s'agira en particulier de contribuer à l'amélioration de la connaissance du profil énergie-climat aux niveaux régional et infra-régional. Les actions financées devront ainsi s'attacher à déterminer et suivre les consommations énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre qu'elles induisent directement ou indirectement. Elles devront contribuer à caractériser et mettre en perspective la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques ainsi que sa capacité d'adaptation. Pour contribuer à l'émergence d'une culture climat propre au territoire et partagée par tous, les actions soutenues veilleront à assurer la sensibilisation des collectivités territoriales, des professionnels et du grand public aux enjeux de l'efficacité énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Elles devront inciter les collectivités et entreprises à engager des démarches partenariales de lutte contre le changement climatique, tels que les Plans climats énergie territoriaux ou les bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Elles devront encourager les acteurs locaux à participer à la maîtrise des consommations d'énergie, le développement de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, la réduction des

émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire et de ses activités aux effets du changement climatique.

THÉMATIQUE 4 :

Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence

Les projets soutenus au titre de la présente thématique relèveront majoritairement des domaines d'activités stratégiques (DAS) retenus au titre de la stratégie de spécialisation intelligente (*Smart Specialisation Strategy* (S3)) de Guadeloupe. Ces DAS sont au nombre de trois : « la valorisation de la diversité des ressources insulaires », « la gestion et la prévention des risques en milieu caribéen », « la promotion des industries créatives ».

Axe stratégique 1 : le développement d'une infrastructure de recherche d'excellence, en prise avec les problématiques socio-économiques du territoire, s'appuyant, en particulier, sur des équipements mutualisés, sera recherché.

La Guadeloupe jouit d'un dispositif de recherche important, varié et de qualité en outre-mer français, puisqu'elle regroupe, sur son territoire, une université, des organismes de recherche nationaux, et un centre hospitalier universitaire, totalisant une vingtaine de laboratoires. Cependant, ceux-ci souffrent d'un déficit de masse critique sauf, dans une certaine mesure, pour l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et le Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

La Guadeloupe possède également un fort potentiel de spécialisation en matière de recherche développement, formation et innovation et présente une forte genericité pour le monde tropical de par ses caractéristiques géomorphologiques, pédologiques et climatiques. Le contexte naturel, géographique et culturel du territoire offre aussi un cadre favorable à la réalisation d'expérimentations *in situ*.

Seront donc privilégiés, le maintien, le confortement et l'acquisition d'équipements structurants destinés à des usages mutualisés au sein de consortiums de recherche et le soutien aux projets de recherche et développement partenariaux entre organismes de recherche publics et/ou université, interdisciplinaires, portés ou soutenus au niveau du site, intégrés depuis la recherche amont jusqu'à la recherche appliquée, et répondant aux enjeux posés au territoire, ainsi qu'aux besoins des entreprises.

Axe stratégique 2 : un maillage efficace de la chaîne de l'innovation, depuis le résultat de la recherche jusqu'à l'entreprise, sera favorisé.

Dans le secteur agricole, le Réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA), qui réunit notamment les instituts techniques des filières végétales et animales, fait, pour le moment, figure d'exception. Alors même que la dernière étude CIS (*Community Innovation Survey*) montre qu'une entreprise guadeloupéenne sur deux innove, préférentiellement dans le domaine organisationnel, les entreprises n'ont pas suffisamment accès aux résultats de la recherche. Elles ne savent pas toujours où chercher l'information, ni, où et comment expérimenter leurs idées innovantes.

L'écosystème de l'innovation présente des lacunes dans le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique, dans l'appui à l'émergence de projets innovants au sein des entreprises, et en matière de lieux dédiés à l'expérimentation, la réalisation de pré-séries et de tests.

Seront donc privilégiés le transfert des connaissances via des centres de ressources (plateformes web, espace dédié) et les plateformes mutualisées pour les expérimentations et prototypes, notamment par la mise en place d'un *fab lab*¹, en lien avec les réseaux et clusters du territoire.

1 Fab Lab : (abréviation de Fabrication laboratory) est une plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques (ensemble de machines à commande numérique de niveau professionnel, mais standards et peu coûteuses), « intelligents » ou non. Elle s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer, plus vite, du concept au prototype, aux designers et aux artistes, aux étudiants désireux d'expérimenter et d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO, aux bricoleurs de ce siècle.

Axe stratégique 3 : un dialogue pérenne entre le monde de la recherche et la sphère socio-économique sera développé.

La Guadeloupe héberge un pôle de compétitivité, « Synergile », qui intervient dans le domaine des énergies renouvelables et des matériaux en milieu insulaire tropical. Parallèlement, différents clusters² se structurent afin de dynamiser l'innovation dans leur secteur respectif. C'est le cas pour les TIC et le maritime. Ces outils sont indispensables pour susciter des projets innovants et faire émerger des projets collaboratifs. Ils viennent compléter l'offre technologique. Il importe d'animer cet écosystème de l'innovation et de proposer un panel de services d'appui au porteur de projet innovant dès l'idée, et durant la vie de son projet. Des projets de technopole et de pépinière d'entreprises innovantes sont en cours. Un réseau régional des acteurs de l'innovation permettra d'animer et de dynamiser l'écosystème guadeloupéen de l'innovation.

L'intérêt pour les sciences et techniques, l'appétence pour l'innovation, le goût d'entreprendre et d'innover s'acquièrent dès le plus jeune âge. La curiosité et le développement d'un regard critique face aux avancées technologiques et aux innovations sont du ressort de la culture scientifique technique et industrielle. La Guadeloupe gagnera à structurer ce secteur, en concertation avec le pôle territorial de référence et les acteurs locaux.

Seront particulièrement soutenus le développement des projets collaboratifs entre acteurs publics et privés de recherche et/ou du transfert, le rapprochement des acteurs de la recherche, du transfert et des entreprises au sein du réseau régional de l'innovation, l'animation thématique des DAS de la S3 et le développement des cultures scientifiques, techniques et industrielles, du dialogue sciences, art et société, avec une attention particulière au jeune public.

Axe stratégique 4 : l'ouverture de la recherche au national et à l'international sera renforcée.

Quelques équipes de recherches guadeloupéennes ont participé, en tant que coordonnateur, à des outils compétitifs tels que RegPot³, pour un projet de R&D dans le domaine des maladies émergentes animales (Epigenesis), ou encore dans le cadre de l'appel à projets de l'Era-net Net Biome – projet SafePGR ayant l'objectif de construire un réseau autour de la problématique qualité des centres de ressources biologiques (CRB). Cependant, les collaborations de ce type restent rares. Il convient donc d'améliorer la visibilité de la recherche guadeloupéenne et d'améliorer son accès à l'espace européen de la recherche.

Pour cela, seront privilégiés la structuration de la recherche locale en pôles d'excellence visibles à l'inter-régional et à l'international dans le cadre de la politique de site en matière de recherche territoriale, l'accompagnement des équipes de recherche et des entreprises qui participent à des programmes européens ou inter-régionaux, la participation des autorités au pool de financeurs d'appel à projets internationaux sur des thématiques d'intérêt local, afin de favoriser l'inscription des équipes locales dans ces outils alternatifs.

2 Cluster : regroupement d'entreprises et d'institutions faisant partie d'un même secteur d'activité (même domaine de compétences), et qui sont ancrées dans un territoire ou localisées géographiquement. Ce regroupement permet aux acteurs d'un cluster de bénéficier d'avantages compétitifs grâce, notamment, aux "externalités" qu'elles suscitent (définition DATAR).

3 RegPot : abréviation de Research Potentiel, outil de financement du 7^{ième} PCRD de la Commission européenne, dédié spécifiquement aux régions dites de convergence, sur la période 2007-2013. Il vise à renforcer le dispositif de recherche de régions dites de convergence, grâce à la mise en place d'équipements structurants et l'accueil de chercheurs européens qualifiés.

THÉMATIQUE 5 :

Cohésion sociale et employabilité

« Stratégie sur l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle »

La Guadeloupe souffre d'un taux élevé de chômage (23 %) d'ordre structurel. C'est le deuxième département d'outre-mer le plus touché par le chômage après l'île de la Réunion. Le chômage des jeunes est supérieur à 50 %.

Le chômage de longue durée, qui concerne 78,8 % des demandeurs d'emploi, a tendance à se développer : la durée moyenne d'ancienneté dans le chômage est passée de 48 à 52 mois depuis 2007. Par ailleurs, l'illettrisme touche près d'un Guadeloupéen sur 5 âgé de 16 à 30 ans et chaque année, plus de 1000 jeunes sortent du système scolaire guadeloupéen sans solution de qualification ou d'emploi.

Si ce chômage s'explique en partie par un faible taux d'emploi (55 % en 2012) et par une inadéquation des qualifications et compétences par rapport aux besoins des employeurs, il résulte également d'un fonctionnement préoccupant du marché du travail régional et d'un développement quantitatif et qualitatif insuffisant des moyens et des ressources du service public de l'emploi.

Les projets soutenus dans le cadre du CPER, combinés avec les orientations des Programmes opérationnels (PO) FSE et les objectifs retenus dans le Contrat de plan régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CPRDFP), devront contribuer à augmenter le taux d'emploi, développer des emplois pérennes et de qualité, sécuriser le parcours de formation notamment en développant l'offre de formation, accompagner les secteurs fragilisés (agriculture, pêche, BTP, agro alimentaire...) face aux contraintes économiques et environnementales, à développer la création d'entreprise et à garantir l'égalité des chances (professionnelle et salariale) entre les hommes et les femmes et les personnes en situation de handicap.

Axe stratégique 1 : les nombreux jeunes sortant du système scolaire sans qualification devront faire l'objet de mesures garantissant leur insertion sociale et professionnelle.

En Guadeloupe trop de jeunes sortent du système scolaire sans qualification. Ces jeunes se retrouvent sur le marché du travail sans diplôme et sans aucune expérience professionnelle. Nombreux de ces décrocheurs n'ont pas de perspectives d'accéder à un emploi et deviennent de ce fait fragiles et vulnérables.

La Guadeloupe doit se doter d'un dispositif efficace de repérage des jeunes sortis très tôt du système scolaire et d'outils de leur accompagnement vers des formations permettant la remédiation et l'accès à minima à un premier niveau de qualification..

Il s'agira de développer le dispositif de repérage et d'accompagnement des décrocheurs, les actions de formations qualifiantes de niveau V, les formations de remise à niveaux, la maîtrise des savoirs de base, les compétences clés et, enfin, les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Par ailleurs, l'Ecole régionale de la deuxième chance, s'adressant aux jeunes âgés de 18 à 30 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification, est un outil de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle. Il s'agira de soutenir et d'accompagner ces écoles ainsi que le RSMA dans leur démarche d'accompagnement personnalisé des jeunes qui souhaitent réaliser un projet professionnel.

Les ateliers chantiers d'insertion doivent être développés, accompagnés et soutenus car ils jouent un rôle majeur dans l'insertion des jeunes très éloignés de l'emploi. Ils doivent poursuivre l'accompagnement social de ces jeunes et développer des actions de formations adaptées à leur niveau de qualification..

Axe stratégique 2 : la situation des actifs sur le marché du travail en matière de qualification et d'emploi et les besoins en compétences des entreprises devront s'inscrire dans une dimension territoriale fondée sur des diagnostics et analyses actualisées.

Les documents de diagnostics territoriaux sont des outils d'aide à la décision qui permettent de recueillir des données tant quantitatives que qualitatives et de mettre en exergue les caractéristiques, les atouts, les faiblesses, les potentialités d'un territoire donné, en vue d'adapter au mieux les politiques publiques de l'emploi et de la formation.

Des diagnostics territoriaux partagés (Etat/région/partenaires sociaux) ont été élaborés en 2011, dans le cadre de la préparation du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015, et en 2012 pour l'élaboration du Programme opérationnel 2014-2020. Ces documents seront conçus pour servir de base commune à tous les partenaires pour leurs travaux d'analyse, de mise en œuvre et de coordination des politiques de l'emploi, de formation professionnelle et d'orientation.

Le CARIF-OREF, qui détient un rôle central et stratégique sur le territoire régional au service de l'information et de l'accès à la formation, sera chargé de collecter les données, d'actualiser les diagnostics et d'en assurer la diffusion.

Les missions de l'OREF seront renforcées dans la réalisation de diagnostics et d'études, la coordination et l'observation des politiques « emploi-formation » au sein des territoires et également le suivi et l'évaluation du CPRDFP.

Il s'agira également d'accompagner les branches professionnelles dans la recherche et l'analyse des données socio-économique qui leur permettront de définir leurs plans d'actions, en adéquation avec l'évolution constante du marché du travail.

Axe stratégique 3 : la sécurisation des parcours professionnels étant une des conditions pour une insertion durable dans l'emploi, la Guadeloupe devra conforter son outillage technique et méthodologique en direction des demandeurs d'emploi et des salariés.

Le service public de l'orientation, est un service public à compétences partagées, qui s'appuie sur une nouvelle collaboration entre l'Etat et la Région. Le SPO a pour objectif de personnaliser les prises en charge et les parcours vers l'emploi des publics et d'améliorer le taux de placement en lien avec le parcours de formation.

Le CARIF-OREF sera sollicité dans le cadre du SPO pour mener une analyse sur les éventuels dysfonctionnements dans le dispositif d'orientation existant, en vue d'une meilleure structuration et coordination de l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, il sera nécessaire de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation (traçabilité entre le type de formation recherchée et la réponse apportée, enquête satisfaction, etc.).

Le SPO devra assurer une activité de conseil personnalisé qui impliquera la professionnalisation des acteurs de l'orientation. Des échanges de professionnalisation des acteurs seront mis en place :

- échanges de pratiques permettant de mieux connaître l'offre collective du territoire ;
- journées régionales pour mettre à jour les connaissances des conseillers sur les dispositifs.

Des outils seront créés (cartographie et /ou catalogue des structures et des personnes qui interviennent sur le territoire).

L'amélioration de l'information sur l'offre de formation reste également une priorité dans le cadre de cette contractualisation. L'objectif est de garantir à chaque bénéficiaire, à chaque acteur de la formation, l'accès direct à l'information dont il a besoin. Cette information sur l'offre de formation passera par la mise en œuvre de l'outil « DOKELIO ». Il s'agit d'une base de données sur l'offre de formation permettant aux prescripteurs d'action de formation (Pôle Emploi, le CAP Emploi ou la mission locale) de disposer de

l'ensemble des informations nécessaires pour faciliter l'entrée en formation des demandeurs d'emploi et notamment la visibilité des places disponibles. Cette offre sera également accessible aux OPCA et aux particuliers et aux entreprises via le site « Orientation pour tous ».

Le CARIF aura en charge la gestion de « DOKELIO », la réalisation d'outils d'information et d'actions de communication sur les métiers.

Les entreprises guadeloupéennes seront soutenues dans leurs actions en matière de GPEC et d'EDEC.

Pour chacune des actions identifiées, il conviendra de prendre en compte la dimension de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et la situation particulière des personnes handicapées. Il s'agira, par exemple, d'accompagner le programme d'activités de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) pour lui permettre de développer des actions de sensibilisation des entreprises à la mixité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, conformément aux directives ministérielles.

Axe stratégique 4 : la sécurisation de l'emploi et l'employabilité passeront par une élévation du niveau de formation et de qualification de tous les publics.

Les demandeurs d'emploi non diplômés sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés pour trouver un emploi et les salariés les plus vulnérables sont ceux dont le niveau de qualification est le plus bas. Ce constat conduira à mettre en place de mesures destinées à garantir l'employabilité des demandeurs d'emploi et le maintien dans l'emploi des salariés de faible niveau de qualification.

Pour faciliter le maintien et la progression dans l'emploi des travailleurs en poste, il conviendra de développer la professionnalisation et la formation des dirigeants de PME, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Par ailleurs, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) constitue une opportunité pour tous ceux qui souhaitent assurer leur employabilité sur le marché du travail. Il s'agira de développer ce dispositif qui donne la possibilité de faire reconnaître son expérience par une certification diplômante et concourt ainsi à élever les qualifications et à faciliter l'accès à l'emploi ou sa sauvegarde.

La dimension d'archipel de la Guadeloupe est un facteur à prendre en compte dans la politique d'accès égalitaire à la formation. Cette prise en compte passera par le développement des programmes d'action de formation dans les îles du sud, le développement des formations ouvertes à distance, l'accompagnement des organismes de formation qui souhaitent développer les projets innovants en matière de e-formation, la prise en charge des coûts des transports des stagiaires, la création des points d'accès à la télé-formation dans les îles du Sud.

Enfin, la professionnalisation des acteurs de la formation continue et le développement de la formation en alternance est primordiale et répond à l'exigence de qualité souhaitée par les signataires du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015. Cette professionnalisation supposera la mise en place d'actions de formations de formateurs et la formation des maîtres d'apprentissage.

Axe stratégique 5 : l'amélioration des dispositifs d'orientation, la promotion des parcours de formation en métropole et à l'international seront recherchées

L'orientation est un élément essentiel de la réussite du parcours de formation et ce tout au long de la vie. Une priorité sera accordée à la consolidation du réseau des acteurs de l'orientation et à son animation, au renforcement des outils dont ils disposent, à leur professionnalisation afin de constituer un service public régional de l'orientation efficient.

La professionnalisation des acteurs chargés de l'accompagnement des publics (missions locales, Cap emploi, Plans Locaux d'Insertion par l'Economie, Structure d'Insertion par l'Activité Economique) permettra une meilleure prise en compte des besoins pour une insertion durable.

L'offre de formation en Guadeloupe, même si elle n'a eu cesse de se développer, ne parvient pas à satisfaire entièrement la demande. Aussi, la mobilité vers l'Europe ou l'international offrira des opportunités d'accès à des formations inexistantes ou saturées sur le territoire, qu'il s'agisse de formations universitaires, de formations en apprentissage ou encore d'immersion professionnelle dans le cadre de stages.

Axe stratégique 6 : les besoins des publics fragiles (personnes âgées, jeunes, handicapés, jeunes mères) seront anticipés par la création et le développement de services dédiés et d'une offre en infrastructures adaptées.

La trajectoire démographique de la Guadeloupe en fera, en 2040, l'un des départements les âgés de France. Il conviendra de prendre en compte les besoins des seniors à travers le développement de services à la personne, l'adaptation des logements (aménagement intérieur, domotique, etc.), le développement de la télé-assistance et de la télé-surveillance et la réalisation de structures d'hébergement collectif adaptées à la perte d'autonomie des personnes âgées, en tenant compte, d'une part, des équilibres territoriaux et, d'autre part, de la capacité contributive des familles guadeloupéennes.

L'accès des jeunes à la formation et l'emploi est fortement entravé par l'incapacité pour ces derniers de s'héberger à proximité du centre de formation ou de l'entreprise. Les jeunes qui résident dans les communes éloignées doivent supporter des coûts de transport très élevés pour un service inadapté ce qui se traduit par un nombre élevé d'abandons en cours de formation ou en emploi. La réalisation d'hébergements pour les apprentis et les jeunes travailleurs devra être soutenue.

Le développement de structures d'accueil et de services pour les personnes handicapées, pour les jeunes en difficulté ou en situation d'addiction ou pour les personnes victimes de violences sera poursuivi, afin de rattraper le retard du territoire en la matière et de garantir la cohésion sociale.

La création de structures d'accueil de la petite enfance, particulièrement nécessaires à la réinsertion économique des jeunes mères isolées, devra, enfin, être soutenue.

THEMATIQUE 6

Prise en compte des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le CPER 2015-2020 de la Guadeloupe

Axe stratégique 1 : Les priorités régionales du CPER convergeront avec celles fixées par l'Etat dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire

La politique de la ville concerne aujourd'hui 47% de la population de la Guadeloupe. Elle est concentrée sur l'agglomération pointoise et le sud Basse-Terre. La réforme en cours de la politique de la ville a redéfini une nouvelle géographie prioritaire qui a modifié la cartographie : Sainte-Rose et Le Moule sont également concernées. Par ailleurs, l'élaboration de nouveaux contrats de ville en 2015 fixant le cadre local de mise en œuvre de la politique de la ville devrait permettre de cibler les moyens sur les quartiers qui cumulent les difficultés en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la prévention et aux soins, de décrochage scolaire, de délinquance, d'habitat dégradé et indigne.

Véritable projet intégré de territoire, le Contrat de ville s'articule nécessairement avec les autres schémas, plans ou contrats existants. Les volets social et territorial du CPER prendra en compte la spécificité des quartiers prioritaires de la politique de la ville où le taux de chômage avoisine les 50 % et l'inactivité des jeunes est préoccupante. Ces critères devront conduire à une concentration des efforts et des moyens en faveur de la population de ces quartiers et notamment en matière de cohésion sociale, de développement économique ou de cadre de vie et renouvellement urbain.

Les contrats de villes seront annexés au CPER 2015-2020.

THEMATIQUE 7

Stratégie de mobilité multimodale

Axe stratégique 1 : la Guadeloupe poursuivra son ouverture régionale et internationale dans le but de devenir un hub régional tant pour le transport des marchandises que pour celui des passagers.

L'amélioration de l'accessibilité de la Guadeloupe vis-à-vis de son environnement immédiat et du reste du monde constitue une condition indispensable au développement économique du territoire et à son ouverture à l'international.

D'ores et déjà, le grand port maritime de la Guadeloupe « Guadeloupe Port Caraïbes », avec ses 11m de tirant d'eau, reçoit des navires de 2 500 à 3 000 conteneurs EVP (équivalents vingt pieds) qui ne peuvent plus accoster à pleine charge. Demain, plus de 50 % de la flotte mondiale et plus de 80 % des navires en commande ne pourront plus desservir la Guadeloupe.

Dans ce contexte, les investissements portuaires concrétisés autour du Grand Projet de Port devront être considérés comme ultra-prioritaires car porteurs d'un double enjeu pour la Guadeloupe.

Le premier enjeu est d'éviter que le grand port maritime de la Guadeloupe ne reste à l'écart des flux. En effet, l'augmentation de la taille des navires va conduire à accroître le recours au transbordement : les grands navires déchargeront leurs marchandises dans un seul port de la zone équipée pour les recevoir, puis ces marchandises seront rechargées sur des navires plus petits, c'est ce que l'on appelle la « feederisation ». La feederisation représente un risque fort pour la Guadeloupe, car elle entraînerait inévitablement des aléas et des surcoûts de transport estimés à plus de 50 M€ par an.

Le second enjeu est de créer un hub portuaire régional. Il est prévu d'ici à 2020 un doublement du marché global du transbordement dans les Petites Antilles (et plus largement un doublement dans la Caraïbe). Avec la réalisation du Grand Projet de Port la Guadeloupe ambitionne de capter une part de l'accroissement de trafic de transbordement dans les Petites Antilles et de prendre sa place au sein des ports de transbordement.

Outre la modernisation du grand port maritime, pourront également être soutenus les études et investissements en lien avec la réparation navale, l'aménagement des quais de Pointe-à-pitre, l'extension de la gare maritime de Bergevin et l'aménagement de Jarry vrac.

Axe stratégique 2 : l'amélioration de la desserte en transports collectifs de l'agglomération pointoise sera poursuivie, en complémentarité avec le projet de tramway Tram'Excellence, au service d'une métropole connectée.

Pôle urbain et économique de la Guadeloupe, l'agglomération centrale (Pointe-à-pitre, Abymes, Baie-Mahault) concentre 33% de la population et plus de la moitié des emplois de l'île. Elle regroupe les deux premiers espaces économiques de la Guadeloupe : la ZIC de Jarry-Houelbourg à Baie-Mahault dont la croissance économique a été la plus rapide des zones d'activités en France au cours des vingt dernières années, et le Parc d'Activités de la Providence aux Abymes, avec notamment la présence de l'aéroport Pôle Caraïbes.

Cette situation génère d'importants flux de déplacements internes (64 % des flux) et externes (32 % des flux) à l'agglomération, à tel point que l'aire d'influence de l'agglomération s'étend jusqu'à Petit-Bourg, Le Lamentin et Sainte Rose pour la Basse-Terre et Morne à l'eau, Le Moule et Sainte Anne pour la Grande-Terre. La voiture particulière y occupe encore une place prépondérante avec 65 % de part modale. Les transports collectifs représentent environ 10 % des déplacements, ce qui est assez élevé par rapport à des agglomérations françaises de même taille.

La congestion croissante des principaux axes routiers de l'agglomération ainsi que l'apparition de nouvelles zones à enjeux forts rendent aujourd'hui nécessaire l'amélioration et le développement de l'offre de transports en commun. Dans une logique de pleine intégration à l'agglomération, il s'agira notamment d'assurer la desserte de la zone de Perrin aux Abymes (pôle de Santé avec notamment le futur CHU, habitat, centre d'activités et de services socio-culturels) ainsi que la desserte et/ou le désenclavement des quartiers en rénovation urbaine de Grand Camp et du Raizet aux Abymes.

Dans cette optique, le Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin et la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ont déposé un dossier de candidature qui a été retenu dans le cadre de l'appel à projets national « Transports collectifs et mobilités durables ». Le projet consiste en la réalisation à horizon 2019 de la première tranche d'un tramway (220 M€ HT – 10,69 km) reliant les Abymes (Perrin) au centre-ville de Pointe-à-pitre et desservant notamment les quartiers en rénovation urbaine du Raizet, Grand Camp et Lauricisque. Les tranches ultérieures permettront de desservir Baie-Mahault (dont la zone de Jarry) à l'ouest et l'université et le Gosier à l'est.

Dans ce cadre, en complément du projet de tramway en lui-même, il importera de soutenir des études permettant de réorganiser et optimiser, autour du projet de tramway, le réseau des bus urbains, afin d'assurer une desserte fine du territoire de l'agglomération. L'objectif sera d'éviter les doublons entre tramway et bus existants, une optimisation des dessertes et une couverture optimale du territoire de l'agglomération. Le tramway devra ainsi être vu comme la « colonne vertébrale » du réseau de transports collectifs urbains en complémentarité duquel les bus urbains irriguent l'ensemble du territoire de l'agglomération.

THEMATIQUE 8

Développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services

L'élaboration en 2012 de la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) et l'adoption en octobre 2013 du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), ont démontré la pertinence de la concertation menée avec l'ensemble des acteurs du numérique en Guadeloupe par le conseil régional, en coordination avec l'État.

La préparation du CPER et des Programmes Opérationnels 2014-2020 a permis de poursuivre et de renforcer ce travail partenarial.

Ainsi, le conseil régional a décidé de réaliser un schéma de développement des usages et services numériques avec pour ambition de favoriser le développement d'activités et d'emplois dans tous les secteurs. La réalisation de ce schéma, et sa mise en œuvre seront la priorité du CPER qui sera donc centré sur le développement des usages et des services, en particulier dans le secteur public. Le PO FEDER 2014-2020, quant à lui, sera centré sur les priorités relatives aux infrastructures nécessaires au déploiement du Haut Débit (HD) et du Très Haut Débit (THD) ainsi que sur les usages du numérique dans les entreprises.

Axe stratégique 1 : la connaissance de l'écosystème numérique permettra d'affiner la conduite des politiques publiques.

La nature des enjeux liés au développement des usages et services basés sur les TIC nécessite de mieux appréhender l'écosystème numérique afin d'éclairer les décisions publiques et de renforcer leur efficacité.

La réussite de cette politique publique nécessite de se munir d'un panel d'outils au service de l'observation, de l'analyse et de la prospective dans le domaine du numérique.

Il s'agira de dresser un état des lieux du niveau d'appropriation des technologies de l'information et de la communication des foyers, des collectivités ou des acteurs de l'économie, mais aussi d'affiner l'analyse par secteur particulier : éducation, tourisme, culture ou encore santé.

Axe stratégique 2 : le développement de l'économie numérique et l'intégration massive des usages et services dans les entreprises sera l'une des clés de l'attractivité économique du territoire.

Domaine prioritaire inscrit dans la S3, l'économie numérique conditionne aujourd'hui en grande partie la compétitivité des entreprises et leur capacité à conquérir de nouveaux marchés et à exporter leur savoir-faire. Elle contribue également à une économie « décarbonnée » en permettant, d'une part, de réduire la distance physique avec les partenaires extérieurs et, d'autre part, d'être un vecteur d'innovation, par exemple dans le domaine de l'efficacité énergétique (smart grids).

L'usage numérique dans les entreprises guadeloupéennes connaît une situation très contrastée. Certaines entreprises, grâce au développement de la société de l'information, ont connu une croissance notable de leur activité et sont en pointe sur leur secteur. Cependant, l'essentiel du tissu économique n'a pas encore pleinement exploité le potentiel offert par l'informatisation et l'Internet pour générer des gains de productivité, des gains en termes d'organisation et de management, ou développer de nouveaux produits et services leur permettant d'être plus efficaces, plus compétitives, et de se projeter davantage sur les marchés extérieurs ou de développer leur marché local.

Au regard de la diversité de la situation des entreprises guadeloupéennes en matière d'usages numériques, il importerait de favoriser le développement de nouveaux produits et services, l'accès et

l'utilisation des données publiques, l'acquisition des outils et équipements nécessaires au développement du télétravail, ainsi qu'aux actions de collaborations inter-entreprises et, enfin, l'intégration des usages numériques afin d'asseoir la croissance et d'offrir de nouvelles opportunités de développement.

Axe stratégique 3 : l'aménagement numérique des territoires devra intégrer une offre performante de services publics numériques pour le bien être de la population et des citoyens.

Le numérique permet d'offrir des services publics plus performants, particulièrement dans le domaine de la santé (prévention, traitement, gestion du traitement de maladies ou de la dépendance dans un contexte de vieillissement de la population guadeloupéenne), de l'éducation, de la culture et de l'e-inclusion.

Les actions à soutenir seront définies lors de l'élaboration du schéma de développement des usages et services numériques, et ne sont donc pas à ce jour totalement connues. Certains domaines principaux et parfois certains projets sont néanmoins déjà identifiés.

La télé-médecine apparaît particulièrement adaptée à un territoire archipélagique et aux problèmes de démographie médicale que connaît la Guadeloupe. Elle constituera une réponse organisationnelle et technique aux nombreux défis épidémiologiques auxquels fait face le système de santé aujourd'hui.

Dans le domaine de l'éducation, il s'agira par exemple de soutenir le centre académique de production de ressources numériques hébergé par le CRDP. L'objectif sera de disposer d'une capacité de production de ressources s'inscrivant dans la logique du projet d'académie, en particulier dans le principe de l'ancrage de l'école dans son territoire.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'enjeu majeur identifié pour la Guadeloupe, est la satisfaction des besoins des étudiants à l'horizon des 10 à 15 prochaines années. Un projet est porté par l'université dont l'objectif est notamment de réaliser des aménagements facilitant l'utilisation du numérique par les étudiants et permettant de disposer de petites salles équipées et connectées, accessibles pour des réunions de travail collaboratives en petit groupe.

FICHES ACTIONS

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations

Sur cette thématique, les engagements financiers contractualisés des partenaires du CPER s'élèvent à 98 748 919 € pour l'Etat, 105 555 000 € pour la Région, 24 469 500 € pour le Département et portent sur les actions suivantes :

- Prévention des risques naturels
- Eau potable et assainissement
- Déchets
- Installations de maisons de santé pluridisciplinaires et pôles de santé
- Établissements d'enseignement supérieur
- Infrastructures culturelles
- Infrastructures sportives

Thématique 1 : Infrastructure et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif / Fiche action : Prévention des risques naturels

1 - Présentation

La Guadeloupe est fortement exposée à de nombreux risques majeurs géologiques (sismique, mouvements de terrain, volcanique, tsunami) et météorologiques (inondation, cyclonique).

La Guadeloupe est située dans une zone à forte sismicité (zone 5 dans le zonage sismique de la France) du fait de la présence à proximité de ses côtes de la zone de subduction de la plaque atlantique sous la plaque caraïbes. De nombreux bâtiments publics et privés sont très vulnérables au risque sismique ; on estime qu'un séisme majeur du type de celui qui a touché la Guadeloupe le 8 février 1843 (magnitude 8,2) pourrait détruire environ 20 000 bâtiments en Guadeloupe, soit près de 10 % du bâti.

Le plan séisme Antilles (PSA) a été lancé en 2007 et entre dans sa deuxième phase 2014-2020 ; il vise à réduire la vulnérabilité sismique de la Guadeloupe en renforçant notamment des bâtiments prioritaires : établissements scolaires, bâtiments et infrastructures de gestion de crise, logement social.

Le risque inondation est également très présent en Guadeloupe. L'étude d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) réalisée en janvier 2011 dans le cadre de la directive européenne inondation a montré qu'en Guadeloupe plus de 61 000 personnes se trouvaient potentiellement exposées au risque d'inondation par cours d'eau et plus de 42 000 étaient exposées au risque de submersion marine. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) prévu par la directive devra apporter des réponses à cette situation pour décembre 2015, déployées au travers de stratégies locales ou de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI).

La préexistence du plan séisme Antilles d'une part et de la directive inondation et du dispositif PAPI d'autre part offre un cadre privilégié pour la mise en œuvre du CPER.

Ils établissent des objectifs partagés et la stratégie en matière de prévention et de gestion des risques sismique et inondation.

2 - Objectif général

L'objectif est d'accompagner les investissements des collectivités en matière de réduction de la vulnérabilité :

- du bâti public prioritaire (établissements scolaires et bâtiments du SDIS notamment) vis-à-vis du risque sismique dans le cadre du plan séisme Antilles, par des travaux de confortement parasismique, ou de reconstruction pour les cas où le confortement s'avère impossible.
- des bâtiments et infrastructures exposés au risque inondation dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation ou de PAPI, par des travaux de protection hydraulique (protections de berges ou du littoral) ou de ralentissement des écoulements (bassins de rétention notamment).

3 - Descriptif technique

Trois types d'actions sont à envisager :

- Confortement ou reconstruction des établissements scolaires : la priorité doit être donnée au confortement quand celui-ci est techniquement et économiquement réaliste (plus rapide et moins coûteux en général que la reconstruction). En cas d'impossibilité du confortement, la solution de démolition/reconstruction est appropriée. Les règles de financement applicables aux opérations de renforcement des établissements scolaires dans le cadre du PSA doivent être suivies (instruction PSA du 23/09/2010 en cours d'actualisation).
- Confortement ou reconstruction des bâtiments du SDIS : ces bâtiments devront respecter la réglementation parasismique applicable aux établissements de catégorie d'importance IV. Les priorités seront définies en fonction du SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques)

et de l'étude de vulnérabilité des bâtiments du SDIS lancée en 2014.

- Travaux de protection hydraulique et de ralentissement des écoulements : ces travaux devront être étudiés à l'échelle du bassin versant. Ils devront être validés et intégrés dans le cadre d'un PAPI ou d'une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI). Ces travaux sont en outre soumis à procédure d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau et à éventuelle déclaration d'intérêt général.

4 – Bénéficiaires

- Collectivités territoriales
- SDIS

5 – Indicateurs

- Nombre de classes confortées ou reconstruites (établissements scolaires / risque sismique)
- Nombre de bâtiments du SDIS confortés ou reconstruits
- Nombre de personnes exposées bénéficiant de travaux de protection contre les inondations.

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015/2020		
	ETAT / FPRNM	REGION	DEPARTEMENT
Confortement ou reconstruction des établissements scolaires	44 955 000 €	Ecoles : 4 000 000 € Lycées : 46 445 000 €	Collèges : 22 610 000 €
Confortement ou reconstruction des bâtiments du SDIS (centre de Pointe-Noire et Sainte-Rose)	2 300 000 €		
Préventions des inondations	375 000 €	7 400 000 €	

Thématique 1 : Infrastructure et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif / Fiche action : Eau potable et assainissement des eaux usées

1 - Présentation

En matière d'investissements publics, l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées constituent une des principales priorités pour la Guadeloupe sur laquelle s'accorde l'ensemble des acteurs concernés.

En effet, en dépit d'une ressource abondante et de qualité, la population guadeloupéenne est régulièrement confrontée à des problèmes d'alimentation en eau potable. Le dimensionnement insuffisant des équipements de production et de stockage, le faible rendement des réseaux de transport et le manque d'interconnexion entre les unités de distribution engendrent des difficultés à approvisionner de façon satisfaisante l'ensemble des habitants particulièrement en cas de raréfaction de la ressource (Carême marqué) ou d'augmentation brutale de la turbidité (fortes précipitations). Cette situation est à l'origine de la véritable crise de l'alimentation en eau potable que la Guadeloupe connaît maintenant depuis l'année 2013.

En matière d'assainissement des eaux usées, la Guadeloupe a été longtemps marquée par un mauvais fonctionnement général des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées. De nombreux systèmes d'assainissement n'étaient pas conformes et présentaient des réseaux défectueux, des raccordements très insuffisants, des équipements de traitement inexistantes ou non adaptés.

Les études et travaux engagés sur l'ensemble du territoire sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées urbaines ont permis des avancées très encourageantes. Il s'agissait de rattraper un retard structurel et faire face aux enjeux sanitaires et environnementaux au regard des impératifs réglementaires européens (directive Eaux Résiduaires Urbaines dite DERU, directive Cadre sur l'Eau dite DCE). Cependant le retard n'a pas encore été rattrapé et les efforts doivent être encore soutenus sur les prochaines années.

Le CPER contribuera de manière substantielle et décisives aux financements des investissements à réaliser.

Face à l'importance des enjeux, en particulier la situation de crise que connaît la Guadeloupe depuis plusieurs mois pour l'alimentation en eau potable, les différents partenaires (Etat, Région, Département, l'Office de l'eau et les différentes collectivités) ont décidé une mobilisation générale de leurs moyens qui va bien au-delà des engagements financiers contractualisés.

En particulier l'Etat, la Région et le Département interviennent financièrement sur l'eau potable et l'assainissement par d'autres moyens que le CPER, et s'engagent à poursuivre et accentuer leur mobilisation.

L'Etat mobilisera en particulier autant que possible les crédits du FEI (Fonds exceptionnel d'investissement) et de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Régional porte l'important projet de construction du barrage de Moreau, qui viendra soutenir la disponibilité de la ressource notamment en période de carême. En tant qu'autorité de gestion, le conseil régional a également fait de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des priorités du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020.

Le Conseil Général est le maître d'ouvrage des principales infrastructures d'irrigation dans le département dont les grands réseaux de transport d'eau utilisée en aval pour la production d'eau potable. En lien avec l'Office de l'eau, établissement public rattaché au département, le Conseil Général a également décidé la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée d'un certains nombres d'opérations urgentes.

L'Etat, la Région et le Département accompagnent également l'évolution de la gouvernance locale de l'eau afin de disposer rapidement des structures administratives et techniques les plus efficaces.

Un accord politique existe entre l'Etat, la Région et le Département sur les investissements prioritaires à réaliser.

En matière d'eau potable, les investissements prioritaires sont définis par le Plan de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable (PSAEP) élaboré pour faire face à l'urgence de la situation et revenir à une situation normale. Ce plan, coordonné par la DEAL en concertation avec tous les acteurs du secteur, notamment les collectivités et les exploitants, établit un diagnostic précis des secteurs et équipements défectueux et propose des investissements prioritaires pour améliorer structurellement et durablement l'alimentation en eau potable. Il concerne l'ensemble du territoire et prévoit des investissements à tous les niveaux de l'AEP, de la production à la distribution.

Ce plan recense plus de 90 M€ d'investissement à réaliser sur les trois prochaines années, dont douze opérations de la tranche la plus prioritaire représentant un peu plus de 22 M€. Ces opérations les plus prioritaires réparties sur l'ensemble du territoire, concernent à la fois la production (12,3 M€), le stockage (4,2 M€) et la distribution (5,9 M€).

En matière d'assainissement, un « Plan Assainissement Guadeloupe 2012-2018 » a été élaboré par la DEAL en collaboration avec les partenaires institutionnels et portant sur près de 200 M€ d'investissements nouveaux à réaliser. Comme le PSAEP, il s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Schéma Directeur Mixte Eau et Assainissement (SDMEA) réalisé par l'Office de l'Eau. Il doit permettre de limiter les risques de contentieux futurs avec l'Europe. Il fixe comme prioritaire la poursuite de la mise en conformité des agglomérations de la Guadeloupe au titre des différentes directives (Directive Eaux Résiduaires Urbaines, Directive Cadre sur l'Eau, directive Baignades).

2 - Objectif général

L'objectif est de gérer durablement et de développer les ressources en eau de la région au profit des populations, de satisfaire aux prévisions de développement démographique, de respecter la réglementation et de répondre aux nouveaux objectifs de qualité de rejet. Cet objectif peut être décliné au travers des orientations suivantes :

- Assurer durablement une alimentation en eau potable satisfaisante quantitativement et qualitativement.
- Renforcer l'efficacité des services publics d'eau potable et d'assainissement sur le plan technique et/ou budgétaire.
- Finaliser la mise aux normes des agglomérations d'assainissement non conformes à la directive ERU, la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, mais aussi de créer des filières de gestion des sous-produits de traitement des eaux usées et d'intégrer l'assainissement dans une logique de développement durable.

3 - Descriptif technique

Dans le domaine de l'eau potable : l'objectif consiste à produire une eau de qualité en quantité suffisante, d'améliorer les rendements des réseaux et de respecter la réglementation en matière de prélèvements et de traitement comme le préconise le projet de plan de sécurisation AEP en chantier.

Dans le domaine de l'assainissement : il est impérieux de mettre en conformité les stations d'épuration, de réhabiliter les réseaux et d'optimiser les infrastructures d'assainissement existantes sur les secteurs à enjeux afin de préserver des masses d'eau (Objectif Directive Cadre sur l'Eau).

Il convient de rappeler l'obligation de mettre en place un traitement conforme à la directive ERU, et contribuer à la mise en place de services publics d'assainissement non collectif.

Pour finir un schéma de modernisation et mutualisation en matière de gouvernance doit émerger (création d'un service unique de l'eau et de l'assainissement).

4 – Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrage publics (communautés d'agglomération, communautés de communes).

5 – Indicateurs

Nombre de communes bénéficiant d'un service public d'assainissement non collectif
Nombre de projets d'investissements sur les infrastructures publiques d'eau potable et assainissement
Nombre d'abonnés supplémentaires (par service, par année)

Rendement des réseaux d'alimentation en eau potable (par service, par année)

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015/2020			
	ETAT / ONEMA	ETAT / BOP 123	REGION	DEPARTEMENT
Alimentation en eau potable	10 800 000 €	4 061 919 €	3 000 000 €	
Assainissement des eaux usées				

30 M€ de FEDER sont par ailleurs prévus sur le PO 2014-2020 l'alimentation en eau potable ainsi que 30 M€ pour l'assainissement des eaux usées.

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif / Fiche action : Déchets

sous objectif 1 : gestion et valorisation des déchets
sous objectif 2 : Réhabilitation des anciennes décharges

1 - Présentation

L'objectif du CPER 2007-2013 était notamment de fermer et réhabiliter les décharges brutes du territoire et mettre en œuvre le plan d'équipement du territoire prévu au PDEDMA et au PREGEDD.

Les progrès réalisés par la Guadeloupe depuis 2007 sont considérables :

- depuis le 1 Janvier 2011, toutes les décharges brutes sont fermées.
- la réhabilitation des décharges est engagée (7 sont réhabilités ou en cours de réhabilitation, 4 sont financées),
- une nouvelle installation de stockage de déchets non dangereux conforme a été ouverte (ISDND de SITA ESPERANCE à Sainte-Rose),
- la collecte sélective se déploie depuis 2010 (24 communes sur 32 disposent aujourd'hui d'un dispositif de collecte sélective représentant 85% de la population),
- les filières à responsabilité élargie du producteur se sont mises en place sur le territoire pour les déchets d'équipements électriques et électroniques, pour les piles, les lampes, les DASRI-PAT, les emballages ménagers, les fluides frigorigènes. Les filières ameublement, produits chimiques, produits de l'agrofourniture et cartouche d'impression sont en cours de structuration.

Aujourd'hui, 26,5% du gisement global de déchets font l'objet d'une prise en charge par les unités de tri du territoire, représentant environ 98 000 tonnes (source observatoire des déchets de la Guadeloupe). La Guadeloupe dispose notamment de 8 déchetteries.

Enfin, pour mieux mener à bien ses politiques publiques, un observatoire des déchets piloté par le Département de la Guadeloupe, la Région Guadeloupe, la DEAL et l'ADEME a été créé en 2013.

Malgré ces progrès, la Guadeloupe manque encore d'infrastructures structurantes : installations de transfert des déchets, déchèteries, ressourceries - recycleries, plateformes de compostage, installations de traitement (plateforme multifilière avec valorisation énergétique des déchets notamment).

2 - Objectif général

Pour le sous-objectif « gestion et valorisation des déchets » les principaux objectifs du CPER 2015-2020 sont :

- Permettre le rattrapage structurel en matière d'équipement du territoire, dans un souci majeur de protection des écosystèmes et de la santé des populations, de respect des directives communautaires et de maîtrise du risque de pénurie d'exutoire,
- Développer l'économie circulaire,
- Prévenir la production de déchets afin d'atteindre les objectifs nationaux et communautaires de réduction des déchets produits,
- Contribuer à la modernisation et à l'optimisation de la gestion des déchets des ménages et des entreprises,
- Développer le tri à la source, la collecte sélective et la valorisation des déchets des ménages et des entreprises, afin d'atteindre les objectifs de recyclage nationaux pour chaque catégorie de déchets, et de réduire les quantités de déchets traités en ISDND,

- Favoriser l'émergence de nouvelles filières de valorisation des déchets,
- Favoriser la valorisation des déchets organique (compostage, méthanisation...),
- Permettre l'accès à l'information et à la formation relative à l'environnement,
- Développer des programmes d'ampleur visant la communication dans le domaine des déchets,
- Soutenir les activités de l'observatoire des déchets de la Guadeloupe.

Pour le sous-objectif « réhabilitation des anciennes décharges », Il s'agira d'accompagner prioritairement la réhabilitation des cinq dernières anciennes décharges communales dont le chantier n'a pas été engagé : Saint-François, Saint-Louis de Marie-Galante, Petit-Canal, Désirade et Anse Bertrand.

3 - Descriptif technique

Les interventions s'orienteront vers :

- **des aides à la réalisation** (diagnostic et accompagnements de projet),
- **des aides aux changements de comportement** (aide aux relais et leur programme d'action),
- **des aides à l'investissement** en rapport avec les objectifs listés ci-dessus,
- **des aides aux contrats d'objectifs territoriaux** fixant des programmes d'actions précises en matière de développement de l'économie circulaire, de prévention des déchets, ou encore d'accompagnement d'une politique déchets à l'échelle d'un territoire,
- **des aides à la mise en place d'outils de financements innovants** (ingénierie financière) afin de faciliter l'accès à la ressource financière des collectivités et entreprises.

Les types d'actions éligibles devront prioritairement :

- **Soutenir la création de nouveaux équipements structurants**, le déploiement du réseau de déchèteries, la mise en place de collectes sélectives, la valorisation organique des déchets verts, bio-déchets et boues de station d'épuration, la gestion de proximité des déchets ménagers notamment par le compostage ménager, les quais de transfert des déchets ménagers vers les unités de traitements autorisées, les unités de traitements, la mise en œuvre des filières REP ;
- **Soutenir la modernisation** des infrastructures publiques et privées de gestion des déchets,
- **Soutenir la création de nouvelles unités de réemploi et/ou de valorisation** des déchets,
- **Soutenir la création de postes de chargés de mission déchets/environnement** dans les chambres consulaires ou les organismes représentatifs des entreprises, et dans les intercommunalités et syndicats intercommunaux, dans le cadre de contrats d'objectifs ;
- **Soutenir les actions de communication, sensibilisation, formation**, notamment les démarches des collectivités en matière de prévention, de territoires zéro gaspillage zéro déchet ;
- **Soutenir les activités de l'observatoire des déchets**, notamment la réalisation et la diffusion d'études ;
- **Soutenir la planification** d'une meilleure gestion des déchets à l'échelle des territoires et des entreprises (plan de prévention, gestion des déchets en situation exceptionnelle, optimisation logistique des collectes...).
- **Soutenir le développement de l'économie circulaire sous toutes ses formes.**

4 - Bénéficiaires

Les collectivités territoriales et leurs groupements ou mandataires, les entreprises, les établissements publics, les associations.

5 – Indicateurs

- Production de déchets ménagers par habitant
- Taux de valorisation des déchets d'emballage ménagers
- Nombre de nouvelles déchèteries et ressourceries –recycleries
- Nombre de nouvelles installations de traitement des déchets
- Nombre de décharges réhabilitées

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT/ADEME	REGION	DEPARTEMENT
Sous objectif 1 : gestion et valorisation des déchets	8 120 000 €	6 620 000 €	1 800 000 €

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 123	REGION	DEPARTEMENT
Sous objectif 2 : Réhabilitation des anciennes décharges	1 955 000 €		

NB : Le projet de plateforme multifilières sera financé hors CPER par l'ADEME, la Région et le Département.
 Les réhabilitations des anciennes décharges pourront également être financées hors CPER par l'ADEME.

68 M€ de FEDER sont par ailleurs prévus sur le PO 2014-2020 pour la gestion et la valorisation des déchets.

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif / Fiche action : Aide à l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé dans les zones sous-médicalisées ou dans les territoires fragiles »

1 – Présentation

Depuis la loi HPST, afin de répondre au contexte de raréfaction de la ressource médicale, plusieurs dispositifs apportent des solutions dont les maisons de santé (MSP) et les pôles de santé.

- *Les maisons de santé pluridisciplinaires*

Constituée entre des professionnels médicaux et des auxiliaires médicaux ou pharmaciens, la maison de santé assure des activités de soins sans hébergement de premier recours et le cas échéant, de second recours et peut participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales.

- *Les pôles de santé*

Le pôle de santé réunit des professionnels de santé et, le cas échéant, des professionnels de santé avec des structures sanitaires ou médico-sociales. Il peut disposer de la personnalité morale. Il peut comporter plusieurs sites d'implantation.

Le pôle de santé assure des activités de soins de premier recours et le cas échéant de second recours, et peut participer aux actions de prévention, de promotion de la santé et de sécurité sanitaire prévues.

2 - Objectif général

- *Le contexte local*

Le département de la Guadeloupe est confronté à la désaffection des jeunes médecins pour la médecine générale et aux problèmes de démographie médicale.

Le développement des maisons de santé pluri-professionnelles et des pôles de santé s'inscrit dans la stratégie régionale de santé et à ce titre le DGARS est en charge d'assurer l'accompagnement des promoteurs, conformément aux orientations du SROS, plus particulièrement dans les zones sous-médicalisées ou dans les territoires fragiles.

- *Les besoins à satisfaire*

L'objectif est d'installer au moins une MSP dans chacune des zones reconnues comme fragiles, telles que définies par l'arrêté de zonage du DGARS de décembre 2011 :

Zones	Communes
Nord Grande Terre	Anse Bertrand – Petit Canal – Port Louis
Nord Basse Terre	Lamentin – Sainte Rose
Côte sous le Vent	Pointe Noire – Bouillante – Vieux Habitants
Sud Basse Terre	Trois Rivières – Capesterre Belle Eau
Marie-Galante	Capesterre de Marie-Galante – Saint Louis

En termes de pôles de santé, l'objectif est de répondre aux sollicitations émanant des zones et des territoires fragiles, notamment dans les îles.

3 - Descriptif technique

A ce jour, l'ARS accompagne 3 porteurs de projets de MSP, dont les projets sont en cours de rédaction, et a identifié 2 porteurs de projets potentiels. Par ailleurs, elle accompagne une commune des Saintes, qui souhaiterait installer un pôle de santé sur son territoire.

Concernant chacun de ces projets, l'ARS a décidé d'attribuer une aide à l'installation (FIR ambulatoire) à chacun des projets qu'elle autorisera. Ce soutien est destiné à financer :

- des prestations d'ingénierie, d'accompagnement et de conseils nécessaires à la réalisation d'un projet d'agrandissement ou d'évolution (expert-comptable, fiscaliste, avocat, étude de besoins du territoire, etc.) ;
- à titre exceptionnel et en l'absence de soutien apporté antérieurement, des investissements ponctuels (travaux, agrandissement, mise aux normes, investissement en système d'information...), et une aide pour certains équipements (gros et petit matériel).

Les projets retenus devront répondre au cahier des charges régional et seront validés par l'Agence Régionale de Santé.

Le CPER accompagnera la création de ses maisons et pôles de santé. Les dépenses éligibles comprennent les travaux (construction nouvelles et aménagement de locaux existants), l'équipement des locaux, les études et dépenses d'ingénierie nécessaires à la réalisation du projet.

Seront privilégiés les projets s'inscrivant dans une démarche de réutilisation de locaux existants, ou de constructions réalisées en zone déjà bâtie ou en continuité du bâti existant, en respectant les principes de l'aménagement durable (HQE, économies d'eau, etc.) et d'intégration paysagère.

4 – Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont des professionnels de santé libéraux constitués en association dans un premier temps puis en société professionnelle (SCM, SISA...), ou des collectivités.

5 – Indicateurs

Nombre de MSP ou pôles de santé mis en service

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020				
	ETAT BOP 123	REGION	DEPARTEMENT	AUTRE FINANCEMENT	TOTAL
Installation de maison de santé pluridisciplinaires et pôles de santé	500 000 €	250 000 €		2 450 000 €	3 450 000 €

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Etablissement d'enseignement supérieur

sous objectif 1 : Université – Opérations de restructuration et réhabilitation du campus de Fouillole

Opération : Démolition bâtiment recherche

1 - Présentation

Les précédents CPER avaient l'ambition de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union Européenne et dans son environnement régional. Cela se traduisait au niveau universitaire par une modernisation des structures d'enseignement et un renforcement des structures d'accueil des étudiants.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles doit s'affirmer en tant que lieu d'excellence caribéen en s'appuyant sur un fort ancrage territorial, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus.

Un schéma de développement a été réalisé en 2012 mettant en avant les ambitions partagées, les orientations majeurs en termes de pédagogie et de cursus universitaire. 5 axes ont été retenus :

- devenir un lieu d'excellence caribéen
- développer l'offre d'enseignement ainsi que des filières d'excellence en complément de l'offre universitaire
- mettre l'étudiant au cœur de campus de qualité
- renouveler l'ancrage de l'université dans le territoire
- inscrire l'université dans les dynamiques de recherche locale

Ce schéma retenait un programme immobilier cohérent avec ces ambitions.

2 - Objectif Général

Offrir aux étudiants en plein cœur du campus de Fouillole un espace de vie pratiquement inexistant actuellement.

La volonté de l'université d'accorder une place particulièrement importante à la vie étudiante. Lieu de rencontres et d'échanges, cette maison de l'étudiant regroupera des services à destination des étudiants et des lieux de rencontres entre étudiants.

L'université compte plusieurs associations culturelles, politiques et sportives qui reflètent le dynamisme du mouvement associatif dans l'université.

Elle constitue un lieu de convergence qui a pour vocation de rassembler dans ses locaux les acteurs de la vie étudiante et de les rendre accessibles à tous. Les activités qui s'y déroulent contribuent à créer ou à renforcer le lien social dans notre communauté universitaire.

3 – Descriptif technique

L'ancien bâtiment devait être démolit dans le cadre du précédent CPER mais la construction du nouveau bâtiment recherche a pris du retard.

Ce bâtiment est inexploitable car présentant un vieillissement prématuré de la structure.

Il sera remplacé par un bâtiment neuf, répondant aux besoins des étudiants.

Le présent CPER ne prendra en compte que cette démolition

4 - Bénéficiaires

L'université et ses étudiants

5 - Indicateurs

Attractivité du campus et stabilisation des effectifs

6 – Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 150	REGION	DEPARTEMENT
Démolition bâtiment recherche	1 200 000 €		

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Etablissement d'enseignement supérieur

sous objectif 1 : Université – Opérations de restructuration et réhabilitation du campus de Fouillole

Opération : Restructuration et réhabilitation du bâtiment enseignement de l'UFR SEN

1 - Présentation

Les précédents CPER avaient l'ambition de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union Européenne et dans son environnement régional. Cela se traduisait au niveau universitaire par une modernisation des structures d'enseignement et un renforcement des structures d'accueil des étudiants.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles doit s'affirmer en tant que lieu d'excellence caribéen en s'appuyant sur un fort ancrage territorial, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus.

Un schéma de développement a été réalisé en 2012 mettant en avant les ambitions partagées, les orientations majeures en termes de pédagogie et de cursus universitaire. 5 axes ont été retenus :

- devenir un lieu d'excellence caribéen
- développer l'offre d'enseignement ainsi que des filières d'excellence en complément de l'offre universitaire
- mettre l'étudiant au cœur de campus de qualité
- renouveler l'ancrage de l'université dans le territoire
- inscrire l'université dans les dynamiques de recherche locale

Ce schéma retenait un programme immobilier cohérent avec ces ambitions.

2 – Objectif général

Mettre à niveau ce bâtiment, dont une partie de l'activité a été transférée dans un bâtiment neuf réalisé dans le cadre des deux précédents CPER, afin d'accueillir des salles de formation et de l'administration, principalement les activités d'enseignement permettant l'implantation de l'école d'ingénieurs.

3 – Descriptif technique

Ce bâtiment a 40 ans et a besoin d'une restructuration et d'une réhabilitation importante compatible avec ses nouvelles fonctions. Mise en sécurité et de mise aux normes du bâti essentiellement sur les aspects parasismiques, accessibilité et de restructuration.

La prise en compte des conclusions des diagnostics en termes d'économies d'énergie, d'accessibilité, ainsi que des dispositions d'organisation des travaux permettront des réalisations optimisées en termes de développement durable.

Par ailleurs, ces travaux auront un impact direct sur l'économie (ces marchés intéressent prioritairement des sociétés locales) et l'emploi local.

4 - Bénéficiaires

Université et étudiants

5 - Indicateurs

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 150	REGION	DEPARTEMENT
Rehabilitation bâtiment UFR SEN	3 000 000 €		

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Etablissement d'enseignement supérieur

sous objectif 1 : Université – Opérations de restructuration et réhabilitation du campus de Fouillole

Opération : Réhabilitation locaux UFR Sciences Juridiques et Economiques dont Amphi Descamps

1 - Présentation

Les précédents CPER avaient l'ambition de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union Européenne et dans son environnement régional. Cela se traduisait au niveau universitaire par une modernisation des structures d'enseignement et un renforcement des structures d'accueil des étudiants.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles doit s'affirmer en tant que lieu d'excellence caribéen en s'appuyant sur un fort ancrage territorial, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus.

Un schéma de développement a été réalisé en 2012 mettant en avant les ambitions partagées, les orientations majeures en termes de pédagogie et de cursus universitaire. 5 axes ont été retenus :

- devenir un lieu d'excellence caribéen
- développer l'offre d'enseignement ainsi que des filières d'excellence en complément de l'offre universitaire
- mettre l'étudiant au cœur de campus de qualité
- renouveler l'ancrage de l'université dans le territoire
- inscrire l'université dans les dynamiques de recherche locale

Ce schéma retenait un programme immobilier cohérent avec ces ambitions.

2 – Objectif général

Les locaux de l'UFR sont mal adaptés aux besoins actuels (bâtiments préfabriqués, containers, amphithéâtre provisoire).

Dans l'attente de la construction d'un bâtiment entièrement dédié, le présent CPER doit permettre ,par réhabilitation et confortement de l'existant, d'offrir aux étudiants des conditions de travail plus performantes.

3 – Descriptif technique

Les travaux consistent en s'appuyant sur l'existant à conforter les structures d'accueil et d'enseignement tout en prenant en compte les problèmes de sécurité et d'accessibilité.

4 - Bénéficiaires

Université et étudiants

5 - Indicateurs

Evolution nombres d'étudiants

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 150	REGION	DEPARTEMENT
Réhabilitation locaux UFR Sciences Juridiques et Economiques dont Amphi Descamps	513 0000 €		

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Etablissement d'enseignement supérieur

sous objectif 1 : Université – Opérations de restructuration et réhabilitation du campus de Fouillole

Opération : Requalification Espaces Extérieurs Campus Fouillole

1 - Présentation

Les précédents CPER avaient l'ambition de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union Européenne et dans son environnement régional. Cela se traduisait au niveau universitaire par une modernisation des structures d'enseignement et un renforcement des structures d'accueil des étudiants.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles doit s'affirmer en tant que lieu d'excellence caribéen en s'appuyant sur un fort ancrage territorial, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus.

Un schéma de développement a été réalisé en 2012 mettant en avant les ambitions partagées, les orientations majeures en termes de pédagogie et de cursus universitaire. 5 axes ont été retenus :

- devenir un lieu d'excellence caribéen
- développer l'offre d'enseignement ainsi que des filières d'excellence en complément de l'offre universitaire
- mettre l'étudiant au cœur de campus de qualité
- renouveler l'ancrage de l'université dans le territoire
- inscrire l'université dans les dynamiques de recherche locale

Ce schéma retenait un programme immobilier cohérent avec ces ambitions.

2 – Objectif général

Le campus a axé, dans un premier temps, son développement sur la réalisation de superstructures aptes à accueillir les cursus universitaires. Il faut à présent penser son aménagement en espaces extérieurs pour des raisons de confort, de sécurité, d'attractivité et d'inscription dans l'agglomération.

L'objectif de cette opération est de substituer au climat d'insécurité et d'insatisfaction des étudiants un climat d'étude harmonieux, sécurisant et propice aux échanges humains et culturels.

Le succès remporté par l'université a dépassé les espoirs puisque les effectifs continuent de s'accroître et plusieurs milliers d'étudiants la fréquentent quotidiennement. Pour faire face à cette expansion, des extensions et de nouveaux locaux ont été construits au fil du temps. Il convient maintenant :

- d'harmoniser les espaces communs et le cadre extérieur,
- de renforcer l'unité de cette université et son rayonnement vers l'extérieur.

L'opération de requalification des espaces extérieurs du Campus de Fouillole s'inscrit dans la continuité de la modernisation d'un patrimoine immobilier et de son adaptation aux nouvelles contraintes d'enseignement, de recherche et de vie étudiante.

3 – Descriptif technique

Mise en place de cheminements piétons, cyclistes, accès handicapés.
Prévoir une liaison- éventuellement accessible à certains véhicules- avec la marina en pied de morne
Inscrire le cheminement littoral dans la ville
Afficher une politique de stationnement
Traiter les espaces verts et la signalétique

4 - Bénéficiaires

Université, étudiants, habitants, riverains

5 - Indicateurs

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 150	REGION	DEPARTEMENT
Requalification des espaces extérieurs campus de Fouilliole	1 287 000 €		

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Etablissement d'enseignement supérieur

sous objectif 1 : Université – Opérations de restructuration et réhabilitation du campus de Fouillole

Opération : Renforcement parasismique du restaurant universitaire

1 - Présentation

Les précédents CPER avaient l'ambition de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union Européenne et dans son environnement régional. Cela se traduisait au niveau universitaire par une modernisation des structures d'enseignement et un renforcement des structures d'accueil des étudiants.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles doit s'affirmer en tant que lieu d'excellence caribéen en s'appuyant sur un fort ancrage territorial, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus.

Un schéma de développement a été réalisé en 2012 mettant en avant les ambitions partagées, les orientations majeures en termes de pédagogie et de cursus universitaire. 5 axes ont été retenus :

- devenir un lieu d'excellence caribéen
- développer l'offre d'enseignement ainsi que des filières d'excellence en complément de l'offre universitaire
- mettre l'étudiant au cœur de campus de qualité
- renouveler l'ancrage de l'université dans le territoire
- inscrire l'université dans les dynamiques de recherche locale

Ce schéma retenait un programme immobilier cohérent avec ces ambitions.

2 – Objectif général

La cuisine et le restaurant universitaire ont été réhabilités au cours de la dernière décennie. Cette réhabilitation comprenait un renforcement parasismique important compte tenu de la vulnérabilité très forte du bâtiment. Ce volet n'a pu être traité pour des raisons techniques.

Le bâtiment qui reçoit midi et soir les étudiants et professeurs doit être sécurisé.

3 – Descriptif technique

Après un diagnostic précis des contraintes et la définition de solutions techniques, le bâtiment sera renforcé.

4 - Bénéficiaires

Etudiants, professeurs, utilisateurs, employés

5 - Indicateurs

Estimation du risque améliorée

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 150	REGION	DEPARTEMENT
Renforcement parasismique du restaurant universitaire	500 000 €		

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Etablissement d'enseignement supérieur

sous objectif 2 : CROUS - Restructuration et réhabilitation des logements étudiants du campus de Fouillole

Opération : Installation de l'eau chaude solaire

1 - Présentation

Les précédents CPER avaient l'ambition de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union Européenne et dans son environnement régional. Cela se traduisait au niveau universitaire par une modernisation des structures d'enseignement et un renforcement des structures d'accueil des étudiants.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles doit s'affirmer en tant que lieu d'excellence caribéen en s'appuyant sur un fort ancrage territorial, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus.

Un schéma de développement a été réalisé en 2012 mettant en avant les ambitions partagées, les orientations majeures en termes de pédagogie et de cursus universitaire. 5 axes ont été retenus :

- devenir un lieu d'excellence caribéen
- développer l'offre d'enseignement ainsi que des filières d'excellence en complément de l'offre universitaire
- mettre l'étudiant au cœur de campus de qualité
- renouveler l'ancrage de l'université dans le territoire
- inscrire l'université dans les dynamiques de recherche locale

Ce schéma retenait un programme immobilier cohérent avec ces ambitions.

2 – Objectif général

Les logements les plus récents proposent de l'eau chaude à leurs occupants La réalisation de chauffe eau solaire permettrait d'offrir le même confort à tous, tout en s'inscrivant dans la prise en compte des énergies renouvelables.

3 – Descriptif technique

Pose de chauffe eau solaire et adaptation des réseaux de distribution.

4 - Bénéficiaires

Etudiants résidants dans les logements du CROUS

5 - Indicateurs

Taux de remplissage des logements

6 – Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 231	REGION	DEPARTEMENT
Installation de l'eau chaude solaire	300 000 €		

Un financement complémentaire du CROUS est par ailleurs prévu ainsi que des aides pour les économies d'énergie.

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Etablissement d'enseignement supérieur

sous objectif 2 : CROUS - Restructuration et réhabilitation des logements étudiants du campus de Fouillole

Opération : Fin du projet 60 chambres, traitement des abords

1 - Présentation

Les précédents CPER avaient l'ambition de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union Européenne et dans son environnement régional. Cela se traduisait au niveau universitaire par une modernisation des structures d'enseignement et un renforcement des structures d'accueil des étudiants.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles doit s'affirmer en tant que lieu d'excellence caribéen en s'appuyant sur un fort ancrage territorial, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus.

Un schéma de développement a été réalisé en 2012 mettant en avant les ambitions partagées, les orientations majeures en termes de pédagogie et de cursus universitaire. 5 axes ont été retenus :

- devenir un lieu d'excellence caribéen
- développer l'offre d'enseignement ainsi que des filières d'excellence en complément de l'offre universitaire
- mettre l'étudiant au cœur de campus de qualité
- renouveler l'ancrage de l'université dans le territoire
- inscrire l'université dans les dynamiques de recherche locale

Ce schéma retenait un programme immobilier cohérent avec ces ambitions.

2 – Objectif général

Le précédent CPER avait retenu la création de 60 chambres étudiantes pour palier le manque d'offres de logements, et de 20 studios permettant d'offrir des conditions d'accueil de bon niveau pour les experts, professeurs etc. en déplacement pour quelques jours ou quelques mois en Guadeloupe. Ce dernier équipement devait s'intégrer dans la politique « caribéenne » de l'université.

Les crédits alloués et les aléas de construction ont permis de commencer uniquement les travaux des 60 chambres.

La réalisation du bâtiment de 20 studios a par contre du être reportée.

3 – Descriptif technique

Terminer le projet tel que prévu en réalisant l'aménagement des abords du bâtiment de 60 chambres, plus généralement celui de l'espace entre ce bâtiment, le restaurant universitaire et le projet 20 studios, et en continuant les études d'ingénierie du projet d'ensemble.

4 - Bénéficiaires

Etudiants, professeurs, experts

5 - Indicateurs

Taux de remplissage des chambres et nombre de repas servis.

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 231	REGION	DEPARTEMENT
Fin du projet 60 chambres, traitement des abords	700 000 €		

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Etablissement d'enseignement supérieur

sous objectif 3 : Faculté de médecine et école d'ingénieur

PLAN DE FINANCEMENT

Opération	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020	
	Etat	Région
Achèvement de la faculté de médecine de pleine exercice		10 000 000 €
Construction de l'école d'ingénieurs		

Fiche action / Opération : Faculté de médecine de pleine exercice

1 - Présentation

En 1998, l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) a ouvert, en Guadeloupe, la première année de médecine. Celle-ci a été complétée, en 2008 par la seconde année et en 2009 par la troisième année.

Bénéficiant d'un soutien de la région Guadeloupe, les 2ème et 3ème année accueillent les étudiants de Guyane, Martinique et des collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Afin de faire face au grand nombre d'inscriptions en première année, l'UAG a également ouvert une première année en Martinique et en Guyane.

Fort de la volonté de l'UAG, de la région Guadeloupe et conformément à la mesure 40 du Comité Interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre 2009, il convient d'achever la faculté de médecine de plein exercice de Guadeloupe.

Cette faculté s'appuiera sur un projet pédagogique concerté entre la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane et sur la complémentarité de leurs moyens, afin d'offrir aux étudiants des Antilles et de la Guyane, un cursus de formation en médecine de grande qualité et attractif.

2 – Objectif général

Doter les Antilles Guyane d'une faculté de médecine de plein exercice

3 – Descriptif technique

Les besoins en locaux à construire ont été définis lors des études préalables réalisées par le conseil régional :

Capacités et surfaces des locaux Surface totale

Locaux dédiés à l'enseignement : 840 m²

Locaux dédiés à l'administration : 241 m²

Locaux dédiés à la vie étudiante : 300 m²

Autres locaux (galeries – circulations) : 292 m²

Total : 1 673 m²

Ce projet est prévu dans l'enceinte actuel du campus de Fouillole, lui-même situé en zone urbaine de l'agglomération de Pointe-A-Pitre.

Le projet devra être réalisé dans le cadre d'une démarche exemplaire, en phase de conception comme de réalisation, respectant et allant même au-delà de la réglementation (maîtrise de l'énergie, de la consommation d'eau, démarche HQE, etc.).

4 - Bénéficiaires

L'université et ses étudiants

5 - Indicateurs

Attractivité du campus et stabilisation des effectifs

Fiche action / Opération : Construction d'une école d'ingénieur

1 - Présentation

La création d'une école d'ingénieurs en Guadeloupe répond à la fois aux attentes des entreprises en matière d'encadrement technique et à une demande sociale, en permettant aux étudiants de trouver, sur place, des formations qualifiantes pour leur insertion professionnelle.

Par son ouverture sur la Caraïbe, ce projet prend naturellement une dimension interrégionale et internationale tant en ce qui concerne le recrutement des élèves que la politique d'échanges interrégionaux, qui sont de nature à contribuer au renforcement de l'attractivité de la Guadeloupe.

L'université a obtenu l'habilitation de la Commission des Titres d'Ingénieurs pour délivrer deux diplômes résolument tournés vers le **développement durable** :

- un diplôme en génie de l'environnement spécialité matériaux vise les étudiants intéressés par la conception de nouveaux matériaux adaptés au climat tropical, à l'éco-conception, au recyclage, en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques de Toulouse.
- un diplôme en génie des systèmes énergétiques permettra aux futurs ingénieurs de travailler sur la conception et l'exploitation des réseaux énergétiques de demain, intégrant les nouvelles technologies de production électrique décarbonnée.

Les premiers étudiants ont fait leur rentrée en 2012 pour le premier diplôme et en 2013 pour le second.

L'objectif est de permettre aux élèves issus de cette école, par les connaissances acquises, de pouvoir créer des entreprises innovantes ou s'y insérer professionnellement, autour de problématiques liées à l'environnement. Les entreprises se sont engagées à participer à la création de l'école en fournissant des stages aux futurs élèves.

Il s'agit également d'accroître l'offre de formations diplômantes et professionnalisantes, au profit des trois départements français d'Amérique, d'intensifier la création d'entreprises et de renforcer celles existantes pour la création de nouveaux emplois.

2 – Objectif général

Doter les Antilles Guyane des bâtiments et équipements permettant l'accueil d'une école d'ingénieurs.

3 – Descriptif technique

Les étudiants de ces formations seront dans un premier temps hébergés dans les bâtiments existants de l'UFR puis à terme devront intégrer des locaux spécifiques dans l'enceinte actuelle du campus de Fouillole, lui-même situé en zone urbaine de l'agglomération de Pointe-A-Pitre.

Le projet devra être réalisé dans le cadre d'une démarche exemplaire, en phase de conception comme de réalisation, respectant et allant même au-delà de la réglementation (maîtrise de l'énergie, de la consommation d'eau, démarche HQE, etc.).

Le dimensionnement des bâtiments pour l'accueil de ces formations est de 2 770 m² en surface utile.

La ventilation des surfaces est la suivante :

Capacités et surfaces des locaux	Surface totale
Locaux dédiés à l'enseignement	1 570 m ²
Locaux dédiés à l'administration	150 m ²
Locaux dédiés à la vie étudiante	300 m ²
Autres locaux	750 m ²
Total	2 770 m ²

4 - Bénéficiaires

L'université et ses étudiants

5 - Indicateurs

Attractivité du campus et stabilisation des effectifs

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : infrastructures culturelles

Sous-objectif 1 : Développement des pratiques artistiques et culturelles

Synthèse financière

OPERATIONS	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 131	REGION	DEPARTEMENT
Soutien à l'installation et à l'équipement de salles de spectacle vivant : salle en dur		8 000 000 €	
Soutien à l'installation et à l'équipement de salles de spectacle vivant : salle itinérante		40 000 €	
Aide à l'installation ou à l'équipement d'ateliers d'artistes	351 000 €	59 500 €	59 500 €
Orgue de la cathédrale Notre Dame de Basse-Terre		100 000 €	
Soutien aux projets relatifs aux métiers d'art	81 000 €	81 000 €	

Une participation de 50 000 € de l'Association Diocésaine de Guadeloupe est par ailleurs attendue pour le financement de l'orgue de la cathédrale de Basse-Terre.

Le soutien aux projets relatifs aux métiers d'art s'inscrit également dans le volet « Développement économique durable » du CPER.

Fiche action : lieux de création artistique, salles de spectacle vivant

1 – Présentation

- Création et diffusion artistique

Un grand nombre d'artistes, d'artisans d'art et d'entreprises culturelles et créatives (micro-entreprises et TPE), qui contribuent à la croissance économique et à l'attractivité touristique du territoire, manquent d'espaces, voire d'outils de travail, et de lieux d'exposition ou de commercialisation.

Il convient de mettre tous les moyens en œuvre afin de faciliter l'investissement dans des lieux de création et de diffusion artistique, pour améliorer la disponibilité, la mise en réseau, la mutualisation et l'efficacité des outils techniques et matériels dédiés à ce secteur.

- Salles de spectacle vivant

Dans un contexte de forte créativité sur l'ensemble de l'archipel, notamment en matière de spectacle vivant, une attention particulière doit être apportée au soutien aux projets de mise en place ou d'aménagement de salles, qu'elles soient itinérantes, ou « en dur ».

2 - Objectif général

- Création et diffusion artistique.

Il s'agit d'implanter des activités culturelles et artistiques dans les **centres bourg** et dans les **zones rurales** (Côte sous-le-vent, Îles du Sud), en particulier dans les « **dents creuses** » et les **friches industrielles** : ateliers d'artistes, d'artisans d'art, galeries d'art.

- Salles de spectacle vivant
 - Démocratisation de la culture et **désenclavement du territoire**, par un **rapprochement des publics éloignés des spectacles**.
 - construction ou **aménagement d'équipements de fabrique des arts du spectacle vivant (lieux de création pour les artistes)**

3 - Descriptifs techniques

- Création et diffusion artistique

Une attention particulière, dans l'aménagement, doit être apportée au **maintien permanent à température précise des lieux de création (ateliers) et de diffusion (salles ouvertes au public, mais aussi réserves), du fait des contraintes climatiques de la zone Caraïbe qui pèsent sur l'accueil et l'exposition d'œuvres**. L'Etat et le Conseil régional interviennent de façon directe (aides et conseil aux entreprises, aides à l'installation et à l'équipement d'ateliers d'artistes, aides diverses à l'économie du livre, politique de la ville, etc.), ou indirecte, notamment dans le cadre des programmes d'aménagement urbain.

La coordination des projets, en fonction de leur nature et de leur positionnement stratégique, est confiée à un chef de file assisté par les services concernés.

- Salles de spectacle vivant

Salle itinérante : Jauge de la salle : 100 places. Poids : 550 kg. Poids du compresseur de climatisation : 250 kg. Longueur de la salle : 16 mètres. Largeur de la salle : 11 mètres. Deux remorques pour le transport.

Salles « en dur » : construction et équipement de salles de spectacle dans les communes. Jauge de la salle : 200 à 250 places. Les projets devront être réalisés dans le cadre d'une démarche exemplaire, en phase de conception comme de réalisation, respectant et allant même au-delà de la réglementation (accessibilité, maîtrise de l'énergie, de la consommation d'eau, démarche HQE, etc.). Seront privilégiés les projets en zone déjà urbanisée ou en continuité du bâti existant, en respectant les principes de l'aménagement durable et d'intégration paysagère.

4 – Bénéficiaires

- Création et diffusion artistique
 - 4 à 5 galeries d'art, salles d'exposition
 - Une dizaine d'artistes créateurs (arts plastiques et visuels, arts appliqués et métiers d'art)
 - Entreprises de l'édition, librairies, presse
 - Structures d'enseignement et d'éducation artistique
- Salles de spectacle vivant

Salle itinérante : Cinéwoulé, espace novateur qui, outre les projections cinématographiques, se prête à l'organisation de spectacles de danse, théâtre, musique.

Salles en « dur » : les communes

5 - Indicateurs

- Création et diffusion artistique
 - Nombre de lieux de création et de production
 - Nombre de lieux de diffusion
 - Nombre de professionnels concernés
 - Evolution du taux d'implantation par zone considérée
 - Evolution du CA des entreprises culturelles ciblées
 - Nombre d'emplois durables créés
- Salles de spectacle vivant
 - Evolution de la fréquentation avant et après mise en place des équipements

Fiche action : Orgue de la cathédrale Notre-Dame de Basse-Terre

1 – Présentation

La cathédrale Notre-Dame de Guadeloupe, à Basse-Terre, bénéficie depuis plus de quinze ans d'un investissement conséquent de la part du ministère de la culture et de la communication.

Les chantiers de restauration commandés par la DAC et confiés à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. Étienne Poncelet, ont dès l'origine inclus le renforcement de la tribune afin d'accueillir un grand orgue. Il apparaît évident que la cathédrale mérite un grand orgue de tribune. Le petit orgue positif de type polyphone actuellement en place, qui se trouve placé dans le chœur, ne peut permettre d'assurer autre chose que de l'accompagnement : il ne saurait constituer qu'une solution d'appoint provisoire.

L'évêché de Guadeloupe, l'association des Amis de l'orgue, les organistes installés sur le territoire, encouragent de longue date et avec beaucoup de conviction le projet d'installation d'un grand orgue. Une étude financée par la DAC a été réalisée dans cette perspective en 2013.

2 - Objectif général

Équiper la cathédrale de Basse-Terre d'un instrument que ses dispositions historiques et l'aménagement matériel des lieux prévoient et permettent.

Doter le territoire d'un orgue de tribune, d'une facture instrumentale de qualité, inscrite dans la modernité, faisant appel à des entreprises de haut niveau.

Permettre aux associations et aux organistes d'avoir accès à un instrument de rayonnement national.

Il apparaît que la demande locale pour la création d'un orgue est forte, compte tenu de la dynamique créée en ce domaine depuis quelques années dans la région de Basse-Terre, dont cette construction constituerait le point d'orgue.

3 - Descriptif technique

Un instrument de 25 jeux à la composition étudiée pourrait être largement suffisant pour permettre de jouer un maximum de répertoire. Le dimensionnement du buffet est adapté aux dispositions de la voûte de la cathédrale (hauteur maximale de 5m). Ceci limite le buffet à une façade de 6 pieds en montre en façade et 4 pieds au positif. Elle permet de maintenir une console centrée et de déporter dans l'espace un plan sonore.

Le buffet d'orgue envisagé devra s'inspirer, par ses décors et le choix des essences de bois, de caractéristiques propres à la Guadeloupe, tout en présentant un design moderne dans ses lignes. Une marge de création importante sera laissée aux entreprises de facture d'orgue, afin d'ancrer ce projet dans une démarche créatrice forte.

4 - Bénéficiaires

Musiciens.

Association des Amis de l'orgue et amateurs en Guadeloupe, voire, au-delà, dans les Petites-Antilles.

Écoles de musique.

Association diocésaine.

Fidèles de la cathédrale.

Population.

L'idée serait de former de futurs organistes à travers des événements (master-classe, festivals).

5 - Indicateurs

Nombre de manifestations organisées autour de l'orgue par an.
Nombre d'actions de formation type master class sur la période 2015-2020.
Nombre d'élèves formés/an grâce à cet instrument.

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : infrastructures culturelles

Sous-objectif 2 : Patrimoine

Action : Etude sur le renforcement parasismique des bâtiments patrimoniaux de la Guadeloupe

1 – Présentation

La Guadeloupe, du fait de sa situation géographique sur l'arc antillais, est une des régions du territoire français les plus concernées par la menace sismique. À plusieurs reprises, au cours de l'histoire, elle a subi des séismes dévastateurs, nécessitant une reconstruction générale des bâtiments, obligeant les Guadeloupéens à repenser leur patrimoine sur les restes du précédent.

La Guadeloupe s'est donc plusieurs fois reconstruite avec les matériaux novateurs et les formes du moment. Ainsi, aujourd'hui, elle présente une grande diversité patrimoniale, témoin des différents siècles d'histoire et des différents habitants de l'archipel : patrimoine amérindien, patrimoine colonial en bois, patrimoine colonial en pierre, patrimoine XXe.

2 - Objectif général

Les récents séismes, notamment celui d'Haïti, ont mis en évidence la vulnérabilité de ce patrimoine architectural bâti. Au-delà des pertes humaines, un séisme peut provoquer des destructions irréversibles, faisant perdre pour toujours la connaissance des méthodes constructives, des modes d'habiter, des utilisations spécifiques de matériaux locaux, tous ces éléments qui sont le reflet de l'identité de la population guadeloupéenne.

Ainsi, il semble essentiel, aujourd'hui, d'assurer la préservation des témoignages historiques bâtis, afin de les mettre à l'abri de l'endommagement provoqué par un séisme. Une étude destinée spécifiquement au territoire guadeloupéen permettrait, d'une part, d'avoir la connaissance du comportement de ce patrimoine en cas de séisme et pourrait, d'autre part, être le préalable à une campagne d'intervention préventive.

3 - Descriptif technique

Chaque époque constructive présente ses spécificités architecturales, qui ne réagissent pas de la même manière aux secousses telluriques. Actuellement, cependant, nous n'avons pas la connaissance précise du comportement de chaque type de bâti et nous ne sommes donc pas en mesure de donner une réponse satisfaisante à la question du type de renforcement parasismique à effectuer. Par ailleurs, dans un futur proche, face à la vulnérabilité de ces bâtiments, un arbitrage devra être réalisé entre sécurité, coût et esthétique patrimoniale.

Ainsi, cette proposition de recherche associant sismicité et monuments historiques impliquerait :

- l'élaboration de typologies architecturales, en fonction de critères constructifs, de nature de sol et de situation géographique ;
- l'étude, par typologie de bâtiments et de sols, du comportement de la structure sur le terrain permettant de constituer une base de données. Cette étude impliquerait des investigations sur le monument qui soient non destructives et qui nécessiteraient de croiser les technologies de pointe et les connaissances historiques des techniques en usage au moment de la construction ;
- la modélisation numérique de chaque typologie architecturale, qui pointerait les éléments structurels

fragiles et renseignerait sur la ductilité (capacité d'un matériau à se déformer plastiquement sans se rompre) du type de structure en cas de secousse sismique ;

-l'analyse des résultats dans le but d'établir une classification de la fragilité sismique des différentes typologies ;

-l'établissement d'un cahier de références techniques et architecturales qui exposerait de manière critique différents exemples de confortement parasismique dans le monde (au moins un exemple par typologie architecturale) ;

-la proposition, toujours par typologie architecturale, des solutions de confortement respectueuses du contexte, de l'édifice et, compte tenu de l'aspect patrimonial des édifices, des chartes internationales qui régissent la protection des MH. La recherche de solution devra passer par l'étude de matériaux ou de dispositifs innovants qui ne dénaturent pas l'espace ni son essence architecturale ;

-l'établissement, enfin, d'un chiffrage au m², par typologie architecturale, du confortement parasismique.

Il conviendrait que cette recherche se fasse en lien avec des laboratoires de recherche (internationaux) en génie civil et en histoire de l'architecture.

Laboratoires existants en France:

-École Normale Supérieure de Cachan (laboratoire de mécanique et de technologie LMT),

-École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Malaquais (laboratoire Géométrie, Structure et Architecture GSA),

-École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille.

4 - Bénéficiaires

Propriétaires des édifices (collectivités, conseil général, État, privés) et utilisateurs des lieux. Plus largement, la population régionale, voire nationale et internationale pour la connaissance du patrimoine.

5 - Indicateurs

Nombre d'édifices concernés.

Nombre de personnes utilisateurs de ces bâtiments et donc concernées par le risque sismique.

Nombre de restauration effectuées.

6 - Financement

OPERATION	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 175	REGION	DEPARTEMENT
Étude sur le confortement parasismique des bâtiments patrimoniaux	250 000 €		

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : infrastructures culturelles

Sous-objectif 3 : Mémorial Acte : Centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage

1 – Présentation

Lors de la cérémonie du 10 mai 2013 au jardin du Luxembourg, M. le Président de la République a annoncé le soutien financier de l'Etat à ce projet porté jusqu'alors par la Région.

Localisé sur le site de l'ancienne usine Darboussier à Pointe-à-Pitre, le terrain d'assiette est propriété de la commune mis à disposition de la Région qui porte le projet porté avec comme chef de projet M. Thierry LETANG.

Le seul élément encore conservé de ces imposants équipements, est l'ancien immeuble administratif construit en 1945 et inscrit au titre des monuments historiques en 2006, avec, sur le morne, le cimetière d'une des familles propriétaires de la distillerie et la maison en ruine d'un des directeurs.

La friche industrielle de l'ancienne usine à sucre Darboussier est le témoin de la plus importante installation industrielle des Antilles françaises. Elle est implantée en bord de mer, au sud de la darse de Pointe-à-Pitre sur un terrain de plus de 11 ha.

2 - Objectif général

La Région souhaite créer un centre d'interprétation, lieu de recherche et de culture, dédié à la mémoire de l'esclavage, des souffrances de la déportation à l'actualité des asservissements contemporains, afin de participer à l'élaboration d'une mémoire collective, d'encourager la défense des droits de l'homme et de permettre par ce travail de mémoire la projection dans l'avenir. Ce lieu d'éducation et de recueillement devrait permettre aux visiteurs d'appréhender le peuplement et la constitution de la société guadeloupéenne et des Antilles d'aujourd'hui.

Le futur site est pensé comme un point-clé du développement urbain et touristique de la région pointoise et guadeloupéenne. Il a été fait le choix d'un geste architectural fort et résolument moderne. Le bâtiment principal, édifié sur le front de mer, sera relié par une passerelle au morne voisin aménagé en « morne Mémoire » (2,2 ha).

3 - Descriptif technique

Le programme : un bâtiment de 4 350 m² dont 2 500 m² de salles d'exposition avec extensions possibles sur une parcelle de 1,2 ha.

Actuellement, le projet d'exposition permanente se décompose en 6 « archipels » (les Amériques ; vers l'esclavage et la traite négrière ; le temps de l'esclavage ; le temps de l'abolition ; post-abolition et ségrégation ; la société antillaise aujourd'hui).

Budget d'exploitation de 1,5 million € (recette propre 40 % = billetterie, restauration, boutique, location espace congrès).

La construction du bâtiment est gérée par les services techniques de la Région. Son financement est assuré par la collectivité avec une aide du FEDER sur le Programme Opérationnel 2007-2013.

L'ensemble bâti intervient dans une zone actuellement constituée de terrains vagues à l'abandon, en pleine zone urbaine de l'agglomération de Pointe-A-Pitre. Les anciens vestiges de l'usine sucrière sont encore nombreux sur le site. Certaines des ruines seront démolies avant la construction des édifices.

Le projet dans son ensemble fait l'objet d'une démarche haute qualité environnementale (HQE) avec sept cibles prioritaires : relation du bâtiment avec son environnement immédiat ; gestion de l'énergie ; gestion de l'eau ; maintenance, pérennité des performances environnementales ; confort hygrothermique ; confort acoustique ; confort visuel.

Au titre du CPER 2015-2020, l'Etat accompagnera ce projet en soutenant financièrement la finalisation des travaux de construction, les aménagements et équipements connexes : démolition et remblaiement, VRD, palmeraie, promenade, interface avec la mer (enrochement, débarcadère), belvédère, pénétrante Raspail, Morne Mémoire, parkings. L'Etat accompagnera également la muséographie, les projets patrimoniaux, les équipements matériels, et l'acquisition d'œuvres.

La direction scientifique du projet a été confiée en octobre 2011 à Thierry Létang, anthropologue, enseignant à l'université, qui a été consultant pour le cabinet BICFL (bureau d'ingénierie culturelle).

4 - Bénéficiaires

Attente de 100 000 visiteurs par an, notamment touristes, émanant de toute la Caraïbe, mais aussi de l'ensemble des outre-mer et du monde entier.
Création de 35 emplois.

5 – Indicateurs

- Nombre de visiteurs par an.
- Nombre d'expositions d'art contemporain organisées par an

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT		REGION
	BOP	Montant	
Travaux de construction, équipements, aménagement	123	16 000 000 €	18 000 000 €
Soutien aux projets patrimoniaux	175	350 000 €	350 000 €
Soutien à l'acquisition d'œuvres	131	300 000 €	300 000 €
Équipements numériques des salles dédiés à l'éducation culturelle et artistique	224	350 000 €	350 000 €

Le Conseil Régional de Guadeloupe ayant formellement sollicité une augmentation de l'accompagnement financier du Ministère de la Culture et de la Communication, la part Etat contractualisée est encore susceptible d'évoluer.

Le projet sera par ailleurs soutenu par le FEDER à hauteur de 3 M€ sur le Programme Opérationnel 2014-2020.

Thématique 1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

Objectif : Infrastructures sportives

1 – Présentation

L'application ministérielle relative au recensement des équipements sportifs (RES) actualisée annuellement montre un réel déficit d'équipements sportifs sur le territoire de la Guadeloupe et de ses îles. Le ratio équipement par habitant se situe à : 1 équipement pour 358 habitants comparativement à la métropole ou ce ratio est de 1 équipement pour 207 habitants.

Parallèlement, 4 paramètres complémentaires viennent accroître ce déficit :

- un vieillissement prématuré des installations du au manque d'entretien et aux contraintes subies par les matériaux utilisés en milieu tropical
- souvent une inadéquation des choix de construction opérés au regard des réels besoins identifiés sur les territoires
- des coûts de construction souvent prohibitifs.
- Des territoires sous équipés où l'offre sportive est insuffisante (exemple du Nord Grande Terre)
- Un sous équipement en infrastructures et en matériels dédiés à l'offre de loisir de proximité en direction des jeunes et des enfants des communes dans le cadre scolaire ou extra scolaire.

L'approche envisagée par la DJSCS s'appuie sur une réflexion globale de développement et d'aménagement des territoires en s'appuyant soit sur des entités départementales, intercommunales ou communales au plus proche des usagers et des préoccupations des élus locaux.

2 - Objectif général

L'accompagnement de l'accès à la pratique d'activités physiques et/ou sportives pour le plus grand nombre répond à des principes fondamentaux. A savoir :

- La pratique de l'activité physique est un vecteur de santé pour la population
- La pratique sportive est un vecteur d'insertion sociale des jeunes par la formation et l'emploi
- L'offre sportive est un vecteur de plus value économique et touristique fort
- L'image d'une région sportive, « Terre de Champions », est un vecteur d'identité et de reconnaissance à l'externe
- La pratique sportive est un vecteur d'éducation reconnu.

Les efforts consentis par le prochain CPER pourraient s'articuler autour de ces 4 enjeux.

3 - Descriptif technique

L'effort consenti sur le présent CPER portera sur des équipements sportifs et matériels sportifs mobiles permettant d'offrir à l'échelon communal une palette d'activités dédiées aux jeunes sur les plateaux sportifs existants voir sur les plages.

Le contenu d'un kit sportif pourrait être le suivant :

- Kit stadium d'athlétisme :
- Aires multisports collectifs gonflables
- Ring mobile de boxe
- Aire de sport de combats

- Matériel mobile « d'Educ Gym »

Prévoir environ 200 000 € pour une palette complète

4 – Bénéficiaires

Le maillage territorial des équipements sportifs doit se faire de manière équilibré et doit donc privilégier aussi les territoires carencés souvent ruraux non inscrits sur des territoires prioritaires et ne bénéficiant que de peu de fonds de concours. Les communes concernées ne peuvent dégager que des moyens très limités.

Les bénéficiaires sont en conséquence exclusivement les collectivités locales avec des projets portés soit par la commune en propre ou l'intercommunalité si elle a pris la compétence équipements sportifs.

Le recensement des équipements sportifs montre une réelle faiblesse sur le Nord Grande Terre, le Nord Basse Terre et sur les Îles du sud (Marie Galante, la Désirade et les Saintes)

5 – Indicateurs

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 123	REGION	DEPARTEMENT
Infrastructures sportives	500 000 €	500 000 €	

Thématique 2 : Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

Sur cette thématique, les engagements financiers contractualisés des partenaires du CPER s'élèvent à 18 433 081 € pour l'Etat, 15 500 000 € pour la Région et portent sur les actions suivantes :

- Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU)
- Revitalisation des centres villes anciens et des bourgs

Thématique 2 : Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

Objectif / Fiche action : Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) Rénovation urbaine / Renouvellement urbain

1 - Présentation

La Guadeloupe a connu ces dernières décennies une mutation profonde d'une société rurale vers une société urbaine. Territoires peu préparés à supporter une dynamique d'une pareille ampleur, les agglomérations connaissent aujourd'hui des difficultés de fonctionnement : des pans entiers de ville sont aujourd'hui enclavés et leurs habitants voient leurs conditions de vie fortement dégradées.

Deux projets de rénovation urbaine majeurs sont en cours sur Pointe-à-Pitre et les Abymes. Ces territoires devraient s'inscrire dans de nouveaux programmes à venir.

Les villes de Pointe à Pitre et des Abymes comptabilisent à elles seules 60 % de la population et 45 % de l'ensemble du parc social aidé du département. Les taux de chômage sur certains quartiers avoisinent les 60 %.

Dès janvier 2002, les deux villes ont engagé un Grand Projet de Ville dont le cœur de cible concerne le renouvellement urbain des quartiers monofonctionnels issus de la première rénovation urbaine des années 1960-1980. Dans le cadre de ces projets en cours, 2 795 logements sociaux sont ou seront démolis, 3 183 logements sociaux sont ou seront reconstruits et 1 323 logements intermédiaires ou libres sont ou seront construits pour assurer une mixité sociale dans le cadre de conventionnements avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

L'objet de ces programmes est d'abord d'améliorer de façon importante les conditions de vie des habitants de ces quartiers. Il s'agit également de modifier l'image dégradée de ces territoires, et de les désenclaver. À ce titre les projets en cours ont d'ores et déjà montré des résultats satisfaisants, qu'il convient de confirmer en achevant le travail commencé.

Parallèlement, partant du constat que le Plan National de Rénovation Urbaine en cours, a atteint de bons résultats, mais qu'il faut poursuivre l'effort, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée début 2014, prévoit un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Ce NPNRU devrait concerner entre 20 et 30 quartiers outre-mer (contre 13 actuellement), intervenir de façon beaucoup plus poussée sur l'habitat privé et en particulier dans les quartiers d'habitat spontané. Une enveloppe financière semblable à celle du PNRU actuelle devrait permettre d'améliorer les conditions de vie de très nombreux habitants.

2 - Objectif général

- Améliorer les conditions de vie des habitants,
- Modifier l'image dégradée des quartiers et les désenclaver,
- Promouvoir la mixité sociale

3 - Descriptif technique

Dans le cadre des dispositifs de contractualisation déjà en place ou en cours de montage, les actions envisagées sont les suivantes :

- En termes d'aménagement : études pré-opérationnelles, études de mise en place de programmes communaux d'intervention foncière, études et travaux de viabilisation primaire et secondaire,

- En terme d'équipement :, structures collectives d'accueil d'entreprises et de commerces, équipements sociaux, culturels et sportifs, aménagements d'espaces publics (aires de jeux, squares...), aménagement d'accompagnement à la réalisation d'opération de logement (opération de type FRAFU)

4 – Bénéficiaires

- Collectivités
- Bailleurs sociaux
- Aménageurs

5 – Indicateurs

- nombre d'habitants concernés par les quartiers du PNRU actuel
- nombre d'habitants concernés par les quartiers du NPNRU

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 123	REGION	DEPARTEMENT
FRAFU – Rénovation urbaine / Renouveau urbain	14 933 081 €		

Thématique 2 : Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

Objectif : Revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs

Synthèse financière

OPERATIONS	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 112	REGION	DEPARTEMENT
Aménagement et embellissement urbains du centre-ville de Pointe-A-Pitre	3 500 000 €		
Requalification de friches urbaines		1 500 000 €	
Équipements collectifs dans les bourgs ruraux		14 000 000 €	

Fiche action : Aménagement et embellissement urbains du centre ville de Pointe-A-Pitre

1 – Présentation

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé en 2011 se donne pour ambition d'installer l'agglomération pointoise dans un rôle majeur de métropole régionale. Il s'agit :

- d'une part, d'en affirmer la vocation internationale en particulier dans l'environnement Caraïbes, la notoriété et le rayonnement de Pointe-à-Pitre, ville d'art et d'histoire, plus prosaïquement les outils existants et leurs projets de développement (port au gabarit Panamax, etc.) en sont la base,
- d'autre part, d'en faire la tête d'un réseau constitué des autres territoires de l'archipel, opportunité d'éviter l'engorgement et l'écueil d'un développement à deux vitesses.

Cet enjeu ne peut être envisagé qu'avec un centre-ville de Pointe-à-Pitre attractif. Ce territoire, de par son architecture, son histoire et sa position stratégique, a un fort potentiel de mise en valeur architecturale, urbanistique et culturelle et de développement économique (croisière, tourisme culturel, commerces, restaurants, terrasses...)

Aujourd'hui ce centre-ville s'est peu à peu paupérisé pour diverses raisons et ses rues sont désertées –voire peu sûres- dès le crépuscule. L'objectif est de requalifier le centre-ville (à la fois sur le bâti, et les espaces publics), dans l'optique d'y ramener de la mixité sociale : classes moyennes, étudiants, etc afin de faire rayonner la ville-centre.

2 - Objectif général

- Réhabiliter le centre-ville
- Amener de la mixité sociale et le développement d'activités commerciales et de service
- Faire du centre ville une porte d'entrée accueillante pour le tourisme notamment de croisière, mais aussi pour la population de l'ensemble de l'archipel.

3 - Descriptif technique

Une OPAH pourrait voir le jour dans les prochains mois, sur les immeubles privés en traitant des logements en étage, et en développant les activités commerciales en bas d'immeuble (financements ANAH).

Cette intervention sur le bâti privé devra être complétée par une action sur les aménagements : embellissement urbain, préparation de parcelles, équipements collectifs. Ce projet pourrait être financé par du CPER, du FEDER et une opération isolée de l'ANRU.

Ces deux actions OPAH et « aménagement-embellissement urbains » sont complémentaires, et n'ont de sens que réalisées ensemble.

En effet rénover le bâti sans intervenir sur les espaces publics ne permettra pas de faire revenir de nouvelles couches de population, ni d'attirer des consommateurs et clients, ni d'inciter les touristes et croisiéristes à visiter le centre ville et à y rester.

4 – Bénéficiaires

- Collectivités
- Aménageurs

5 – Indicateurs

- revenu médian sur le centre-ville de Pointe-à-Pitre

Fiche action : Requalification de friches urbaines (industrielles, commerciales, hospitalières, ...)

1 – Présentation

Le soutien à la revitalisation et à la densification des centre-bourgs, voulu par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé en 2011, passe par la reconquête de tous les espaces délaissés dans les centre-bourgs proprement dits et à leur périphérie immédiate. L'évolution combinée de l'occupation de l'espace et du contexte économique a en effet généré des espaces de friches industrielles ou commerciales qui sont aujourd'hui inutilisées et contribuent à la perte d'attractivité des centre-bourgs par le sentiment d'abandon qu'elles génèrent. L'un des exemples les plus emblématiques de ce type de zone est constitué par l'ancienne aérogare de Point-à-Pitre et ses abords, mais d'autres sites existent, notamment d'anciennes usines sucrières ou rhumeries, ou encore les anciens abattoirs de Baillif, remarquablement situés en bord de mer.

La reconquête de ces espaces souvent positionnés stratégiquement sur le territoire, complémentaire des interventions sur les centre bourgs eux-mêmes, peut permettre d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation et aux activités économiques, mais aussi de créer des espaces dédiés aux activités culturelles, ludiques, sportives, aux rencontres inter-générationnelles, etc.

Cette reconquête suppose une approche spécifique du fait notamment de la nature du foncier et des activités qui ont pu y être exercées : procédures à mettre en œuvre pour assurer la maîtrise du foncier, éventuellement dépollution des sols, nécessité d'une approche globale du site et de son environnement, en concertation avec les populations riveraines, pour des projets durables, qui pourraient comprendre la réhabilitation et la revalorisation du patrimoine bâti vernaculaire, la création d'ateliers d'artistes, le développement d'industries créatives.

2 - Objectif général

Réhabiliter les délaissés et friches urbaines

Créer des espaces dédiés à des activités sportives ou culturelles, collectives et intergénérationnelles

Contribuer à la dynamisation des centre-bourgs et à limiter l'extension urbaine.

3 - Descriptif technique

Il s'agira d'aider les collectivités (communes et intercommunalités) et les bailleurs sociaux à concevoir et mettre en oeuvre des projets globaux de valorisation d'espaces aujourd'hui occupés par des infrastructures industrielles ou commerciales désaffectées en contribuant à :

- assurer la disponibilité du foncier,
- mettre en œuvre les mesures de dépollution éventuellement nécessaires,
- concevoir des projets d'aménagement comprenant une proportion significative d'équipements publics (espaces verts, équipements sportifs, culturels...) en réponse aux besoins exprimés par les populations riveraines,
- réaliser les équipements publics prévus.

La démarche de conception des projets s'inspirera des principes applicables en matière de labellisation des projets éco-quartiers.

4 – Bénéficiaires

- Collectivités
- Aménageurs

5 – Indicateurs

- nombre de sites requalifiés

Fiche action : Équipements collectifs dans les bourgs ruraux et les îles du sud

1 – Présentation

Le soutien à la revitalisation et à la densification des centre-bourgs, voulu par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé en 2011, passe par la reconquête de toutes les disponibilités foncières et bâties délaissées dans les centre-bourgs à caractère ruraux et dans leur périphérie immédiate. L'évolution combinée de l'occupation de l'espace et du contexte économique a en effet généré des bourgs guadeloupéens en perte d'attractivité et d'identité urbaine. Cette préoccupation du SAR rejoint les objectifs de l'Etat qui a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes en déprise ou au contraire confrontées à un afflux de population du fait de leur caractère péri-urbain.

La reconquête de ces espaces au bâti constitué doit donc passer par la réhabilitation de cette identité urbaine, y compris celle générée par les entrées de bourgs aujourd'hui en défaut. Pour y parvenir, l'identification du patrimoine architectural et naturel, de la vacance du bâti, des besoins en logement, commerces et services de proximité en concertation avec la population des bourgs est nécessaire.

2 - Objectif général

Reconquérir les centres-bourgs et lutter contre l'étalement urbain.

Restaurer la qualité des espaces publics pour améliorer le cadre de vie.

Renforcer l'attractivité des quartiers délaissés par une valorisation du patrimoine ordinaire bâti et végétal.

3 - Descriptif technique

Il s'agira d'aider les collectivités (communes et intercommunalités) et les bailleurs sociaux à mettre en œuvre des projets globaux de valorisation des centres-bourgs à caractère ruraux aujourd'hui en perte d'attractivité et d'identité urbaine :

- identifier les biens vacants et la disponibilité des espaces susceptibles d'accueillir des équipements publics : évaluer l'état et la valeur patrimoniale du bâti et de sa reconversion, étudier le coût des mécanismes de recyclage du bâti et du foncier ;
- concevoir et réaliser des projets d'aménagement pour la valorisation et l'accessibilité de l'espace public qui répondent aux besoins exprimés par la population concernée : lieux de rencontres inter-générationnelles, lieux d'activités culturelles et artistiques, ... ;
- développer la place du végétal en centre-bourg, notamment en réalisant un inventaire du patrimoine végétal des espaces publics existants et un plan de gestion et de développement de ce patrimoine végétal support de biodiversité et d'aménités sociales.

Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat entend contribuer à l'effort de rééquilibrage territorial en concentrant son soutien sur un nombre limité de territoires. Par conséquent, les aides de financières de l'Etat seront accordées en priorité aux projets situés :

- dans les centres bourgs des communes pré-sélectionnés et/ou lauréats lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) national « revitalisation des centres bourgs ». Le contrat de bourg qui sera signé avec la commune de Grand-Bourg de Marie-Galante, lauréate de cet AMI, sera d'ailleurs annexé ultérieurement au CPER.
- dans les communes des îles du Sud.

La démarche de conception des projets s'inspirera des principes applicables au processus de labellisation éco-quartiers.

4 – Bénéficiaires

- Collectivités
- Aménageurs

5 – Indicateurs

- nombre d'équipements publics réalisés dans les bourgs requalifiés
- nombre d'espaces publics rendu accessibles
- nombre d'arbres par habitants dans le centre bourg

Thématique 3 : Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)

Sur cette thématique, les engagements financiers contractualisés des partenaires du CPER s'élèvent à 14 673 000 € pour l'Etat, 13 590 000 € pour la Région, 2 000 000 € pour le Département et portent sur les actions suivantes :

- Gestion des milieux et biodiversité
- Energie et changement climatique
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie (Agenda 21)
- Education à l'environnement et au développement durable

Thématique 3 : Gestion des ressources énergétiques et environnementales
(transition écologique et énergétique) »

Objectif : Gestion des milieux et biodiversité

Synthèse financière

OPERATIONS	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 112	REGION	DEPARTEMENT
Biodiversité	3 173 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Réintroduction du lamantin en Guadeloupe			

Fiche action : Biodiversité

1- Présentation

La variété des conditions liées à la géologie, au relief, au climat et au caractère insulaire de la Guadeloupe se traduit par une extraordinaire richesse biologique et paysagère au sein d'un espace morcelé en milieux terrestres et marins très divers. Reconnues comme l'un des 34 « points chauds » mondiaux pour la biodiversité, les îles de la Caraïbe abritent une grande concentration d'espèces (dont certaines sont endémiques) au sein d'une exceptionnelle pluralité de milieux naturels. Ce constat est d'autant plus valable pour la Guadeloupe où les menaces qui pèsent sur les biotopes se traduisent par d'importantes mesures de protection et par la plus grande densité d'aires protégées de l'Outre-Mer qui, avec les inventaires et les labels, recouvrent près de 20% de la surface totale de l'archipel. La qualité des paysages et leur diversité constituent en outre un des atouts essentiels de l'archipel, dont la préservation doit être nécessairement conciliée avec les besoins de l'économie et de l'urbanisation. Cet environnement naturel, mais également culturel, doit être protégé et valorisé. Le Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) de la Guadeloupe est une étude d'envergure, en cours d'élaboration, qui permettra de cibler les enjeux prioritaires pour une gestion durable de cette biodiversité. La mise en place de la Charte du Parc National de la Guadeloupe constituera également un dispositif de nature à soutenir les communes qui souhaiteront s'engager dans cette voie.

2 - Objectif général

L'objectif général consiste à **enrayer l'érosion de la biodiversité** en encourageant la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement, en particulier pour rétablir ou préserver les continuités écologiques.

Le CPER 2015-2020 contribuera ainsi à relever les défis suivants, dont la déclinaison locale sera précisée par le SRPNB :

- ✓ Développer la prise en compte et la préservation de la biodiversité, y compris hors espaces remarquables ;
- ✓ Améliorer la qualité et la quantité des données disponibles.
- ✓ Améliorer la sensibilisation des décideurs et des citoyens à la fragilité des milieux et à l'impact des activités humaines.
- ✓ Structurer le réseau d'acteurs et d'information sur la biodiversité

3 - Descriptif technique

Afin d'améliorer le nombre et l'efficacité des actions de préservation du patrimoine naturel, il s'agira de promouvoir, de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire (et notamment en Grande-Terre et dans les îles du sud), les actions qui visent toutes les dimensions de la biodiversité (ordinaire et remarquable) et qui concourent à la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement, en particulier pour **rétablir les corridors écologiques, mettre en œuvre les trames vertes et bleues**, les plans nationaux d'actions de protection des espèces emblématiques et les plans de gestion des espaces protégés, ainsi que les actions relatives à la biodiversité de la charte de territoire du Parc national.

Les actions devront avoir pour objectif principal de **préserver et d'améliorer l'état de la biodiversité en améliorant les pratiques qui ont le plus d'impact**. Les projets qui s'attaquent aux causes localement identifiées d'érosion de la biodiversité seront ainsi privilégiés. Dans cette perspective, seront favorisés :

- Les projets qui permettent d'enrayer l'érosion de la biodiversité des espèces (opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes...) et des habitats (lutte contre la destruction des habitats),
- Les projets visant à réduire les sources de pollution, notamment via la sensibilisation des institutions et du public et en s'appuyant sur la valeur patrimoniale de la biodiversité (valorisation des savoirs populaires liés à l'utilisation des richesses naturelles de l'archipel : jardins créoles, pharmacopée, artisanat, etc.).

- Les actions à financer devront contribuer à **la production de connaissances solides, récentes, renforcées et suffisantes** pour pouvoir déterminer des priorités en termes d'intervention, élaborer des actions opérationnelles efficaces et cohérentes, trouver de nouveaux outils d'intervention et éclairer les prises de décision susceptibles d'impacter le patrimoine naturel. La biodiversité devra, dans cette optique, être envisagée selon une définition plus large : biodiversité « remarquable » ou biodiversité « ordinaire » y compris dans les zones urbanisées, les sols, les composantes géologiques, les milieux tant continentaux que marins. Les aspects fonctionnement et services rendus par les écosystèmes devront être systématiquement abordés dans les études menées.

Il s'agira aussi de renforcer le tissu d'acteurs existants et potentiels, de créer des outils de planification, de gestion et d'aide à la décision pour les élus locaux et les décideurs publics afin **d'améliorer la gouvernance territoriale en matière de biodiversité**. La coopération régionale pourra contribuer à améliorer l'état de la biodiversité en Guadeloupe et plus largement dans la Région Caraïbe.

Si les grands domaines d'intervention sont prévisibles (principales causes d'érosion de la biodiversité), une liste exhaustive et précise des projets à financer ne peut être établie avec précision. **C'est notamment le SRPNB (co-pilotage Conseil Régional- Etat, achèvement prévu en 2015) qui permettra de préciser le diagnostic et les actions à entreprendre** en ciblant les territoires sur lesquels les continuités écologiques (terrestres et marines) doivent être préservées ou rétablies, les compartiments de connaissances nécessitant d'être renforcés, les pistes de communication à utiliser, et qui permettra ainsi de réaliser des outils pertinents d'aide à la décision (plans de gestion, atlas de biodiversité des communes...) à l'attention des gestionnaires et des élus locaux.

Le projet de réintroduction du lamantin en Guadeloupe et tous les sous-projets liés à cette thématique seront instruits sur la base de la fiche projet qui lui est dédiée.

4 - Bénéficiaires

Les collectivités locales, les décideurs publics, les associations œuvrant dans le domaine de la biodiversité, les entreprises, Conservatoire du Littoral, ONF, Parc National de la Guadeloupe, les porteurs de projet, quel que soit leur statut juridique, à l'exception des particuliers.

5 - Indicateurs

Nombre de projets relatifs aux trames vertes et bleues

Nombre de projets visant à enrayer la destruction des habitats naturels

Nombre de projets visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Nombre de projets visant à diminuer les sources de pollution des milieux naturels

6 - Critères de sélection

Cohérence avec le diagnostic du SRPNB ; égalité hommes-femmes ; accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; création d'emplois, notamment dans le cadre de reconversions professionnelles en faveur de la transition écologique ; usage de technologies de l'information et de communication.

Fiche action : Réintroduction du lamantin en Guadeloupe

1 - Présentation

La réintroduction du lamantin est un projet phare de conservation d'une espèce en danger d'extinction de la Caraïbe et le premier au monde visant à la réintroduction d'un mammifère marin. Il est porté par le Parc national depuis quelques années, en partenariat avec le CAR SPAW, avec l'appui de SITA Suez Guadeloupe et va maintenant entrer dans sa phase de concrétisation avec l'accueil des premiers animaux en provenance du Brésil. Au delà de sa portée en terme de conservation de la biodiversité, c'est un extraordinaire moteur de développement économique en terme d'abord d'attractivité du territoire mais aussi en terme de valorisation éco-touristique. Cette opération qui vise la restauration d'un élément majeur du patrimoine naturel et culturel guadeloupéen, est devenu le support d'une large mobilisation des acteurs de la baie du Grand Cul-de-Sac marin (GCSM) et un objet pédagogique majeur pour l'éducation à l'environnement. La France possède là l'occasion d'attirer l'attention sur son outre-mer où se concentre 80 % de la biodiversité nationale et de contribuer à l'échelle de la Grande Caraïbe à une expérience originale et d'un large rayonnement.

2 - Objectif général

Reconstituer un élément majeur de la biodiversité disparue de la Guadeloupe.

Servir, au titre du caractère emblématique d'un mammifère marin, l'objectif de développement d'une conscience écologique et attirer l'attention sur la richesse et la fragilité de la baie du GCSM.

Favoriser une action de conservation de portée régionale ainsi qu'une coopération au bénéfice d'une espèce menacée dans toute la Caraïbe

3 - Descriptif technique

Le projet va pouvoir commencer avec 5 animaux non relâchables issus de captivité (Brésil) mais offrant un potentiel de reproduction, c'est donc les jeunes nés en Guadeloupe qui seront relâchés en milieu naturel. Cette stratégie impose de construire des installations adaptées de type enclos en milieu naturel et centre de soins. Le suivi des animaux dans le GCSM n'interviendra pas avant 3 ans et permettra à la fois de mobiliser la population autour du projet et préparer les acteurs de la baie à ce retour. Constituer une population fondatrice viable engage à poursuivre le programme de reproduction et à obtenir des animaux qui garantiront une diversité génétique suffisante. Une fois la démonstration faite des capacités de la Guadeloupe à gérer ces animaux dans de bonnes conditions il est probable que cela devrait débloquer l'obtention de nouveaux spécimens. La dimension pédagogique de cette opération sera développée de manière à entraîner la plus large mobilisation du public. La présentation directe des animaux au public n'est pas possible mais sera compensée par des supports tels que la video-transmission et des animations dédiées. A plus long terme la présentation au public d'animaux non relâchables pourra être étudiée à condition qu'elle serve ce projet de conservation en termes de sensibilisation comme d'adhésion des populations du territoire et permette de consolider ses ressources. Cette éventualité ne sera envisageable que sous la forme d'un site de semi-captivité, aménagé en milieu naturel et dans le cadre d'un partenariat public/privé.

4 - Bénéficiaires

Le Parc national sera le premier bénéficiaire au démarrage du projet mais dans un deuxième temps les associations, les communes, les marins-pêcheurs pourront à leur tour prendre part à cette action.

5 - Sous-projets identifiés, liste indicative non exhaustive

Année	Type de dépense et montant prévisionnel	Total (€)
2015	- Supports pédagogiques, communication et animation	100 000
S/Total		100 000
2016	- Animation (actions pédagogiques, concertation, animation bénévoles...) - Échanges Caraïbes et Brésil - Études génétiques	50 000 50 000 50 000
S/Total		150 000
2017	- Animation (actions pédagogiques, concertation, animation bénévoles...) - Construction de locaux d'accueil – missionnaires, stagiaires et bénévoles - Diversification activités et mesures compensatoires – marins pêcheurs - Obtention et transport de nouveaux animaux	50 000 300 000 150 000 150 000
S/Total		650 000
2018	- Obtention et transport de nouveaux animaux - Diversification activités et mesures compensatoires – marins pêcheurs - Études scientifiques faisant suite au relâchers	150 000 150 000 100 000
S/Total		400 000
2019	- Obtention et transport de nouveaux animaux - Études scientifiques faisant suite aux relâchers - Communication	150 000 100 000 50 000
S/Total		300 000
2020	- Obtention et transport de nouveaux animaux - Équipements complémentaires (hors période LIFE +)	150 000 200 000
S/Total		350 000
TOTAL		1 950 000

6 - Indicateurs

Nombre d'animaux accueillis
 Nombre de naissances et de relâchers
 Public touché par les animations
 Nombre de marins pêcheurs impliqués

7 - Critères de sélection

Égalité hommes-femmes

Parité dans les recrutements

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Espace muséographique accessible

Création d'emplois, notamment dans le cadre de reconversions professionnelles en faveur de la transition écologique

Soigneurs et techniciens chargés du fonctionnement des installations

Diversification et/ou reconversion de marins pêcheurs

Usage de technologies de l'information et de communication

Technique de webcam (aérienne et sous-marine) et internet pour permettre de suivre les animaux en captivité

Marquage des animaux relâchés avec des balises Argos et radio

Thématique 3 : Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique) »

Objectif / Fiche action : Energie et changement climatique

1 - Présentation

L'objectif du CPER était de diminuer, d'ici à 2013, la croissance de la demande d'électricité à **moins de 2% par an** (pour un rythme de 2,9 % constaté sur la période 2005-2010), en ciblant principalement l'efficacité énergétique dans les domaines du froid, de l'eau chaude et de l'éclairage. De ce point de vue, l'objectif a été atteint : les consommations d'énergie finale, notamment d'électricité, sont stabilisées depuis 2010.

Néanmoins, tous secteurs confondus, les émissions de CO2 par habitants en Guadeloupe continuent d'augmenter.

En 2013, la part des énergies renouvelables représente 17 % de la production d'électricité, encore très en deçà des objectifs du PRERURE : 50 % de la production énergétique en 2020, 75 % en 2030 et l'autonomie énergétique en 2050.

2 - Objectif général

L'objectif stratégique « énergie et changement climatique » vise à atteindre les objectifs du PRERURE et du SRCAE en 2020 à savoir : confirmer la stabilisation et amorcer la baisse des consommations d'énergie (électricité et carburants), augmenter la part des énergies renouvelables à 50 % du mix électrique et 25 % du mix énergétique total.

Les principaux objectifs du CPER 2015-2020 sont :

- de réduire la dépendance énergétique de la Guadeloupe en favorisant le développement des énergies renouvelables (chaleur ou électriques),
- d'honorer les engagements internationaux d'une meilleure qualité de l'air et de lutte contre l'effet de serre en faisant le choix d'utiliser des ressources renouvelables et locales et des technologies à moindre impact sur l'environnement ;
- d'accroître l'efficacité énergétique dans les investissements liés à la production et à la consommation d'énergies (électricité, transport,...) ;
- de rationaliser les usages quotidiens de l'énergie dans le domaine de l'électricité et du transport ;
- de développer le réseau de « relais » permettant de démultiplier l'action des partenaires du CPER en agissant au plus près de la population,
- de développer des compétences locales via la formation,

3 - Descriptif technique

Les interventions s'orienteront vers :

- **des aides à la réalisation** (diagnostic et accompagnements de projet),
- **des aides aux changements de comportement** (aide aux relais et leur programme d'action),
- **des aides à l'investissement** en rapport avec les objectifs listés ci-dessus ;
- **des aides aux contrats d'objectifs** fixant des programmes d'actions précises en matière de maîtrise de l'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables,
- **des aides à la mise en place d'outils de financements innovants** (ingénierie financière), qui pourra être mise en œuvre par exemple via un dispositif de bonification de prêts pour les investissements correspondants.

3.1 L'efficacité énergétique des bâtiments

Il s'agira de :

Participer à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de GES, à la maîtrise de la consommation d'énergie, et à la promotion des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Par ces types d'actions, il s'agit d'aider à réduire l'impact énergétique et environnemental des bâtiments, en soutenant les démarches relevant du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), les démarches de comptage de l'énergie, l'installation d'équipements exemplaires ou de démonstration et la réalisation de bâtiments exemplaires ou démonstrateurs d'un point de vue énergétique et environnemental. Les projets éligibles contribueront notamment à soutenir le développement de solutions innovantes (réseaux de froid, smart grids, autoconsommation, ...), et à faire du fonds chaleur un outil de développement et de structuration des filières solaires thermiques, biomasse, biogaz, réseau de froid en Guadeloupe.

Mobiliser les professionnels du bâtiment sur les enjeux de la construction énergétiquement performante et de la rénovation du bâti existant. Les actions éligibles porteront prioritairement sur le développement d'un centre de ressources de la construction et de l'aménagement durables (réseau Batî Environnement, Espace Pro), sur l'accompagnement de la formation professionnelle, notamment par la création de plateformes pédagogiques et la mise en place des labels de qualité (RGE), sur les opérations d'animation et de sensibilisation visant à mieux prendre en compte les enjeux énergétiques et environnementaux dans les opérations d'urbanisme, de déplacements, de construction et de rénovation de l'habitat et du tertiaire.

3.2 L'efficacité énergétique des transports

Il s'agira de :

Participer à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de GES, à la maîtrise de la consommation d'énergie, et à la promotion des énergies renouvelables dans le domaine des transports. Par ces types d'actions, il s'agit d'aider à réduire l'impact énergétique et environnemental du transport, en soutenant les opérations exemplaires ou de démonstration efficaces d'un point de vue technologique ou organisationnel. Les projets éligibles contribueront notamment à soutenir le développement de solutions efficaces d'un point de vue énergétique (transport à la demande, autopartage, usage de la marche à pied ou du vélo, covoiturage, plan de déplacement en entreprise, véhicules électriques rechargés par EnR,...). Les aides de ce volet du CPER ne concerneront pas les opérations d'investissement dans le domaine du transport collectif ou les infrastructures de transport.

3.3 Le changement de comportement des publics : sensibiliser les collectivités territoriales, les professionnels et le grand public aux enjeux de l'efficacité énergétique et de la lutte contre le changement climatique

Les principales actions concourant à cette sensibilisation consistent à : poursuivre la promotion de la maîtrise des consommations d'énergie et de toutes les formes d'énergies renouvelables, y compris par l'animation territoriale (réseau biomasse, ...) et la sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics et privés, encourager les démarches territoriales cohérentes avec le PRERURE et le SRCAE permettant une planification des installations d'électricité renouvelable, mobiliser au-delà des obligations légales les collectivités territoriales et les entreprises sur les démarches partenariales de lutte contre le changement climatique et d'adaptation des territoires (Plans Climat Energie Territoriaux, bilans d'émissions de gaz à effet de serre...). Accompagner les démarches de labellisation Citergies, soutenir les intercommunalités et syndicats intercommunaux qui s'engagent dans un contrat d'objectifs territorial (COT), Développer l'animation locale en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, Mobiliser les publics cibles sur les thèmes de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique, par des actions de sensibilisation, de communication et de formation. (EIE, CEP, chargés de mission en chambres consulaires, animateurs transport)

3.4 Énergie et changement climatique.

Meilleure connaissance du profil climat-énergie au niveau régional et infra-régional :

Cette orientation consiste à assurer le suivi des consommations énergétiques, évaluer les émissions

de GES et la vulnérabilité du territoire au changement climatique : Il s'agira de soutenir les activités de l'observatoire régional de l'énergie et du climat (OREC), et de l'observatoire régional des transports (ORT), notamment la réalisation d'enquêtes, d'études et leur diffusion.

Energies renouvelables :

Soutenir les actions de développement du solaire thermique, d'utilisation du différentiel thermique marin (SWAC), réseaux de chaleur et de froid, chaleur ou froid issu de biomasse et de biogaz, géothermie, PAC, nouvelles technologies émergentes, communication, formation, animation... Les projets éligibles contribueront notamment à soutenir le développement de solutions innovantes (réseaux de froid, smart grids, autoconsommation, ...), et à faire du fonds chaleur un outil de développement et de structuration des filières solaires thermiques, biomasse, biogaz, réseau de froid en Guadeloupe.

Réduire l'impact environnemental des entreprises :

Soutenir les études et investissements permettant de réaliser des économies d'énergie des entreprises, de l'industrie et de l'agriculture, l'efficacité énergétique dans les transports de marchandises, la mise en œuvre de chartes CO2, de PDE et PDIE, la mobilisation des entreprises par des chargés de missions énergie-transport entreprises, les actions de communication, formation, animation auprès des entreprises...

4 - Bénéficiaires

Les collectivités territoriales et leurs groupements ou mandataires ; les entreprises, les établissements publics, les associations, les particuliers.

5 - Indicateurs

- Part des Enr dans le mix énergétique,
- Diminution des émissions de GES liée à la production d'électricité,
- Gains énergétiques des opérations soutenues.

6 – Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT/ADEME	REGION	DEPARTEMENT
Objectif : Energie et changement climatique	11 500 000 €	11 500 000 €	-

Thématique 3 : Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique) »

Objectif / Fiche action : Agenda 21

1- Présentation

Lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, le rôle des collectivités dans la mise en œuvre du développement par les agendas 21 est reconnu et l'être humain placé au cœur du projet, en harmonie avec une planète vivante et préservée. L'élaboration d'un agenda 21 permet d'aborder la réalité sans nier sa complexité pour transformer la société et mettre en route la transition écologique et énergétique.

Ce sont les élus des collectivités qui initient le projet et pilotent son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation.

L'agenda 21 est une démarche volontaire, véritable projet politique qui permet de fixer un cap. Il s'agit d'un projet de territoire qui fait du développement durable son objectif, de la transition écologique son chemin.

C'est un levier de la croissance verte !

L'agenda 21 est ainsi une opportunité pour articuler et mettre en cohérence les politiques publiques, pour aller au-delà des cloisonnements entre services, des limites territoriales et des intérêts particuliers.

Centrés à l'origine sur les seules problématiques environnementales, les agendas 21 des collectivités territoriales se sont ainsi étoffés ces dernières années dans leurs dimensions sociales (cohésion sociale, vivre ensemble, solidarité...) et économiques (économie circulaire, écologie industrielle, projets agricoles...). Cette évolution doit se poursuivre et s'amplifier.

A ce jour en Guadeloupe, 10 collectivités sont engagées dans une démarche Agenda 21, quel qu'en soit l'état d'avancement: de l'initialisation à la mise en œuvre. Seul l'agenda 21 de la Désirade bénéficie de la reconnaissance « Agenda 21 local France » .

2 - Objectif général

Favoriser les démarches territoriales intégrées de développement durable en accompagnant les projets Agenda 21 locaux, en sachant que la réussite d'un agenda 21 suppose la participation du plus grand nombre d'acteurs à sa réalisation et à sa mise en œuvre.

3 - Descriptif technique

Soutien à la démarche selon la méthodologie du "Cadre de référence national des agenda 21 locaux et projets territoriaux de développement durable" :

- élaboration, (animation, études). L'élaboration d'un agenda 21 doit entendre et mobiliser tous les acteurs économiques et sociaux (entreprises, agriculteurs, établissements de santé, d'enseignement et culturels...).
- reconnaissance nationale "Agenda 21 local France",
- mise en œuvre du plan d'actions,
- évaluation.

4 - Bénéficiaires

Les collectivités locales et leur groupement, engagées par délibération, dans la démarche.

5 - Indicateurs

Nombre de démarches nouvelles engagées,

Nombre de démarches Agenda 21 reconnu "Agenda 21 local France"

Nombre de démarche Agenda 21 local France mis en œuvre (nombre d'actions financées).

6 - Critères de sélection

Collectivités ayant déjà délibérées sur leur engagement dans la démarche agenda 21 et plus généralement de développement durable.

Communes de la zone d'adhésion à la charte de territoire du Parc national e la Guadeloupe.

7 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 217	REGION	DEPARTEMENT
Agenda 21	29 700 €	30 000 €	-

Thématique 3 : Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique) »

Objectif / Fiche action : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

1 - Présentation

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a vocation à faire plus amplement partager les enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains et leurs effets, qu'ils touchent directement à la qualité de vie des citoyens (accès à l'énergie, à l'eau, etc.) ou qu'ils portent sur le changement climatique, l'épuisement des ressources, la perte de biodiversité, les impacts sur la santé, etc. dans une perspective de développement durable.. Elle permet à chacun de comprendre la complexité et l'interdépendance de ces enjeux afin de faire des citoyens, des acteurs de la transition écologique.

L'EEDD doit doter les citoyens actuels et futurs des outils nécessaires leur permettant à la fois de comprendre les enjeux complexes et d'agir. face aux changements qui doivent s'opérer dans nos façons de produire, de consommer et de vivre sur une planète aux ressources limitées.

En Guadeloupe, même si la volonté de nombreux acteurs est manifeste et se traduit ponctuellement par des conventions/accords cadres de partenariat bipartite ou pluripartite sur ce sujet, et quelques manifestations d'envergures (Forum EEDD de janvier 2014), il n'existe toujours pas, à l'instar de ce qui existe dans d'autres régions (GRAINE - Groupe Régional d'Animation et d'Information Nature Environnement- de Rhone-Alpes, Centre, Poitou-Charente, Pays de Loire, Lorraine..., Collectif pour l'EEDD Francilien, ..) de véritable structure locale en charge de coordonner et organiser en réseau la mise en œuvre de cette politique de l'EEDD.

2 - Objectif général

Mettre en place et animer le réseau des multiples acteurs et partenaires de l'EEDD en Guadeloupe (Collectivités, services de l'Etat, Rectorat, associations, chambres consulaires, etc.).

Élaborer une politique locale en la matière et un programme d'actions répondant aux enjeux spécifiques du territoire.

Donner/partager les outils de compréhension des changements, dans le cadre notamment de l'application au niveau du territoire de la nouvelle "Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable -SNTEDD- 2015-2020", et de la loi sur la "Transition énergétique pour la croissance verte".

3 - Descriptif technique

Le projet doit être mené selon 2 axes visant 2 sous-objectifs:

- la mise en place du réseau et animation effective et pérenne (à l'échéance 2-3 ans)
 - Identifier une structure volontaire pour assurer la coordination du projet global dans un premier temps
 - Faire l'état des lieux des acteurs-partenaires dans le domaine de l'EEDD.
 - Sur la base des situations exemplaires dans d'autres régions de France, faire des propositions concrètes (organisation et financement).
 - Élaborer et valider une méthode de fonctionnement et une tête de réseau.
- L'élaboration et la réalisation concrète d'un programme d'actions (2/3 ans) répondant aux enjeux du territoire.
 - mise en place d'un groupe de travail (pilotage Région/DéAL), émanation du PREDD (Pôle

Régional Environnement Développement Durable par exemple)

- appel à projets conjoints Etat-Région.

4 - Bénéficiaires

Les collectivités locales, les décideurs publics, les associations œuvrant dans les domaines du développement durable (composantes sociale, économique ou environnementale), les entreprises, Conservatoire du Littoral, ONF, Parc National de la Guadeloupe, les porteurs de projet, quel que soit leur statut juridique, à l'exception des particuliers.

5 - Projets identifiés (non exhaustif)

- Troisième FORUM EEDD (à prévoir en 2016)
- Nombreux projets associatifs EEDD : Économie Sociale et Solidaire, biodiversité, déchets, etc., répondant ou pas à des appels à projets (DéAL, Région)
- Projets scolaires sous pilotage Rectorat.

6 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT	REGION	DEPARTEMENT
Éducation à l'Environnement et au Développement Durable	-	90 000 €	-

Thématique 4 : Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence

Sur cette thématique, les engagements financiers contractualisés des partenaires du CPER s'élèvent à 400 000 € pour l'Etat, 400 000 € pour la Région et portent sur les actions suivantes :

- Projets de recherche - Équipements mutualisés structurants
- Projet innovations transfert - Soutien à l'animation de l'écosystème de l'innovation

Thématique 4 : Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence

Objectif / Fiche action : Projets de recherche – Equipements mutualisés structurants

1 – Présentation

Le développement d'une recherche d'excellence repose, notamment, sur la présence d'équipements performants qui fédèrent autour d'eux une communauté scientifique reconnue, et stimulent l'émergence de nouvelles problématiques scientifiques. Ces équipements sont également vecteurs d'attractivité, tant pour des doctorants que des jeunes docteurs prometteurs, ou des équipes internationales.

Les équipements mutualisés structurants à la base de la production de connaissances nouvelles, du maintien d'objets d'études et de transfert pour des exploitations futures, tels que les centres de ressources biologiques (CRB) bénéficieront de l'appui du CPER.

2 - Objectif général

Il s'agira de pérenniser l'excellence des équipements mutualisés structurants.

Le maintien du haut niveau d'excellence des équipements, afin qu'ils répondent aux nouveaux standards, sera appuyé. Cet appui s'accompagnera d'une réflexion quant à leur valorisation auprès d'autres utilisateurs, publics et privés, locaux et étrangers, via, notamment, une offre de services.

3 - Descriptif technique

Les dépenses éligibles pourront porter sur l'achat d'équipements et de matériels, sur le recrutement de personnel, à titre d'amorçage, la formation de ce dernier à de nouvelles pratiques, le recours à des prestations spécifiques (réglementaires, juridiques, etc.), l'aménagement d'infrastructures dédiées.

L'Etat, pour sa part, n'interviendra que sur la partie investissement.

Les projets qui seront financés sont détaillés au § 6. ci-dessous.

4 - Bénéficiaires

Association (d'acteurs publics et/ou privés) ou entreprise, centres de recherche.

5 – Indicateurs

Nombre d'équipements mutualisés renforcés

Nombre de projets collaboratifs mobilisant les équipements

Nombre de jeunes chercheurs étrangers et équipes internationales ayant eu recours aux équipements

Nombre d'entreprises locales ayant mobilisé les équipements

Nombre d'entreprises extérieures ayant eu recours aux offres des plateaux

6 – Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020				
	ETAT BOP 172	REGION	Autofinancement (Etat BOP 187)	Autres financeurs publics	Total
Centre de ressources biologiques Plantes tropicales (CRB PT) (partie support de programmes)	147 500 €	147 500 €	357 200 €	1 133 600 €	1 785 800 €
Centre de ressources biologiques Production et santé animale (CRB PSA) (partie support de programme)	147 500 €	147 500 €	212 000 €	553 000 €	1 060 000 €
TOTAL	295 000 €	295 000 €	569 200 €	1 686 600 €	2 845 800 €

[1] CRB (abréviation de centre de ressources biologiques)

Thématique 4 : Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence

Objectif / Fiche action : Projet innovation transfert – Soutien à l'animation de l'écosystème de l'innovation

1 – Présentation

L'écosystème de l'innovation repose en partie sur un réseau régional de l'innovation dynamique et actif reflétant la mise en œuvre de la S3.

Il importe donc d'animer ce réseau au sein des acteurs intervenant dans le champ de l'innovation, de l'organisme de recherche à la fédération d'entreprises, en passant par les établissements publics, l'esprit d'innovation et de sécuriser le parcours du porteur de projet innovant.

2 - Objectif général

Le réseau régional des acteurs de l'innovation sera, d'une part, en charge de l'animation des Domaines d'activité stratégiques retenus lors de l'élaboration de la S3, et, d'autre part, de la sécurisation du parcours du porteur de projet innovant, de la phase d'émergence à la phase de commercialisation y compris des entrepreneur étudiants du dispositif Pépite Antilles-Guyane..

3 - Descriptif technique

Les dépenses concernées pourront porter sur l'animation des DAS et les actions d'accompagnement au montage de projets innovants par des porteurs de projets

4 - Bénéficiaires

Toute structure (technopole, dispositif Pépite Antilles-Guyane ou autre) en charge de cette animation et de cet accompagnement

5 – Indicateurs

Nombre de réunions d'animation

Nombre de porteurs ayant bénéficié de conseil de membres du réseau régional des acteurs de l'innovation

Nombre de projets accompagnés

6 – Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020				
	ETAT BOP 172	REGION	Autofinancement	Autres financeurs publics	Total
Animation des DAS de la S3 et accompagnement au montage de projets innovants	105 000 €	105 000 €	900 000 €	2 325 000 €	3 330 000 €

Thématique 5 : Cohésion sociale et employabilité

Sur cette thématique, les engagements financiers contractualisés des partenaires du CPER s'élèvent à 3 050 000 € pour l'Etat, 7 620 000 € pour la Région, 5 846 752 M€ pour le Département et portent sur les actions suivantes :

- Accompagnement des publics dits vulnérables dans leur démarche et actions de formation
- Observation, prospectives, anticipation et accompagnement des politiques publiques régionales
- Information, conseil et accompagnement des acteurs de l'orientation tout au long de la vie
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – sécurisation des parcours professionnels
- Amélioration des conditions de travail – Accompagnement de l'activité de l'ARACT

Thématique 5 : Cohésion sociale et employabilité

Objectif : Accompagnement des publics dits « vulnérables » dans leur démarche et actions de formation

Sous-objectif/action : Accompagnement des personnes souffrant d'illettrisme ou en situation de handicap

Dans ce contexte de mutations économiques et sociales, la formation professionnelle et la qualification tout au long de la vie doivent garantir à tous, une insertion dans l'emploi et une sécurisation des parcours professionnels.

Les personnes en situation de handicap, reconnues comme un public vulnérable doivent bénéficier au même titre que les autres des actions de formation.

Par ailleurs, les personnes souffrant d'illettrisme doivent être également accompagnées par la mise en place d'actions de formations spécifiques et adaptées.

Il convient ainsi d'accompagner ces publics dans leur démarche de formation tout au long de la vie.

1 - Objectif général

La finalité de l'accompagnement du public en situation de handicap est de garantir l'égal accès à la formation et à la qualification, une élévation du niveau de qualification et par là même une insertion dans l'emploi.

Les dispositifs de lutte et de prévention de l'illettrisme devront aboutir à une insertion dans la formation professionnelle tout au long de la vie et insertion et/ou un maintien dans l'emploi

2 - Descriptif technique

- ✓ Mise à disposition de matériels pédagogiques adaptés
- ✓ Élaboration de programme de formation adapté
- ✓ Acquisition d'outils de repérage des publics en situation d'illettrisme

3 - Publics visés

- ✓ Les personnes en situation de handicap et d'illettrisme
- ✓ Les structures de formation dispensant ces formations spécifiques

4 - Indicateurs

- ✓ Nombre de stagiaires handicapés réalisant une action de formation
- ✓ Taux de réussite des stagiaires handicapés
- ✓ Nombre de stagiaires handicapés ayant trouvé un emploi à l'issue de sa formation
- ✓ Nombre de personnes en situation d'illettrisme accompagnées
- ✓ Nombre de personnes en situation d'illettrisme ayant obtenu une évolution dans son poste de travail à l'issue de la formation ou ayant obtenu un emploi.

5 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT BOP 123	REGION	DEPARTEMENT
Accompagnement des publics dits «vulnérables	600 000 €	2 120 000 €	

Thématique 5 : Cohésion sociale et employabilité

Objectif : Accompagnement des publics dits « vulnérables » dans leur démarche et actions de formation

Sous-objectif/action : Accompagnement global vers l'emploi des bénéficiaires et ayant droit du RSA et des publics inactifs

1 - Objectif général

L'objectif est d'augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi et lutter contre les inégalités.

2 - Descriptif technique

- ✓ Soutien aux projets d'actions sociales de proximité (individuelles ou collectives) visant l'inclusion sociale des jeunes : accompagnement des jeunes désocialisés, en situation de marginalisation et/ou en très grandes difficultés d'insertion professionnelle ; accompagnement innovant et spécifique en faveur des jeunes en risques de délinquance ou en prévention de récidive ; accompagnement social et professionnel des jeunes de 16-25 ans.
- ✓ Sécurisation des parcours d'insertion : dispositifs de remobilisation et redynamisation sociale dans l'objectif de la socialisation ; dispositifs de remise à niveau générale ou ciblée ; accompagnement vers l'emploi en secteur marchand ; sensibilisation et accompagnement à la création d'activité ; dynamisation de l'insertion par l'activité économique et notamment les chantiers d'insertion.
- ✓ Renforcement des actions d'accompagnement spécifiques aux publics rencontrant des psychosociales en vue de réduire les freins périphériques à l'accès et au retour à l'emploi : appui social individualisé ; accompagnement social spécifique en faveur des publics confrontés aux addictions.
- ✓ Soutien des dispositifs de remobilisation et d'insertion : renforcement de l'action sociale et médico-sociale visant la réinscription dans une démarche d'emploi des sans domicile fixe et en errance, des personnes sous main de justice et sortant d'une période d'incarcération ; soutien aux ateliers de remobilisation sociale visant l'adhésion des personnes isolées très précarisées dans un parcours vers l'emploi ; actions de lutte contre toute forme de discrimination et multipliant des possibilités d'insertion sociale et professionnelle des femmes victimes de violences, des femmes chefs de familles monoparentales.

3 - Publics visés

- ✓ Les jeunes (de 18 à 30 ans désocialisés, de 12 à 18 ans en risque de délinquance, de 16 à 25 ans nécessitant un accompagnement social et professionnel)
- ✓ Les publics marginalisés
- ✓ Les bénéficiaires du RSA
- ✓ Les personnes en difficultés psychosociales et/ou isolées précarisées
- ✓ Les groupes les plus vulnérables (personnes sans domiciles fixes et en errance, personnes sous main de justice et sortant d'une période d'incarcération, personnes âgées, jeunes mères, femmes victimes de violences, femmes chefs de familles monoparentale, bénéficiaires des minimas sociaux autres que le RSA)

4 - Indicateurs

- ✓ Nombre d'inactifs, de chômeurs, y compris de longue durée bénéficiant d'un parcours d'insertion vers

l'emploi

- ✓ Participants défavorisés à la recherche d'un emploi suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation

5 - Plan de financement

PROJET	TOTAL FINANCEMENT 2015 / 2020		
	ETAT	REGION	DEPARTEMENT
Accompagnement global vers l'emploi des bénéficiaires et ayant droit du RSA et des publics inactifs			5 846 752 €

Thématique 5 : Cohésion sociale et employabilité

Objectif / Fiche action : Observation, prospectives, anticipation et accompagnement des politiques publiques régionales

1 - Objectif général

L'axe stratégique priorisé est la production d'études dans le cadre du suivi des contrats de ville et les perspectives de développement économique du territoire, il s'agit de :

- ✓ Fournir des éléments de connaissance territorialisés sur les champs de l'emploi, de la formation et du marché du travail.
- ✓ Mettre en place l'outillage statistique partagé pour l'aide à la décision.
- ✓ Anticiper les besoins en formations et en compétences.
- ✓ Réaliser des analyses quantitatives et qualitatives sur les relations emploi-formation.
- ✓ Analyser les trajectoires professionnelles des publics cibles.
- ✓ Offrir un appui méthodologique et technique aux différents partenaires.
- ✓ Accompagner les mutations socio-économiques du territoire.

2 - Descriptif technique

- ✓ Développement d'un système d'information décisionnel accessible.
- ✓ Partenariat méthodologique avec les branches professionnelles, les producteurs de données,.
- ✓ Veille documentaire pour capitaliser les informations.
- ✓ Enquête et guide d'entretien pour l'analyse qualitative.
- ✓ Ateliers de travail et de réflexion sur les différentes thématiques.
- ✓ Diffusion des travaux par le biais de supports matérialisés et dématérialisés.

3 - Bénéficiaires

OREF - partenaires sociaux – branches professionnelles – OPCA – cabinets d'audit

4 - Indicateurs

- Nombre de tableau de bord produit.
- Nombre de fiche sectorielle produite.
- Nombre d'étude réalisée.
- Nombre d'enquête réalisée.
- Nombre de réunion de comité de pilotage et/ou de comité technique des projets.

5 - Résultats attendus

- Production de fiche sectorielle, de tableau de bord et de note technique.
- Réalisation d'étude sectorielle.
- Mise en œuvre de diagnostics partagés pour l'appui aux politiques publiques régionales.
- Présentation, suivi et appropriation des travaux.
- Réalisation d'une étude sur les métiers en 2020/2025.
- Réalisation de note de veille des projets.
- Suivi et évaluation du CPRDF (contrat plan régional du développement des formations).

6 – Plan de financement

PROJET	FINANCEMENT 2015/2020		
	ETAT BOP 103	REGION	DEPARTEMENT
Appui à la réalisation de diagnostics et d'études sectorielles	800 000 €	1 750 000 €	

Thématique 5 : Cohésion sociale et employabilité

Objectif / Fiche action : Information, conseil et accompagnement des acteurs de l'orientation tout au long de la vie

L'orientation tout au long de la vie constitue un enjeu, de sécurisation de parcours et d'évolution. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de :

- Clarifier le partage des compétences en matière d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire, et de désigner le Conseil régional comme autorité chef de file, organisatrice du service public de l'orientation au plan régional,
- De renforcer la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme national ou titre professionnel classé au répertoire nationale des certifications professionnelles
- D'encourager le développement des pratiques d'orientation tout au long de la vie professionnelle au moyen d'un accompagnement personnalisé et renforcé des actifs
- De développer des outils dématérialisés et d'enrichir l'information utile à la réalisation de choix éclairé et autonome en matière d'orientation et de formation

1 – Objectif général

Il s'agit principalement d'accompagner la mise en œuvre du service public de l'orientation pour :

- Développer et améliorer la connaissance sur l'offre de formation.
- Développer et diffuser l'information sur la formation professionnelle.
- Mettre en place des outils qui renseignent sur les métiers et les parcours professionnels.
- Évaluer les dispositifs d'orientation existant pour une meilleure structuration du réseau des acteurs.
- Professionnaliser les acteurs de l'orientation,

2 - Descriptif technique

- Mise à disposition d'un fonds documentaire spécialisé.
- Échanges de pratiques avec les partenaires permettant de mieux connaître l'offre collective du territoire.
- Mise à jour des fiches dispositifs.
- Production de dossiers bibliographiques en fonction des demandes.
- Production d'actualités et d'articles.
- Veille documentaire en relation avec les projets.
- Diffusion des travaux par le biais de supports matérialisés et dématérialisés.

3 – Bénéficiaires

Structures participant au service régional de l'orientation et CARIF

4 - Indicateurs

- Nombre de fiches traitées.
- Nombre d'action de formation saisie dans la base.
- Nombre de publications et d'articles réalisés.
- Nombre de demande d'information.
- Nombre d'animation et de participant.

- Nombre de destinataire des produits réalisés.
- Nombre d'action de professionnalisation mise en place et de participant.

5 - Résultats attendus

- Mise en place d'animations autour des thématiques de la formation et de l'insertion professionnelle.
- Création d'une bibliothèque numérique
- Cartographie des acteurs et catalogue des structures intervenant sur le territoire.
- Accompagnement à l'évaluation des dispositifs d'orientation.
- Élaboration de fiches sur les dispositifs, de dossiers bibliographiques.
- Réalisation d'articles thématiques et de bulletin d'information.

6 – Plan de financement

PROJET	FINANCEMENT 2015/2020		
	ETAT BOP 123	REGION	DEPARTEMENT
Appui aux structures d'information et d'orientation	450 000 €	2 100 000 €	

Thématique 5 : Cohésion sociale et employabilité

Objectif / Fiche action : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – sécurisation des parcours professionnels

Le contexte actuel se caractérise par un marché de l'emploi contraint et des mutations économiques importantes. Aussi afin d'anticiper et d'accompagner ces mutations et soutenir les initiatives propices au développement du territoire il convient de mener une politique concertée et cohérente de développement des compétences.

L'économie guadeloupéenne reste fragile c'est pourquoi il convient de saisir, encourager et accompagner toutes les perspectives de développement du territoire, partir des besoins locaux pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi. Au-delà de la GPEC dédiée aux entreprises, les grands chantiers en prévision sur le territoire de la Guadeloupe représentent une opportunité à saisir. Une démarche d'analyse et d'anticipation des besoins du territoire doit être encouragée en partenariat avec tous les acteurs, institutionnels, chefs d'entreprises, branches, etc.

1 - Objectif général

Les plans de gestion des emplois et compétences (GPEC) ont pour objectif de mieux anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques, Ils permettent aux entreprises de répondre à des problématiques à moyen terme en matière d'adaptation et évolution des compétences, gestion des âges, organisation du travail, etc.

2 - Descriptif technique

Le financement consiste à prendre en charge les coûts externes des prestations de conseil supportés par les entreprises pour la conception et l'élaboration d'un plan de GPEC.

Une étude des besoins en formation, des métiers émergents et des compétences transférables entre les différents chantiers structurants sur le territoire de la Guadeloupe est envisagée.

Le secteur du BTP connaît des difficultés conjoncturelles et structurelles, un travail de soutien des compétences individuelles et collectives pourrait être envisagé comme facteur clef de leur compétitivité.

Dans d'autres secteurs, les entreprises ou les branches pourraient être incitées à engager des démarches anticipées et concertées de gestion des emplois et des compétences, notamment le tourisme, l'environnement, les services, etc.

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale(GPECT) vise à anticiper les évolutions structurelles des secteurs d'activité d'un territoire cible, pour orienter les politiques de formation professionnelle vers des métiers et des compétences en adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises. Il s'agit ainsi de préserver l'emploi sur le territoire mais aussi la compétitivité des entreprises, notamment les PME.

La constructions de nombreuses infrastructures structurantes sur le territoire de Guadeloupe doit permettre, dès 2015, de créer cette synergie entre les acteurs locaux pour anticiper les besoins de main-d'œuvre et de compétences.

3 – Bénéficiaires

les mesures d'aide au conseil sont accessibles à toutes les entreprises, en particulier les PME et pour tous les secteurs TIC, tourismes.

Pour la GPECT les bénéficiaires peuvent être des regroupements d'entreprises, les collectivités territoriales, les

acteurs du secteur associatif, les consulaires, ...

4 – Indicateurs

- Nombre d'actions GPEC réalisées
- Nombre d'actions GPECT réalisées
- Nombre d'entreprises concernées

5 - Plan de financement

PROJET	FINANCEMENT 2015/2020		
	ETAT BOP 103	REGION	AUTRES
Gestion prévisionnelle des emplois et compétences – sécurisation des parcours	600 000 €	1 050 000 €	

Thématique 5 : Cohésion sociale et employabilité

Objectif / Fiche action : Amélioration des conditions de travail – accompagnement de l'activité de l'ARACT

L'amélioration des conditions de travail est un enjeu de la prévention, de la gestion des risques, de la préservation de savoir-faire traditionnels et de spécificités, de la sécurisation des parcours professionnels et du développement économique.

De nombreux secteurs d'activité – industrie et services -, de nouvelles formes d'activité, de services aux entreprises et aux personnes ont besoin de l'apport de notre réseau Anact-Aract pour maintenir l'emploi, le développer, créer les conditions de l'allongement des carrières et de l'égalité professionnelle, fidéliser les personnels en améliorant leur qualité de vie au travail et la compétitivité des entreprises.

L'activité du réseau Anact-Aract se structure pour la part Etat, autour du contrat d'objectifs et de performance (COP) signé entre le ministre du travail et l'ANACT et visant entre autres, à renforcer l'appui au tissu économique et social dans le cadre d'interventions centrées sur les problématiques organisationnelles et leur impact sur les populations au travail (jeunes, seniors, hommes/femmes...). L'Accord national interprofessionnel (ANI) de juin 2013 signé par les partenaires sociaux vise à promouvoir l'innovation sociale, et à concilier les enjeux de performance globale des organisations et de bien-être des salariés (conditions physiques de travail, relations de travail, santé, management responsable, etc.).

1- Objectif général

Les conditions de travail du public senior pourront faire l'objet de focus particuliers dans le contexte guadeloupéen où le taux de chômage de cette population est particulièrement préoccupant. Les études financées auront pour thème les objectifs suivants:

- Accompagner les acteurs du territoire guadeloupéen dans la prise en compte des enjeux du travail d'aujourd'hui
- Favoriser, développer les méthodes contribuant à développer les pratiques de concertation et le dialogue social
- Mettre à disposition des acteurs du travail des outils et méthodes d'accompagnement au changement
- Participer à l'élévation du niveau d'expertise des partenaires sociaux

2 - Descriptif technique

- Diagnostics / appuis aux organisations
- Actions collectives notamment pour sensibiliser les TPE/PME
- Travaux d'études et de recherche portant sur le travail et/ou valorisant les bonnes pratiques
- Supports / outils de communication pour mailler le territoire (site Internet, newsletter...)
- Outils opérationnels mis à la disposition des acteurs du travail

3 – Indicateurs

- Nombre d'entreprises, d'organisations accompagnées sur la période
- Nombre d'outils, d'actions de transfert réalisées
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de supports, d'outils de communication produits
- Nombre de travaux d'études conduits
- Nombre de sessions collectives organisées et typologie des bénéficiaires

4 - Résultat attendu

Actions visant le long terme le changement des représentations des différents acteurs, la refondation des règles du jeu dans et hors de l'entreprise, la prise en compte de la dimension sociale dans la réussite des organisations publiques ou privées.

5 – Plan de financement

PROJET	FINANCEMENT 2015/2020		
	ETAT BOP 103	REGION	AUTRES
Accompagnement de l'Aract	600 000 €	600 000 €	

Thématique 6 : Prise en compte des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le CPER 2015-2020 de la Guadeloupe

Politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, la politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités sur le territoire. Les contrats de ville constitueront les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville et seront annexés au présent contrat de plan au fur et à mesure de leur signature qui devra intervenir avant le 30 juin 2015.

D'une durée de six ans et associant l'ensemble des acteurs concernés (l'Etat et ses établissements publics, les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, le Département, la Région, etc.) ces contrats seront conclus à l'échelle communale ou intercommunale quand plusieurs communes d'un même territoire sont concernées pour favoriser le lien entre les quartiers. Les politiques et moyens de droit commun seront mobilisés en priorité et contractualisés. Ces engagements réciproques conduiront chaque collectivité publique à soutenir de façon renforcée et concertée les projets urbains, économiques, sociaux, éducatifs, sanitaires et culturels des territoires concernés.

A la suite du décret spécifique sur les modalités de détermination des nouveaux quartiers prioritaires en Outre-mer prenant en compte les données statistiques disponibles, la nouvelle carte de la Guadeloupe a été publiée par décret le 30 décembre 2014 :

EPCI	Communes	Quartier
CA CAP Excellence	Point-a-Pitre	Mortenol
		Chemin Neuf Carenage Darboussier
	Les Abymes	Boissard-Morne Flory
		Vieux Bourg - Les Lauriers
		Grand Camp
		Cour Charneau-Raizet
	Raizet	
CA du Sud Basse-Terre	Baillif	Bourg - Saint Robert - Cadet - Bois Raimbault- Jean Jaurès
	Basse-Terre	Bologne-Rivière des Pères - Calebassier - Pintade - Chevalier Saint Georges - Mallian
	Capesterre Belle-Eau	Le Bourg
		Sarlassone Petit Pérou
		Bananier - Haute Plaine
CA du Nord Grande-Terre	Le Moule	Champ Grille 2
		Le Bourg
CA du Nord Basse-Terre	Sainte-Rose	Le Bourg
		La Boucan

Lancé quelques mois seulement après le vote de la Loi de programmation pour la ville du 21 février 2014, le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus graves.

Le nouveau programme national de rénovation urbaine, coordonné par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) prévoit une enveloppe de 450 millions d'euros pour accompagner la rénovation des quartiers prioritaires en outre-mer.

Pour la Guadeloupe, cette enveloppe sera mobilisée sur quatre quartiers de l'agglomération pointoise retenus dans la liste de 200 quartiers d'intérêt national arrêtée par le conseil d'administration de l'ANRU. Ces quatre secteurs répartis sur les communes de Pointe-A-Pitre et Abymes sont :

- Capou-Ferrand / vieux Bourg
- Mortenol / Lauriers
- Zamia / Carénage / Louisy Mathieu / Blanchard
- Bergevin / Lauricisque / Grand Camp

Les enveloppes affectées à chaque projet ainsi que les modalités de participation du conseil régional au financement des projets de renouvellement urbain seront définies ultérieurement dans une convention spécifique Etat-Région-ANRU qui sera annexée au CPER.

Thématique 7 : Mobilité

Sur cette thématique, les engagements financiers contractualisés des partenaires du CPER s'élèvent à 13,86 M€ pour l'Etat, 6 M€ pour la Région et portent sur les investissements du Grand Port Maritime de la Guadeloupe suivants :

- le grand projet de port
- Aménagement d'un pôle de réparation navale
- Aménagement des quais 7 et 8 de la zone portuaire de Pointe-A-Pitre
- Extension de la gare maritime de Bergevin à Pointe-A-Pitre
- Aménagement des installations de Jarry pour le vrac

Thématique 7 : Mobilité

Objectif : Investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe

Fiche action : Grand projet de Port

1 – Présentation

L'amélioration de l'accessibilité de la Guadeloupe vis-à-vis de son environnement immédiat (zone Caraïbes) et du reste du monde constitue une condition indispensable au développement économique du territoire et à son ouverture à l'international.

Le grand port maritime de la Guadeloupe « Guadeloupe Port Caraïbes », avec ses 11m de tirant d'eau, est à ce jour saturé sur cette donnée et, depuis 2 ans, reçoit dans des conditions insatisfaisantes des navires de 2 500 à 3 000 conteneurs EVP (équivalents vingt pieds) qui ne peuvent plus être à pleine charge.

Dans les conditions actuelles, plus de 50 % de la flotte mondiale et plus de 80 % des navires en commande ne pourront demain plus desservir la Guadeloupe. De nouvelles opportunités de développement vont se faire jour, telles que celles liées à l'ouverture du troisième jeu d'écluses sur le Canal de Panama et à son élargissement.

2 – Objectif général

Dans ce contexte, les investissements portuaires concrétisés autour du Grand Projet de Port devront être soutenus car porteurs d'un double enjeu pour la Guadeloupe.

Le premier enjeu est d'éviter que le grand port maritime de la Guadeloupe ne reste à l'écart des flux. En effet, l'augmentation du passage dans la zone Caraïbes de très grands navires du fait des investissements réalisés sur le Canal de Panama va conduire à accroître le recours au transbordement de type « relay » au niveau de quelques hubs : il s'agira pour les grands navires de décharger leurs marchandises dans un seul port de la zone équipée pour les recevoir, puis ces marchandises seront ensuite rechargées sur d'autres grands navires pour poursuivre une autre route (interlining) ou distribuées aux autres ports de la Caraïbe par des navires plus petits (feederisation). La feederisation représente un risque fort pour la Guadeloupe car elle signifierait que l'île ne serait plus desservie en direct par de grands navires mais seulement par de petits navires (dits nourriciers) dont la fréquence et la ponctualité sont plus aléatoires. Les pertes liées à une feederisation sont estimées à plus de 50 M€ par an en Guadeloupe. Elles sont liées à une dépendance accrue à l'égard d'un autre port, à l'augmentation des coûts du transport maritime, à l'allongement des délais de réception et à la nécessité de constituer des stocks plus importants.

Le second enjeu est de créer un hub portuaire régional, complémentaire de celui qui pourrait être créé en Martinique. En effet, il est prévu d'ici à 2020 un doublement du marché global du transbordement dans les Petites Antilles (et plus largement un doublement dans la Caraïbe). Avec la réalisation du Grand Projet de Port, Guadeloupe Port Caraïbes ambitionne de capter une part de l'accroissement de trafic de transbordement dans les Petites Antilles et de prendre sa place au sein des ports de transbordement en tant que hub secondaire.

3 – Descriptif technique

Le Grand Projet de Port, situé sur le site portuaire de Jarry – Baie-Mahault, est prévu en 3 opérations :

- opération n°1 : amélioration des accès nautiques et optimisation des infrastructures actuelles pour permettre l'accueil d'ici à 2015 des navires de 2 800 EVP : dragage d'un nouveau chenal extérieur et l'équiper du balisage ad hoc, élargissement du chenal intérieur, mise à niveau du cercle d'évitage, amélioration des défenses des quais 12 et 13 ;
- opération n°2 : sur la période 2015-2017, réalisation des digues du futur terre-plein (du nouveau terminal) et optimisation des quais existants ;

- opération n°3 : réalisation du nouveau terminal : réalisation de 10 ha de terre-plein et de 350 m de quai profondeur garantie : 15,50 m) dimensionné aux séismes en catégorie IV (Eurocodes 8) ; comblement du fond de la darse permettant de gagner 2 ha supplémentaires.

A l'issue de la 3^{ème} opération, la capacité globale des terminaux s'élèvera à 700 000 EVP et la surface sera augmentée de 12 ha.

Après l'organisation d'un débat public en 2012 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, et l'avis rendu en 2013 par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable – autorité environnementale compétente, la première phase constituée des deux premières opérations présentées ci-dessus, a été autorisée au titre de la loi sur l'eau par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014, dont l'objectif est de limiter l'impact du projet sur l'environnement.

Cet arrêté a été le fruit d'un intense travail collaboratif associant les services de l'Etat, le Port et les acteurs socio-professionnels concernés et prévoit la constitution d'un groupe technique et d'un comité de pilotage du projet afin de suivre l'avancement des travaux et la bonne mise en œuvre des mesures correctives et compensatoires prévues.

L'arrêté impose notamment la mise en place de moyen d'analyse, de surveillance et de contrôle, l'élaboration d'un protocole de suivi halieutique en lien avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPEM) de Guadeloupe, l'élaboration d'un protocole de suivi des cétacés, la transplantation d'herbiers et de coraux, la création d'un sentier sous marin, la culture de larves de poissons et de gamètes des coraux, la replantation de nouvelles zones de mangroves et nettoyage.

Le plan d'exécution des dragages ainsi que le plan d'immersion devront être validés préalablement par la DEAL et devront justifier de la non dégradation des masses d'eau à terme conformément à la directive cadre sur l'eau

4 – Bénéficiaires

En tant que maître d'ouvrage, le Grand port maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Caraïbes) est le bénéficiaire de l'aide apportée dans le cadre du CPER 2015-2020.

5 – Indicateurs

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence
Nombre d'EVP du trafic de transbordement	EVP (équivalent 20 pieds)	80 000 (2012)	177 000 (2022)	Guadeloupe Port Caraïbes	Annuelle

6 – Plan de financement

PROJET	Financement 2015-2020				
	ETAT BOP 203	REGION	AUTRES FINANCEURS PUBLICS	FINANCEURS PRIVES et AUTO-FINANCEMENT	TOTAL
Grand Projet de Port (hors études)					
Opération n°1 Pour mémoire -Hors CPER		2 000 000 €	FEDER (2007-2013) : 8 000 000 €	Grand Port Maritime : 20 000 000 €	30 000 000 €
Opération n°2	9 000 000 €	6 500 000 €	FEDER (2014-2020) : 12 000 000 €	Grand Port Maritime : 93 900 000 €	121 400 000 €
Opération n°3					

Thématique 7 : Mobilité

Objectif : Investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe

Fiche action : Aménagement d'un pôle de réparation navale

1 – Présentation

Le grand port maritime de la Guadeloupe a engagé depuis plusieurs années déjà la mise en place d'une filière de réparation navale. Dans ce cadre, depuis 2011, un opérateur retenu par appel à projets exploite une partie du hangar 4 de Pointe-à-pitre et du linéaire de quais sur les quais 3, 4 et 1. Une vingtaine de yachts ont été reçus à fin 2012 et l'offre de service s'est structurée par la mise en exploitation d'un dock flottant permettant la mise au sec de navires jusqu'à 50 m. L'aménagement du quai 1 de Pointe-à-pitre et sa sécurisation permettent dorénavant de recevoir à quai simultanément 5 navires.

2 – Objectif général

L'objectif est de poursuivre la démarche engagée et de structurer une offre de services complète sur un site disponible afin de répondre à une demande présente de maintenance de grands yachts dans la zone Caraïbes. Le projet consiste ainsi à renforcer la filière réparation navale et à la développer avec une seconde phase d'aménagements qui serait plus industrielle.

3 – Descriptif technique

Il s'agit de transférer sur Jarry l'activité de réparation et de mettre en exploitation un second dock de plus grande taille. Le projet consiste en la création d'une zone terrestre de 6 000 m² dont 3 000 m² gagnés sur la mer : construction des terre-pleins et dragage des accès nautiques.

Les travaux commenceront en 2015. La mise en exploitation est quant à elle prévue en 2016.

4 – Bénéficiaires

En tant que maître d'ouvrage, le Grand port maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Caraïbes) est le bénéficiaire de l'aide apportée dans le cadre du CPER 2015-2020.

5 – Indicateurs

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence
Nombre de navires accueillis par le pôle de réparation navale	Navires			Guadeloupe Port Caraïbes	Annuelle

6 – Plan de financement

PROJET	Financement 2015-2020			
	ETAT BOP 203	REGION	AUTRES FINANCEURS ET AUTOFINANCEMENT	TOTAL
Aménagement d'un pôle de réparation navale	1 800 000 €		8 200 000 €	10 000 000 €

Thématique 7 : Mobilité

Objectif : Investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe

Fiche action : Aménagement des quais 7 et 8 de la zone portuaire de Pointe-A-Pitre

1 – Présentation

Les quais 7 et 8 se situent dans la zone portuaire de Pointe-à-pitre. Construits à la fin des années 60, ces quais présentent une longueur accostable de 308 mètres pour une profondeur d'eau d'environ 10 mètres. Très rapidement les concepteurs et entrepreneurs ont été confrontés à de graves problèmes de tassements et déplacements d'ensemble des gabions de palplanches qui constituent l'ouvrage consécutivement à une mauvaise appréciation des qualités géomorphologiques des sols sous-jacents.

2 – Objectif général

Si le grand port maritime de la Guadeloupe souhaite aujourd'hui réhabiliter ces quais, cette démarche doit s'inscrire dans un contexte de transfert des activités de commerce vers Jarry et le développement à Pointe-à-pitre de l'activité croisière avec un prévisionnel de 400 000 passagers en 2020 nécessitant un troisième quai dédié.

3 – Descriptif technique

Le projet consiste à conforter les quais existants par un enrochement et à construire un môle adapté à la réception d'un troisième navire de croisière simultanément à Pointe-à-pitre.

Les travaux commenceront en 2017 pour s'achever en 2019.

4 – Bénéficiaires

En tant que maître d'ouvrage, le Grand port maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Caraïbes) est le bénéficiaire de l'aide apportée dans le cadre du CPER 2015-2020.

5 – Indicateurs

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence
Nombre de passagers croisière	Passagers			Guadeloupe Port Caraïbes	Annuelle

6 – Plan de financement

PROJET	Financement 2015-2020			
	ETAT BOP 203	REGION	AUTRES FINANCEURS ET AUTOFINANCEMENT	TOTAL
Aménagement d'un pôle de réparation navale	2 260 000 €		7 740 000 €	10 000 000 €

Thématique 7 : Mobilité

Objectif : Investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe

Fiche action : Extension de la gare maritime de Bergevin à Pointe-A-Pitre

1 – Présentation

La Gare Maritime de Bergevin, mise en service le 13 juin 2002, rassemble le trafic lié au transport des passagers à destination et en provenance des îles proches (Dominique, Martinique et Sainte-Lucie essentiellement) et des îles de l'archipel Guadeloupéen (Marie-Galante et Les Saintes) pour un trafic annuel de 750 000 passagers.

La Gare Maritime est alors constituée d'un trafic dit « national » et d'un second dit « international » nécessitant les diverses formalités administratives et de contrôle des passagers et bagages.

Après six années de service, il ressort du bilan de fonctionnement établi par le Port Autonome, un dysfonctionnement important en matière de sécurité de confort des passagers ainsi que des problématiques de sûreté portuaire.

2 – Objectif général

Le constat dressé ci-dessus rend nécessaire la réalisation de travaux visant à résoudre les dysfonctionnements observés en améliorant les conditions de sécurité, de sûreté et de confort des passagers.

3 – Descriptif technique

Dans ce cadre, le Grand Port Maritime de la Guadeloupe envisage la construction d'une extension d'environ 800 m² à la Gare Maritime dédiée exclusivement au trafic international.

Les prévisions d'aménagement concernent les éléments suivants :

- ✓ Conservation de la partie Régionale avec quelques améliorations fonctionnelles :
 - Élargissement de la salle d'embarquement
 - Création d'un secteur arrivées avec sanitaires dédiés
 - Esplanade faisant office de hall public, avec protection par garde-corps
 - Création de sanitaires publics sur zone parking
 - Extension de l'auvent côtés parvis et quai, sans renforcement des sols
 - Création d'un espace détente pour le Grand Port Maritime
 - Entresollement sur embarquement international pour relogement de la PAF

- ✓ Réaménagement de la partie Internationale :
 - Pour la seule partie Départ :
 - Organisation de l'attente enregistrement
 - Réorganisation des postes PAF et Inspection filtrage (portique)
 - Création éventuelle d'une boutique et de distributeurs en salle d'embarquement
 - Réorganisation et couverture du traitement des bagages à l'interface

 - Pour les Départs et les Arrivées :
 - Création d'une aile d'accueil Arrivées, dissociée de la GMR, avec renfort de sol
 - Construction sommaire, dans l'esprit du bâtiment GMR et de son nouvel auvent (à terme, un bâtiment pourra être édifié pour l'international sur la zone parking reconfigurée)

Large salle de livraison des bagages avec tapis (renforcement de la dalle)

Les travaux doivent démarrer en 2015 pour s'achever en 2018.

4 – Bénéficiaires

En tant que maître d'ouvrage, le Grand port maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Caraïbes) est le bénéficiaire de l'aide apportée dans le cadre du CPER 2015-2020.

5 – Indicateurs (de réalisation)

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence
				Guadeloupe Port Caraïbes	Annuelle

6 – Plan de financement

PROJET	Financement 2015-2020			
	ETAT BOP 203	REGION	AUTRES FINANCEURS ET AUTOFINANCEMENT	TOTAL
Extension de la gare maritime de Bergevin à Pointe-A-Pitre	400 000 €		4 100 000 €	4 500 000 €

Thématique 7 : Mobilité

Objectif : Investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe

Fiche action : Aménagement des installations de Jarry pour le vrac

1 – Présentation

Avec la croissance de certains trafics et l'augmentation du nombre d'escales de navires, le quai 9 du site de Jarry, qui est partagé entre plusieurs trafics (charbon, clinker et gypse, fuel et gasoil thermiques, bitume) est maintenant proche de la saturation. Il est certain que des attentes sur rade apparaîtront dans un avenir proche par manque de disponibilité sur ce quai.

Le quai 11 offre quant à lui un linéaire d'environ 300 m avec sur 115 m des équipements fixes destinés à la manutention du sucre et des céréales (en arrière du poste 11-1). Le poste 11-2 permet de recevoir des navires de 175 m de longueur et un tirant d'eau en charge de 8,60 m.

L'intégration du trafic de vrac sur le terminal de Jarry doit cependant se faire tout en prenant en compte les potentialités de développement du trafic de véhicules neufs et les difficultés de cohabitation de ces trafics, la poursuite du développement du trafic de conteneurs.

2 – Objectif général

La saturation du quai minéralier n° 9 rend aujourd'hui nécessaire de renforcer la polyvalence du quai vrac n° 11 en lui permettant notamment d'accueillir de nouveaux types de trafic (charbon, véhicules neufs, etc.).

3 – Descriptif technique

Afin de conserver une totale polyvalence du quai 11 comme aujourd'hui, il est souhaitable de disposer le long du quai d'un ensemble d'éléments mobiles pour le déchargement du charbon pour assurer la liaison avec le hangar de stockage. Cet ensemble est constitué de 4 transporteurs mobiles d'une longueur unitaire de 25 m associés à 4 trémies. Il sera déplacé en dehors des périodes de réception de charbon pour libérer le quai pour d'autres trafics. En extrémité Ouest du quai 11-2, un transporteur fixe aérien assurera la connexion avec le bâtiment de stockage positionné en arrière avec un tirant d'air de 10 m pour assurer la circulation des camions et engins.

La structure fixe de chargement du sucre en vrac et de déchargement de céréales sera reculée d'une quinzaine de mètres pour laisser un bord à quai d'une trentaine de mètres permettant de traiter de petits navires comme ceux du cabotage régional par exemple, voire des exportations de ferrailles ou encore des importations en conventionnel ou petits vracs (engrais, etc.). Les équipements de manutention à quai seront conservés et les liaisons avec les bandes transporteuses seront allongées.

A noter que le fait de reculer les installations fixes de céréales/sucre en vrac devrait permettre également de dégager cette partie du quai 11-1 et allonger le linéaire de quai disponible à partir du poste 11-2 pour les autres trafics comme les importations de charbon ou de véhicules neufs.

Les travaux commenceront en 2015 pour s'achever en 2016.

4 – Bénéficiaires

En tant que maître d'ouvrage, le Grand port maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Caraïbes) est le bénéficiaire de l'aide apportée dans le cadre du CPER 2015-2020.

5 – Indicateurs

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence
Trafics de vracs, minéraliers				Guadeloupe Port Caraïbes	Annuelle

6 – Plan de financement

PROJET	Financement 2015-2020			
	ETAT BOP 203	REGION	AUTRES FINANCEURS ET AUTOFINANCEMENT	TOTAL
Aménagement des installations de Jarry pour le vrac	400 000 €		1 600 000 €	2 000 000 €

Thématique 8 : Numérique

Sur cette thématique, les engagements financiers contractualisés des partenaires du CPER s'élèvent à 568 000 € pour l'Etat, 568 000 € pour la Région, 100 000 € pour Département et portent sur les actions suivantes :

- Gouvernance de l'évolution de l'écosystème numérique
- Développement de l'outil SIG mutualisé
- Résorption des zones blanches de téléphonie mobiles

Synthèse financière

OPERATIONS	Financement 2015-2020		
	ETAT BOP 112	REGION	DEPARTEMENT
Objectif 1 : Gouvernance usages et services numériques	530 000 €	230 000 €	
Objectif 2 : Développement des SIG (Système d'informations géographique)		238 000 €	100 000 €
Objectif 3 : Résorption des zones blanches de haut ou très haut débit mobile	38 000 €	100 000 €	

A ces engagements contractualisés, il convient d'ajouter hors CPER les investissements relatifs au déploiement du numérique très haut débit, financé par l'Etat à hauteur de 19,42 M€ dans le cadre du plan « France très haut débit » et relevant du Programme des investissements d'avenir.

Thématique 8 : Numérique

Objectif /Fiche action : Gouvernance usages et services numériques

1 - Présentation

Pour une région ultrapériphérique doublement insulaire comme la Guadeloupe, éloignée de l'Europe et de la métropole, l'accessibilité numérique est un facteur déterminant de développement. Cette question, d'une part, conditionne la compétitivité et la capacité à innover des entreprises guadeloupéennes et d'autre part conforte la stratégie de transition vers une économie à plus faible teneur en carbone en promouvant des modes de transport plus durables au sein de l'archipel. Le développement des services numériques, qui accompagnera le déploiement du THD à l'horizon 2022, doit être soutenu et coordonné par les pouvoirs publics.

Pour prolonger la dynamique initiée par la réalisation de la SCoRAN en 2012 et du SDTAN en 2013, la région Guadeloupe souhaite, en coordination avec l'État, développer l'axe relatif au développement des usages numériques territoriaux, et pour cela réaliser un Schéma Numérique Territorial « Services et Usages ». Ce document qui vise à compléter les politiques numériques territoriales d'un volet services et usages, permettra d'identifier les secteurs particuliers à valoriser dans le cadre des usages liés au numérique en Guadeloupe et de mettre en cohérence les projets numériques territoriaux.

Il s'agit compte-tenu des priorités de développement de la Guadeloupe, de ses atouts et potentiels, d'identifier les secteurs d'activités publics ou privés au sein desquels il est pertinent d'envisager le développement d'usages et services numériques pour renforcer l'attractivité du territoire, développer le bien-être des citoyens et créer des emplois. Le schéma doit aussi permettre d'identifier les besoins qui seront nécessaires en termes d'infrastructures, d'équipements et de compétences pour le développement de ces nouveaux services.

Des objectifs seront ensuite déterminés et des actions collaboratives lancées pour les atteindre.

2 - Objectif général

Il s'agira notamment de :

- faire émerger de nouveaux services et produits innovants et permettre une diffusion large de leurs usages, particulièrement en matière de santé, d'éducation, d'e-administration et de culture ;
- développer et permettre la mutualisation des usages, services et contenus numériques adaptés aux populations ;
- réduire la fracture numérique et promouvoir l'e-inclusion.

3 - Descriptif technique

Réalisation et mise en œuvre du schéma de développement des usages et services. Celui-ci doit préciser les attentes des différentes catégories d'acteurs et usagers. Il identifiera les opportunités et perspectives en matière d'usages et de services numériques, compte-tenu des besoins du territoire et des grandes orientations des politiques publiques mises en œuvre. Le schéma doit permettre de déterminer une stratégie qui devra être spécifique aux réalités géographiques, économiques, sociales, culturelles du territoire et aux besoins de ses habitants.

4 – Bénéficiaires

Conseil régional

5 – Indicateurs

Réalisation du schéma de développement des usages et services numériques

Thématique 8 : Numérique

Objectif /Fiche action : Développement des SIG (Système d'informations géographiques)

1 – Présentation

Les SIG constituent aujourd'hui un outil incontournable pour les autorités publiques et représentent un potentiel important de développement économique au service de la productivité et de l'attractivité des territoires. Cette démarche vient en effet :

- ✓ **Appuyer la mise en œuvre et le suivi efficaces des politiques publiques.** Ces dernières nécessitent de plus en plus la mobilisation de référentiels de données géographiques à des degrés de précision divers permettant d'améliorer fondamentalement la connaissance et l'intelligence des territoires.
- ✓ **Constituer un levier performant au service de l'innovation ouverte, du développement économique et de l'emploi.** L'élargissement de l'ouverture des données publiques, en concertation avec les acteurs locaux, doit permettre de créer un contexte favorable à leur réutilisation. Cette ouverture, et plus largement le mouvement Open Data, doit ainsi venir appuyer le développement d'applications par des PME ou des start-up locales, la création de filières du futur et d'emplois d'avenir ;
- ✓ **Animer l'effort de mutualisation entre autorités publiques pour réduire de façon efficace la dépense publique,** par l'acquisition de données et le développement d'outils partagés générateur d'économies d'échelle ;
- ✓ **Fournir des services pour tous en région,** garant de l'équité territoriale et facteur de réduction de la fracture numérique.

2 – Objectif général

Un objectif partagé est le développement de la culture et de l'usage de l'information géographique au niveau régional.

La démarche engagée doit poursuivre son évolution durant la période 2015-2020 et se renforcer afin de répondre aux besoins exprimés par les acteurs et d'être utile aux géomaticiens, aux acteurs « métiers » (publics comme privés), aux citoyens, aux décideurs.

Cela passe par des décisions en matière d'organisation, d'animation et de fonctionnalités et l'établissement de principes de fonctionnement (mutualisation et partage des informations, respect des initiatives de chacun, préservation du contrôle de chacun sur ses données, cohérence avec les projets nationaux existants....)

Ce dispositif permettrait par ailleurs de s'inscrire en conformité avec les exigences développées par la directive européenne INSPIRE.

3 - Descriptif technique

- Organiser les actions de communication et de formation permettant d'élargir la visibilité de la démarche auprès de l'ensemble des utilisateurs (actuels et potentiels).-
- Mobiliser un ou plusieurs ETP pour administrer l'outil et mettre en œuvre les actions d'animation du réseau des administrateurs locaux, de communication, de formation, de veille technologique, de communautés thématiques pour les utilisateurs.
- Développer un portail Internet convivial et performant sur l'information géographique régionale : apportant des fonctionnalités de gestion de contenu éditorial, de mise en œuvre d'espaces de travail collaboratif, de gestion d'autorisation d'accès et de profils ainsi que de mise à disposition de services de diffusion de données de type web service. Les modalités d'un hébergement adapté à l'accroissement prévisible des usages (bande passante, capacité disque...) seront à déterminer.

- Acquérir, constituer ou adapter les données les plus à jour pour le suivi de l'évolution du territoire : orthophotographie à haute résolution (HR) et InfraRouge Couleur (IRC), orthophotographie historique, image satellitaire, topographie descriptive, occupation du sol à grande échelle (OCS GE)...Ces démarches s'appuieront sur des accords conclus avec les partenaires les plus reconnus dans le domaine de l'information géographique au niveau régional ou inter-régional, et plus largement avec tous les principaux producteurs de données métiers publics et privés (ministères, collectivités, gestionnaires de réseaux, ONF, parc national...).

4 – Bénéficiaires

- soit la structure de gouvernance dédiée (statut à déterminer) ;
- soit les prestataires retenus pour réaliser les actions définies.

5 – Indicateurs

- Nombre de couches de données disponibles ;
- Nombre de services web mis en place ;
- Nombre de couches téléchargées ;
- Nombre de cartes disponibles ;
- Nombre d'administrations adhérentes ;
- Nombre de comptes inscrits ;
- Nombre de visiteurs ;
- Satisfaction aux formations, nombre de personnes formées.

Thématique Numérique

Objectif / Fiche action : Résorption des zones blanches de haut ou très haut débit mobile

1 – Présentation

Le Gouvernement a fixé les objectifs auxquels devront répondre les prochaines attributions de fréquences pour le haut et le très haut débit mobile Outre-Mer, à l'issue d'une consultation publique conjointe avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Les nouvelles fréquences qui seront prochainement attribuées permettront aux opérateurs de télécommunications d'y offrir de meilleurs services à haut débit (3G) et, pour la première fois, de proposer à leurs clients du très haut débit mobile (4G).

Des obligations de couverture figureront dans les licences et devront être respectées par ces opérateurs. Cependant, le caractère insulaire et rural de notre territoire pourrait conduire à ce qu'au terme de ces déploiements subsistent des « zones blanches » non couvertes

2 – Objectif général

Apporter un service de débit mobile sur une zone non couverte par les déploiements commerciaux des opérateurs privés

3 – Descriptif technique

- identification d'une « zone blanche » selon une méthodologie à définir
- étude de positionnement d'un site pertinent
- études de réalisation d'un site (adduction numérique, connexion électrique,...)
- érection d'un pylône
- installation et mise en service des équipements actifs

Il pourrait y avoir plusieurs zones blanches à couvrir et / ou plusieurs sites à réaliser

Seront recherchées les implantations qui favoriseront une bonne intégration paysagère des infrastructures et qui limiteront l'emprise sur des milieux naturels particulièrement sensibles.

4 – Bénéficiaires

région Guadeloupe ou SMO porteur du RIP

5 – Indicateurs

Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'un service 4G suite à l'opération

DISPOSITIF DE SUIVI ET DE MISE EN OEUVRE

Les procédures de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CPER sont mises en place de manière concertée par les signataires du CPER et feront l'objet d'une convention générale d'application.

Mise en œuvre et suivi

Un comité régional de pilotage, co-présidé par le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Général est constitué. La composition du comité sera arrêtée conjointement entre les signataires du CPER.

Le comité régional de pilotage se réunit au moins une fois par an pour :

- valider le bilan annuel de l'avancement du contrat de plan Etat - Région établi par les services de la Préfecture de région et du Conseil régional, qui porte sur les engagements financiers des signataires du Contrat de plan Etat - Région et l'avancement physique des opérations ;
- valider les orientations proposées par les services instructeurs pour l'utilisation des crédits inscrits au CPER, notamment sur la base des évaluations annuelles du CPER ;
- définir et piloter le programme d'évaluation du CPER ;
- veiller à la cohérence d'ensemble des actions conduites.

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général des services de la Région assurent alternativement le secrétariat du comité de pilotage. Ils pourront s'appuyer sur un comité technique composé des services instructeurs des différentes thématiques et objectifs du CPER.

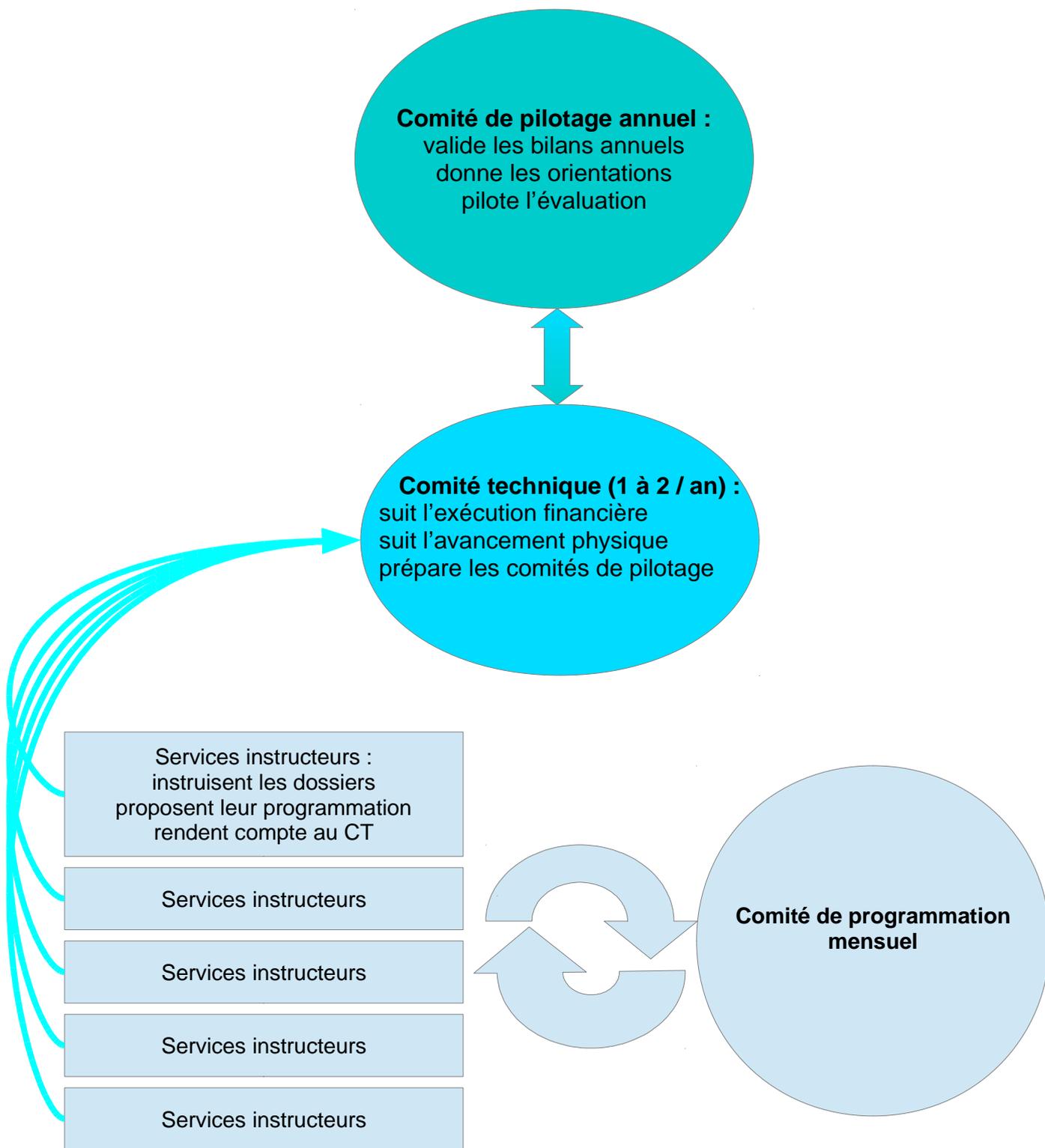
La convention générale d'application désignera pour chaque thématique et chaque mesure le(s) service(s) instructeur(s) au sein des services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, chargé de rendre compte de la programmation et de l'exécution du CPER au comité technique.

Gestion du CPER

Compte tenu de la complémentarité des fonds européens et du CPER intervenant chacun sur des thématiques proches, il est convenu la mise place d'un comité de programmation unique gérant à la fois les fonds européens et le CPER.

Le secrétariat du comité de programmation est assuré par la Cellule Partenariale.

Le comité de programmation (instance décisionnelle), se réunira au moins une fois par mois.



Evaluation du CPER

L'évaluation vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du Contrat de plan Etat - Région au regard des objectifs fixés au niveau européen, national et régional. Les évaluations pourront porter sur un ou plusieurs projets, sur un ou plusieurs thèmes prioritaires ou transversaux retenus par le comité régional de pilotage. Elles seront conduites de manière coordonnée avec celles réalisées pour les programmes opérationnels européens.

La convention générale d'application fixera les modalités de la conduite des évaluations.

Indicateurs de suivi du CPER

Des indicateurs de suivi ont été proposés au niveau des différentes fiches actions du CPER. Ces listes d'indicateurs pourront encore être modifiées et complétées au cours du processus de finalisation du CPER afin de garantir leur pertinence et d'assurer une complète coordination avec les indicateurs de suivi des Programmes Opérationnels Européens en cours de préparation.

La convention générale d'application précisera les modalités de suivi de ces indicateurs.

Eco-conditionnalité

Le principe d'éco-conditionnalité des financements s'appliquera sur le CPER 2015-2020. L'éco-conditionnalité garantira, au long de la vie du CPER, que les projets financés permettent d'enclencher sur les prochaines années la transition environnementale et énergétique de notre modèle de développement.

Les critères d'éco-conditionnalité seront définis dans la convention générale d'application du CPER, en cohérence avec les dispositions prévues dans les Programmes Opérationnels Européens.

Les critères utilisés relèveront d'une part du référentiel national en matière d'éco-conditionnalité, et d'autre part lorsque c'est pertinent du niveau régional avec l'introduction de critères additionnels spécifiques à la Guadeloupe.

Avenants au CPER

Les signataires conviennent que des avenants au CPER pourront être signés afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu, le financement et les objectifs, et notamment en fonction des transferts de compétence qui pourront avoir lieu dans la période 2015-2020. Ces avenants s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

Engagements financiers

Les engagements financiers dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat et dans le budget de la collectivité pour la Région et le Département.

SYNTHESE FINANCIERE

Répartition thématique des crédits du CPER 2015-2020

	Crédits contractualisés			
	Etat (programme LOLF et opérateurs)	Conseil régional	Conseil Général	
TOTAL GENERAL		149 733 000 €	149 733 000 €	32 416 252 €
Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations		98 748 919 €	105 555 000 €	24 469 500 €
Objectif 1 : Prévention des risques naturels	FPRNM	47 630 000 €	57 845 000 €	22 610 000 €
Objectif 2 : Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées		14 861 919 €	3 000 000 €	
dont	ONEMA	10 800 000 €		
dont	BOP 123	4 061 919 €		
Objectif 3 : Déchets		10 075 000 €	6 620 000 €	1 800 000 €
Sous-Objectif 1 : Gestion et valorisation des déchets	ADEME	8 120 000 €	6 620 000 €	1 800 000 €
Sous-objectif 2 : Réhabilitation des anciennes décharges	BOP 123	1 955 000 €		
Objectif 4 : maisons de santé pluridisciplinaires et pôles de santé	BOP 123	500 000 €	250 000 €	
Objectif 5 : Établissements d'enseignement supérieur		7 500 000 €	10 000 000 €	
Sous-objectif 1 : Université – Opérations de restructuration et réhabilitation du campus de Fouillole	BOP 150	6 500 000 €		
Sous-objectif 2 : CROUS - Restructuration et réhabilitation des logements étudiants du campus de Fouillole	BOP 231	1 000 000 €		
Sous-Objectif 3 : Faculté de médecine et école d'ingénieur			10 000 000 €	
Objectif 6 : Infrastructures culturelles		17 682 000 €	27 340 000 €	59 500 €
Sous-Objectif 1 : Développement des pratiques artistiques et culturelles	BOP 131	432 000 €	8 340 000 €	59 500 €
Sous-Objectif 2 : Patrimoine	BOP 175	250 000 €		
Sous-Objectif 3 : Mémorial Acte		17 000 000 €	19 000 000 €	
Construction, équipements et aménagements	BOP 123	16 000 000 €	18 000 000 €	
Soutien aux projets patrimoniaux	BOP 175	350 000 €	350 000 €	
Soutien à l'acquisition d'œuvres	BOP 131	300 000 €	300 000 €	
Équipement numérique des salles dédiées à l'éducation culturelle et artistique	BOP 224	350 000 €	350 000 €	
Objectif 7 : Infrastructures sportives	BOP 123	500 000 €	500 000 €	
Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales		18 433 081 €	15 500 000 €	
Objectif 1 : Fonds régional d'aménagement foncier et urbain	BOP 123	14 933 081 €		
Objectif 2 : Revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs	BOP 112	3 500 000 €	15 500 000 €	
Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)		14 673 000 €	13 590 000 €	2 000 000 €
Objectif 1 : Gestion des milieux et biodiversité	BOP 113	3 173 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Objectif 2 : Énergie et changement climatique	ADEME	11 500 000 €	11 500 000 €	
Objectif 3 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie (Agenda 21)	BOP 217	29 700 €	30 000 €	
Objectif 4 : Éducation à l'environnement et au développement durable	BOP 217		90 000 €	
Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence		400 000 €	400 000 €	
Objectif 1 : Projets de recherche - Équipements mutualisés structurants	BOP 172	295 000 €	295 000 €	
Objectif 2 : Projet innovations transfert - Soutien à l'animation de l'écosystème de l'innovation	BOP 172	105 000 €	105 000 €	
Cohésion sociale et employabilité		3 050 000 €	7 620 000 €	5 846 752 €
Objectif 1 : Accompagnement des publics dits vulnérables dans leur démarche et actions de formation		600 000 €	2 120 000 €	5 846 752 €
Sous-Objectif 1 : Accompagnement des personnes souffrant d'illettrisme ou en situation de handicap	BOP 123	600 000 €	2 120 000 €	
Sous-Objectif 2 : Accompagnement global vers l'emploi des bénéficiaires et ayant droit du RSA et des publics inactifs				5 846 752 €
Objectif 2 : Observation, prospectives, anticipation et accompagnement des politiques publiques régionales	BOP 103	800 000 €	1 750 000 €	
Objectif 3 : Information, conseil et accompagnement des acteurs de l'orientation tout au long de la vie	BOP 123	450 000 €	2 100 000 €	
Objectif 4 : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – sécurisation des parcours professionnels	BOP 103	600 000 €	1 050 000 €	
Objectif 5 : Amélioration des conditions de travail – Accompagnement de l'activité de l'ARACT	BOP 103	600 000 €	600 000 €	
Mobilité		13 860 000 €	6 500 000 €	
Objectif 1 : Investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe	BOP 203	13 860 000 €	6 500 000 €	
Numérique		568 000 €	568 000 €	100 000 €
Objectif 1 : GOUVERNANCE usages et services numériques	BOP 112	230 000 €	230 000 €	
Objectif 2 : Développement des SIG (Système d'informations géographique)	BOP 112	300 000 €	238 000 €	100 000 €
Objectif 3 : Résorption des zones blanches de téléphonie mobiles	BOP 112	38 000 €	100 000 €	

ANNEXES

Annexes à produire ultérieurement :

- Conventions d'application rénovation urbaine
- Contrats de ville
- Contrats de bourgs
- Convention pluriannuelle Etat-ADEME-Région-Département 2015-2020